

IMMOBILIÈRE DASSAULT

* * *

DOCUMENT DE REFERENCE

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2006



Le présent document a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 14 juin 2007 sous le numéro R.07-101, conformément à l'article 212-13 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des marchés financiers.

Ce document est disponible sans frais au siège social de la Société, ainsi qu'en version électronique sur le site Internet de l'Autorité des marchés financiers (www.amf-france.org) ainsi que sur le site Internet de la Société (www.immobiliere-dassault.com).

TABLE DES MATIERES

1	Personnes responsables	6
1.1	<i>RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE</i>	6
1.2	<i>ATTESTATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE</i>	6
2	CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES	7
2.1	<i>COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES</i>	7
2.2	<i>COMMISSAIRES AUX COMPTES SUPPLEANTS</i>	7
2.3	<i>REMUNERATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES</i>	8
3	INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES	8
4	FACTEURS DE RISQUES	10
4.1	<i>RISQUES LIES A LA SOCIETE ET A L'EXPLOITATION</i>	10
4.1.1	Risques liés à la stratégie d'acquisition de la Société	10
4.1.2	Risques liés au non renouvellement des baux	11
4.1.3	Risques liés à l'ancienneté et à l'entretien des immeubles	11
4.1.4	Risques liés à la structure de l'actionnariat de IMMOBILIERE DASSAULT	12
4.1.5	Risques liés à la dépendance vis-à-vis du Groupe DASSAULT	12
4.2	<i>RISQUES LIES A LA REGLEMENTATION ET A L'ENVIRONNEMENT</i>	12
4.2.1	Risques liés à la réglementation immobilière	12
4.2.2	Risques liés à la réglementation des baux	12
4.2.3	Risques liés au régime des SIIC	13
4.2.4	Risques liés à l'évolution et la fluctuation du marché de l'immobilier	13
4.2.5	Risques liés au niveau des taux d'intérêt	15
4.3	<i>ASSURANCES ET COUVERTURES DES RISQUES</i>	15
5	INFORMATIONS CONCERNANT L'EMETTEUR	18
5.1	<i>HISTOIRE ET EVOLUTION DE LA SOCIETE</i>	18
5.1.1	Dénomination sociale	18
5.1.2	Registre du Commerce et des Sociétés	19
5.1.3	Date de constitution et durée de la Société	19
5.1.4	Siège social, forme juridique et législation applicable	19
5.1.5	Organisation opérationnelle	19
5.1.6	Historique de la Société	19
5.2	<i>INVESTISSEMENTS</i>	21
5.2.1	Principaux investissements réalisés par la Société	21
5.2.2	Investissements projetés	21
6	APERÇU DES ACTIVITES	22
6.1	<i>PRINCIPALES ACTIVITES</i>	22
6.2	<i>PRINCIPAUX MARCHES</i>	22
7	ORGANIGRAMME	26
7.1	<i>PLACE DE LA SOCIETE AU SEIN DU GROUPE</i>	26
7.2	<i>FILIALES</i>	27

8	PROPRIETES IMMOBILIERES	28
8.1	<i>ETAT RECAPITULATIF DES PROPRIETES IMMOBILIERES DE LA SOCIETE</i>	28
8.2	QUESTIONS ENVIRONNEMENTALES	29
8.2.1	Réglementation relative à la prévention des risques pour la santé liés à l'amiante	29
8.2.2	Réglementation relative au respect de la sécurité des personnes	29
8.2.3	Réglementation relative à l'Etat des risques naturels et technologiques (PPRn)	30
8.2.4	Réglementation relative au saturnisme	30
8.2.5	Réglementation relative au diagnostic de performance énergétique	30
9	EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT	31
9.1	<i>CHIFFRES COMPARES ENTRE LES 31 DECEMBRE 2004, 31 DECEMBRE 2005 ET 31 DECEMBRE 2006</i>	31
9.2	<i>FAITS MARQUANTS ET EVOLUTION DU RESULTAT SUR L'EXERCICE 2004</i>	31
9.3	<i>FAITS MARQUANTS ET EVOLUTION DU RESULTAT SUR L'EXERCICE 2005</i>	32
9.4	<i>FAITS MARQUANTS ET EVOLUTION DU RESULTAT SUR L'EXERCICE 2006</i>	32
10	TRESORERIE ET CAPITAUX	34
10.1	<i>CHIFFRES COMPARES SUR LES TROIS DERNIERS EXERCICES</i>	34
10.2	<i>TABLEAU DE FINANCEMENT ET DE VARIATION DE TRESORERIE AU 31 DECEMBRE 2006</i>	35
10.3	<i>TABLEAU DE FINANCEMENT ET DE VARIATION DE TRESORERIE AU 31 DECEMBRE 2005</i>	36
10.4	<i>TABLEAU DE FINANCEMENT ET DE VARIATION DE TRESORERIE AU 31 DECEMBRE 2004</i>	37
10.5	<i>CONDITIONS D'EMPRUNT ET STRUCTURE DE FINANCEMENT</i>	37
10.6	<i>RESTRICTIONS A L'UTILISATION DES CAPITAUX AYANT INFLUE SUR LES OPERATIONS DE LA SOCIETE</i>	38
11	RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES	39
12	INFORMATIONS SUR LES TENDANCES	40
13	PREVISIONS OU ESTIMATIONS DU BENEFICE	41
14	ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	42
14.1	<i>INFORMATIONS GENERALES RELATIVES AUX DIRIGEANTS</i>	42
14.1.1	Composition du Conseil de Surveillance	42
14.1.2	Détention d'actions Immobilière Dassault par les membres du Conseil de Surveillance	42
14.1.3	Nature des liens familiaux unissant les membres du Conseil et les dirigeants	42
14.1.4	Composition du Directoire	43
14.1.5	Expérience des dirigeants en matière de gestion	43
14.1.6	Principaux mandats confiés et fonctions exercés en dehors de la Société	43
14.2	<i>CONFLITS D'INTERETS AU NIVEAU DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION GENERALE</i>	48

15	REMUNERATIONS ET AVANTAGES	49
	<i>15.1 REMUNERATIONS DES MEMBRES DU DIRECTOIRE, DU CONSEIL DE SURVEILLANCE ET DU COMITE STRATEGIQUE.....</i>	<i>49</i>
	<i>15.2 SOMMES PROVISIONNEES AUX FINS DE VERSEMENT DE PENSIONS, RETRAITES OU AUTRES AVANTAGES.....</i>	<i>50</i>
16	FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	50
	16.1 FONCTIONNEMENT DU DIRECTOIRE	50
	16.1.1 Président du Directoire	50
	16.1.2 Attributions du Directoire	50
	16.1.3 Délibérations du Directoire	51
	16.1.4 Limitations apportées aux pouvoirs du Directoire	51
	16.2 FONCTIONNEMENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE.....	52
	16.2.1 Président du Conseil de surveillance	52
	16.2.2 Attributions du Conseil de surveillance.....	52
	16.2.3 Délibérations du Conseil de surveillance.....	53
	16.2.4 Comité stratégique.....	53
	16.3 CONTRATS DE SERVICE.....	53
	16.4 COMITES D'AUDIT ET DE REMUNERATION.....	53
	16.5 REGLES RELATIVES AU GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE	53
	16.5.1 Rapport sur les procédures de contrôle interne	53
	16.5.2 Déclaration relative au gouvernement d'entreprise.....	59
17	SALARIES.....	60
	<i>17.1 RESSOURCES HUMAINES.....</i>	<i>60</i>
	<i>17.2 PARTICIPATIONS ET STOCK-OPTIONS DES ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS</i>	<i>60</i>
	<i>17.3 PARTICIPATIONS DES SALARIES</i>	<i>60</i>
18	PRINCIPAUX ACTIONNAIRES	61
	<i>18.1 ACTIONNAIRE MAJORITAIRE.....</i>	<i>61</i>
	<i>18.2 DROITS DE VOTE</i>	<i>62</i>
	<i>18.3 DECLARATION RELATIVE AU CONTROLE DE LA SOCIETE PAR L'ACTIONNAIRE MAJORITAIRE</i>	<i>62</i>
	<i>18.4 ACCORDS PORTANT SUR LE CONTROLE DE LA SOCIETE</i>	<i>62</i>
	<i>18.5 PACTES D'ACTIONNAIRES.....</i>	<i>62</i>
19	OPERATIONS AVEC DES APPARENTES	63
	<i>19.1 CONVENTIONS LIBRES.....</i>	<i>63</i>
	<i>19.2 CONVENTIONS REGLEMENTEES.....</i>	<i>63</i>
20	INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE LA SOCIETE	71
	20.1 INFORMATIONS FINANCIERES HISTORIQUES.....	71
	20.1.1 Comptes sociaux au 31 décembre 2006.....	71
	20.1.2 Comptes sociaux au 31 décembre 2005.....	88
	20.1.3 Comptes sociaux au 31 décembre 2004.....	98

20.2	VERIFICATION DES INFORMATIONS FINANCIERES HISTORIQUES	111
20.2.1	Rapports des Commissaires aux comptes relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2006.....	111
20.2.2	Rapports des Commissaires aux comptes relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2005.....	113
20.2.3	Rapports des Commissaires aux comptes relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2004.....	116
20.3	INFORMATIONS DONNEES EN APPLICATION DE L'ANNEXE XIX DU REGLEMENT EUROPEEN 809/2004 ET DES RECOMMANDATIONS CESR EN VIGUEUR.....	117
20.4	INFORMATIONS FINANCIERES PROFORMA.....	118
20.5	POLITIQUE DE DISTRIBUTION DES DIVIDENDES.....	121
20.6	PROCEDURES JUDICIAIRES ET D'ARBITRAGE.....	121
20.7	CHANGEMENT SIGNIFICATIF DE LA SITUATION FINANCIERE OU COMMERCIALE.....	121
21	INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	122
21.1	CAPITAL SOCIAL.....	122
21.1.1	Montant du capital social	122
21.1.2	Titres non représentatifs du capital	122
21.1.3	Titres détenus par la Société elle-même ou en son nom, ou par ses filiales	122
21.1.4	Autres titres donnant accès au capital.....	123
21.1.5	Capital autorisé mais non émis	123
21.1.6	Informations sur le capital de tout membre du groupe faisant l'objet d'une option prévoyant de le placer sous options	123
21.1.7	Evolution du capital social	123
21.2	ACTE CONSTITUTIF ET STATUTS	123
21.2.1	Objet social de IMMOBILIERE DASSAULT	123
21.2.2	Dispositions relatives aux membres des organes d'administration et de direction générale	124
21.2.3	Droits, privilèges et restrictions attachés aux actions existantes	124
21.2.4	Actions nécessaires pour modifier les droits des actionnaires.....	125
21.2.5	Assemblées générales	126
21.2.6	Dispositions ou conventions relatives au changement de contrôle.....	126
21.2.7	Franchissement de seuils statutaires	126
21.2.8	Modifications du capital social	126
22	DIFFUSION ET ARCHIVAGE DE L'INFORMATION REGLEMENTEE	127
23	CONTRATS IMPORTANTS.....	127
24	INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DECLARATIONS D'EXPERTS ET DECLARATIONS D'INTERET	128
25	DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC.....	129
26	INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS.....	130

1 Personnes responsables

1.1 *Responsable du document de référence*

Monsieur Olivier Costa de Beauregard, Président du Directoire de IMMOBILIERE DASSAULT SA (ci-après « **IMMOBILIERE DASSAULT** » ou « **la Société** »).

1.2 *Attestation de la personne responsable*

« J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document ainsi qu'à la lecture d'ensemble du présent document de référence.

Les informations financières historiques présentées dans le présent document de référence ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux, figurant en pages 111 à 117 dudit document, qui contiennent une observation pour ce qui concerne le rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2005 (page 113).

Olivier Costa de Beauregard
Président du Directoire

2 CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES

2.1 *Commissaires aux comptes titulaires*

Deloitte & Associés

185 avenue Charles de Gaulle
92200 Neuilly sur Seine

Représenté par Monsieur Dominique Jumaucourt, nommé par Assemblée générale ordinaire du 28 avril 2000 pour six exercices, et renouvelé par Assemblée Générale mixte du 29 juin 2006 pour six exercices soit jusqu'à l'Assemblée générale appelée à statuer en 2012 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Mazars et Guérard

61, rue Henri Régnauld
92400 COURBEVOIE

Représenté par Madame Manuela Baudoin-Revert, nommée par Assemblée générale ordinaire du 28 avril 2000 pour six exercices, et renouvelé par Assemblée Générale mixte du 29 juin 2006 pour six exercices soit jusqu'à l'Assemblée générale appelée à statuer en 2012 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

2.2 *Commissaires aux comptes suppléants*

Bureau d'Etudes Administratives Sociales et Comptables

7/9 Villa Houssay
92200 Neuilly sur Seine

Nommé par Assemblée générale ordinaire du 28 avril 2000 pour six exercices, et renouvelé par Assemblée Générale mixte du 29 juin 2006 pour six exercices soit jusqu'à l'Assemblée générale appelée à statuer en 2012 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Monsieur Michel Rosse

61, rue Henri Régnauld
92400 COURBEVOIE

Nommé par Assemblée générale ordinaire du 28 avril 2000 pour six exercices, et renouvelé par Assemblée Générale mixte du 29 juin 2006 pour six exercices soit jusqu'à l'Assemblée générale appelée à statuer en 2012 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

2.3 Rémunération des Commissaires aux comptes

Honoraires des Commissaires aux comptes pris en charge par la société en 2006 :

(en €)	MAZARS & GUERARD				DELOITTE & ASSOCIES			
	Montant		%		Montant		%	
	2006	2005	2006	2005	2006	2005	2006	2005
<u>Audit</u> Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	46 737	15 000	51 %	47,3 %	45 000	16 737	49 %	52,7 %
Sous total	46 737	15 000	51 %	47,3 %	45 000	16 737	49 %	52,7 %
<u>Autres prestations</u>								
Sous total	0	0			0	0		
TOTAL	46 737	15 000	51 %	47,3 %	45 000	16 737	49 %	52,7 %

3 INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES

Le tableau figurant ci-dessous présente les principales données financières de IMMOBILIERE DASSAULT pour les trois derniers exercices comptables clos aux 31 décembre 2004, 2005 et 2006.

En €	31/12/2006	31/12/2005	31/12/2004
Chiffre d'affaires	4 730 594	3 139 401	3 330 353
Résultat d'exploitation	921 829	607 181	959 057
Résultat courant avant impôt	986 567	344 962	742 146
Résultat net	809 101	259 049	485 856
Capacité d'autofinancement retraitée*	3.263.784	1.985.579	2.164.494
Actif immobilisé net	76 045 040	41 416 196	42 824 663
Capitaux propres	75 035 372	33 046 271	32 787 223
Total des dettes	5 358 457	9 175 455	11 513 953
Total de bilan	80 393 829	42 221 727	44 301 176

*hors impact de l'impôt libérateur relatif à l'adoption du régime SIIC.

source : Comptes sociaux audités de la Société

Tableau de flux de trésorerie

En euros	31/12/2006	31/12/2005	31/12/2004
Marge brute d'autofinancement	-1 166 764	1 985 579	2 164 494
Variation du BFR lié à l'activité	-59 438	242 297	-186 242
Flux net de trésorerie généré par l'activité	-1 226 202	2 227 876	1 978 252
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	-32 654 572	-209 446	0
Augmentation des capitaux propres	41 180 000		-544 857
Emprunts (+) ou remboursements (-)	-7 397 679	-2 063 892	-1 480 176
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	33 782 321	-2 063 892	-2 025 033
Trésorerie d'ouverture	1 400	46 862	93 643
Variation de trésorerie nette	-98 453	-45 462	-46 781
Trésorerie à la clôture	-97 053	1 400	46 862

Actif net réévalué

	<u>31/12/2006</u>	<u>31/12/2005</u>
Actif net réévalué en M. Euros	110,32	55,47
Actif net réévalué par action	102,87	90,13

L'actif net réévalué est déterminé à partir des capitaux propres comptables de l'arrêté des comptes sociaux à la clôture de chaque exercice corrigés des plus values latentes constatées sur le patrimoine immobilier.

Les immeubles sont valorisés à la juste valeur qui est établie à chaque clôture par un expert immobilier externe qualifié en matière d'évaluation.

La méthodologie consiste à déterminer, hors droits d'enregistrement, la valeur des immeubles compte tenu de leur état d'occupation suivant différentes méthodes, tels que les revenus, le marché, les Discounted Cash Flow.

Le tableau figurant ci-dessous présente le chiffre d'affaires de IMMOBILIERE DASSAULT au titre des premiers trimestres 2006 et 2007.

En €	2007	2006
1 ^{er} trimestre	1 631 418,11	814 580,69

4 FACTEURS DE RISQUES

Les investisseurs sont invités à examiner l'ensemble des informations contenues dans le présent document de référence, y compris les risques décrits ci-dessous, avant de prendre leur décision d'investissement. Ces risques sont, à la date d'enregistrement du présent document de référence, ceux dont la réalisation est susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, sa situation financière, ses perspectives ou ses résultats. L'attention des investisseurs est également attirée sur le fait que la liste des risques présentés au présent chapitre n'est pas exhaustive et que d'autres risques, inconnus ou dont la réalisation n'est pas considérée à la date d'enregistrement du présent document de référence comme susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, sa situation financière, ses perspectives ou ses résultats, peuvent exister.

4.1 Risques liés à la Société et à l'exploitation

4.1.1 Risques liés à la stratégie d'acquisition de la Société

Dans le cadre de sa stratégie de développement, la Société est amenée à procéder à des acquisitions d'actifs immobiliers, afin de continuer d'accroître son patrimoine dans une logique de développement patrimonial à moyen et long terme.

La Société entend dans ce cadre faire perdurer sa politique d'acquisition de patrimoine de qualité, ce qui se traduit par une politique de croissance qui s'avère réfléchie et mesurée, orientée par une optique principale de valorisation des immeubles et de rendement.

Dès lors, si la Société peut certes potentiellement avoir à faire face à certains risques liés aux acquisitions qu'elle entend mener, ces risques sont à relativiser, compte tenu :

- de l'optique patrimoniale de la Société, consistant dans l'acquisition de patrimoine de qualité ; et
- de la réalisation des acquisitions d'immeubles systématiquement au moyen d'actes notariés à l'occasion desquels les risques juridiques inhérents aux immeubles sont vérifiés par des experts professionnels.

Peuvent être notamment considérés comme des risques :

- les incertitudes et retards liés aux procédures d'obtention d'autorisations administratives ;
- la complexité juridique de certains projets d'acquisition ;
- l'évaluation des actifs et la réalisation de dépenses d'entretien à des conditions plus onéreuses qu'envisagées à l'origine ;
- des défauts cachés comme des sous-locations, ou encore des pratiques de locataires qui pourraient s'avérer dangereuses.

4.1.2 Risques liés au non renouvellement des baux

La situation de dépendance d'une foncière vis-à-vis de ses locataires tient au fait que ses résultats sont directement liés aux rendements locatifs provenant des immeubles dont cette société est propriétaire.

Il en résulte que cette société peut encourir des risques liés d'une part à un faible nombre et donc à une faible diversité de locataires, et d'autre part aux montants des loyers payés par chaque locataire, donc à la répartition des revenus locatifs.

Dans le cadre de son activité, IMMOBILIERE DASSAULT est soumise à ce risque du fait de la location exclusive de son immeuble sis 23 avenue des Champs Elysées - Paris 8^{ème} à la société Thaï Airways, qui lui a donné congé pour le 19 octobre 2007, terme de son bail et dont la part de loyer représente près de 18% des loyers annuels perçus par IMMOBILIERE DASSAULT pour l'ensemble de ses immeubles.

La Société doit donc, dans le cadre de son activité, se prémunir de toute perte due au défaut de renouvellement à terme des baux concernés, ou à une difficulté éventuelle de relocation des immeubles.

Différentes hypothèses de commercialisation sont à l'étude, soit en bureaux, soit en commerce, soit mixte.

Il n'est pas possible aujourd'hui de prévoir la durée d'immobilisation que nécessitera le réaménagement de l'immeuble. En revanche, compte tenu de sa localisation exceptionnelle sur les Champs Elysées, une revalorisation du bail devrait être obtenue.

4.1.3 Risques liés à l'ancienneté et à l'entretien des immeubles

Les actifs de IMMOBILIERE DASSAULT sont constitués d'immeubles construits :

- au cours de la seconde moitié du XIX^{ème} siècle, pour l'immeuble situé au 6, place de la République Dominicaine - Paris 17^{ème} ;
- 1920/1929 pour les deux immeubles situés au 120 et 127/129/131, avenue Ledru-Rollin à Paris 11^{ème},
- 1973 pour l'immeuble situé au 9, rue Faustin-Hélie à Paris 16^{ème},
- 1975 pour l'immeuble situé au 86, avenue Henri-Martin à Paris 16^{ème},
- 1989 pour l'immeuble situé au 23, avenue des Champs Elysées - Paris 8^{ème},
- 1990 pour l'immeuble situé au 26/28, rue Marius AUFAN à Levallois Perret,
- 1992 pour l'immeuble situé 18, avenue Winston Churchill à Charenton-le-Pont.

Compte tenu de l'ancienneté relative de ce parc immobilier, la Société pourrait encourir un risque du fait du défaut de travaux de rénovation ou si les travaux d'entretien ne répondaient pas aux standards des marchés. A la date d'enregistrement du présent document de référence, la Société est faiblement exposée à ce risque compte tenu des travaux de rénovation et/ou d'amélioration qu'elle entreprend régulièrement, afin de faciliter la relocation des immeubles.

4.1.4 Risques liés à la structure de l'actionariat de IMMOBILIERE DASSAULT

- IMMOBILIERE DASSAULT ne peut prédire l'évolution de la structure de son actionariat.
- Néanmoins, le Groupe familial DASSAULT, actuellement actionnaire majoritaire d'IMMOBILIERE DASSAULT, souhaite maintenir son contrôle à au moins 50%.

Le Groupe familial PEUGEOT FFP est contrôlé par la Famille PEUGEOT

4.1.5 Risques liés à la dépendance vis-à-vis du Groupe DASSAULT

Les membres du Directoire d'IMMOBILIERE DASSAULT exercent d'autres fonctions au sein du Groupe DASSAULT.

Ils consacrent néanmoins à cette fonction tout le temps et la rigueur nécessaires.

Groupe Industriel Marcel Dassault assure par ailleurs pour le compte d'IMMOBILIERE DASSAULT des prestations d'ordre immobilier et financier.

Cette dépendance peut toutefois être qualifiée de minimale dans la mesure où IMMOBILIERE DASSAULT pourrait y substituer tout intervenant extérieur.

4.2 *Risques liés à la réglementation et à l'environnement*

4.2.1 Risques liés à la réglementation immobilière

Dans la conduite de ses activités de détention et de gestion d'actifs immobiliers, Immobilière Dassault est tenue de se conformer à de nombreuses réglementations relatives, notamment, aux différents types de baux (commerciaux, à usage d'habitation ou mixtes), à la prévention des risques pour la santé, à la sécurité des personnes et à la sauvegarde de l'environnement.

Toute évolution de ces réglementations peut potentiellement accroître les contraintes réglementaires auxquelles IMMOBILIERE DASSAULT est tenue et avoir ainsi un éventuel effet indirect sur l'activité et les résultats de la Société.

4.2.2 Risques liés à la réglementation des baux

En France, la législation relative aux baux commerciaux et aux baux à usage d'habitation a tendance à protéger le locataire et donc à être très rigoureuse à l'égard du bailleur. Ceci se traduit notamment par le nombre important de dispositions contractuelles qui sont d'ordre public (durée du bail, renouvellement, dépôt de garantie, clause résolutoire, indexation des loyers) et qui par conséquent apportent une certaine lourdeur juridique en pratique.

Le locataire a par ailleurs la faculté de libérer les locaux :

- à la date d'échéance du bail ainsi qu'à l'issue, en principe, de chaque période triennale, sauf convention contraire s'agissant des baux commerciaux ; et
- à tout moment moyennant un préavis de trois mois voire d'un mois pour les baux à usage d'habitation et mixtes soumis à la loi du 6 juillet 1989.

Ceci présente un risque de vacance que le bailleur doit prendre en considération, compte tenu de l'absence de revenus engendrée et des charges attachées aux immeubles, qui continuent à courir, mais présente aussi l'opportunité de revalorisation des loyers.

En l'espèce IMMOBILIERE DASSAULT doit faire face à ces risques, même si celle-ci bénéficie d'une certaine visibilité quant à la vacance éventuelle, partielle ou totale, de certains de ses immeubles, donc peut limiter ces risques en garantissant suffisamment tôt un renouvellement des contrats de bail à des conditions équivalentes.

4.2.3 Risques liés au régime des SIIC

La société bénéficie du régime fiscal des sociétés d'investissement en immobilier coté (SIIC) et à ce titre est exonérée d'impôt sur les sociétés. Le bénéfice de ce régime fiscal est conditionné notamment au respect de l'obligation de redistribuer une part importante des profits réalisés par la société et pourrait être remis en cause en cas de non respect de ces obligations.

L'article 138 de la loi n° 2006-1771 du 30 décembre 2006 a ajouté plusieurs dispositions aux conditions de l'option et du maintien du bénéfice du régime SIIC. Ainsi, notamment, la participation directe ou indirecte d'un actionnaire majoritaire ou d'un groupe d'actionnaires agissant de concert est limitée à moins de 60% du capital et des droits de vote de la SIIC.

Pour les Sociétés ayant opté pour ce régime avant le 1^{er} janvier 2007, comme notre Société, cette disposition n'est applicable qu'à compter du 1^{er} Janvier 2009.

En conséquence, les risques liés à l'option pour l'application de ce régime sont essentiellement fiscaux :

- d'une part, dans l'hypothèse où la Société sortirait du régime des SIIC dans les dix ans suivant l'option, elle serait tenue d'acquitter un complément d'impôt sur les sociétés sur le montant des plus-values qui ont été imposées au taux réduit de 16,5% du fait de l'option pour le régime des SIIC ;
- d'autre part, le non-respect de l'obligation de conservation pendant 5 ans des actifs que la Société pourrait acquérir sous le régime de l'article 210 E du Code général des impôts serait sanctionné par l'application d'une pénalité de 25% de la valeur d'acquisition de l'actif pour lequel l'engagement de conservation n'a pas été respecté.
- Enfin, le non respect de la limitation à moins de 60 % dans le capital ou les droits de vote de la SIIC, de la participation directe ou indirecte d'un actionnaire majoritaire ou d'un groupe d'actionnaires agissant de concert, sera sanctionné par un assujettissement à l'IS au titre de l'exercice concerné si cette limitation n'est pas respectée à compter du 1^{er} janvier 2009.

IMMOBILIERE DASSAULT, qui ne respecte pas aujourd'hui cette dernière limitation a mis en œuvre une politique visant à élargir son flottant afin de respecter cette nouvelle disposition et éviter un assujettissement à l'IS pour l'échéance de fin 2008. (Voir évolution de l'actionnariat au paragraphe 7.1).

4.2.4 Risques liés à l'évolution et la fluctuation du marché de l'immobilier

Ces risques sont les suivants :

- l'évolution des loyers, est elle-même dépendante de l'évolution de l'indice INSEE du coût de la construction ou de référence des loyers (*nouvel indice pour les loyers d'habitation, loi de 1989*): ainsi, les résultats opérationnels de IMMOBILIERE DASSAULT provenant principalement des loyers et charges locatives récupérables perçus de ses locataires, toute

baisse des indices sur lesquels sont indexés les loyers pourrait peser sur les revenus locatifs de la Société.

- la valorisation des actifs et la loi de l'offre et de la demande : le niveau des loyers et la valorisation des immeubles sont fortement influencés par l'offre et la demande de surfaces immobilières. Ceci peut donc potentiellement affecter la capacité des bailleurs à augmenter, voire à maintenir le montant des loyers à l'occasion des renouvellements des baux. Ainsi, une évolution défavorable de la demande par rapport à l'offre serait susceptible d'affecter les résultats de la Société.
- Le marché locatif de l'immobilier d'entreprise a connu historiquement des variations significatives à la hausse comme à la baisse. La valorisation des actifs, principalement fondée sur la capitalisation des revenus est donc directement impactée par ces variations.
- Pour la Société, cet impact est réduit dans la mesure où une partie de ses revenus provient de la location de locaux d'habitation à Paris, ville où le risque de chute des valeurs locatives est peu envisageable du fait du déficit persistant de logements.
- De plus, la valorisation des actifs à usage principal d'habitation repose pour partie sur la comparaison des valeurs de logements similaires. La valorisation par le revenu n'est donc que partielle.
- Néanmoins et pour apprécier le risque d'un impact défavorable des variations des loyers sur la valeur des actifs de la société, des expertises sont effectuées tous les ans par des experts indépendants. Pour 2006, la synthèse en est présentée au 20.3 du présent document.
- Fin 2006, la valeur vénale des actifs d'immobilier d'entreprise a été estimée à 59,14 M€ sur un total de 111,245 M€. Compte tenu des valeurs globales respectives des patrimoines tertiaires et d'habitation, l'effet défavorable d'une éventuelle baisse significative des loyers commerciaux serait limité.
- Toutefois, cette couverture ira en s'amenuisant, dès 2007, dans la mesure où la Société dont l'objectif est de développer principalement son activité tertiaire, va acquérir 2 nouveaux immeubles de bureaux.

Aujourd'hui, la qualité du patrimoine de la Société, notamment due à l'emplacement des immeubles ainsi qu'à leur standing, fait qu'elle est donc moins sensible par nature aux risques d'évolution et de fluctuation du marché de l'immobilier.

Dans les comptes sociaux de la Société, le patrimoine immobilier est comptabilisé selon le coût d'acquisition et suit un plan d'amortissement tel que présenté en annexe des comptes sociaux.

Les valeurs d'expertise font apparaître des plus values latentes. Globalement, il faudrait un retournement du marché immobilier de plus de 30% pour que la Société soit conduite à constater une dépréciation sur les valeurs comptables.

4.2.5 Risques liés au niveau des taux d'intérêt, de change, des actions et de liquidité

La valeur des actifs de la Société est influencée par l'évolution des taux d'intérêt. L'activité immobilière a bénéficié au cours des dernières années d'un environnement favorable caractérisé par des taux d'intérêt faibles, tant sur le court terme que sur le long terme.

Au cours de l'année 2006, des craintes de poussée inflationniste due à des niveaux de croissance élevée de l'économie mondiale ont conduit la BCE à relever graduellement son taux directeur de 2,25% en début d'année à 3,50% en fin d'année. Sur la même période, les taux à 10 ans ont augmenté de 50 points de base pour s'établir à 3,98% en fin d'année.

Une augmentation des taux d'intérêt trop prononcée aurait un impact sur la valorisation du patrimoine de la Société dans la mesure où les taux de rendement appliqués par les experts immobiliers aux loyers d'immeubles sont déterminés en partie en fonction des taux d'intérêt.

Une telle augmentation des taux d'intérêt pourrait également avoir une incidence si la société devait contracter des dettes pour financer l'acquisition de nouveaux biens immobiliers.

Au 31 décembre 2006, la société n'a pas de dette, elle n'est donc pas exposée au risque de liquidité.

Les acquisitions immobilières qui devraient intervenir en 2007 seront en partie financées par recours à l'emprunt bancaire. Le risque de taux d'intérêts sera alors couvert en tout ou partie en fonction des anticipations de l'évolution du marché des taux d'intérêts.

La Société n'est pas soumise au risque de change puisque la totalité de ses actifs, de ses revenus, et de ses charges est libellée en euro. L'activité est totalement domestique.

La Société ne possédant pas de portefeuille d'actions, elle n'est pas soumise au risque d'évolution du marché des actions.

4.3 *Assurances et couvertures des risques*

D'une manière générale, la Société estime que les polices d'assurance dont elle bénéficie sont adéquates au regard de la valeur des actifs assurés et du niveau de risques encourus.

Tableau récapitulatif des principales polices d'assurance :

BIEN	GARANTIES PRINCIPALES	FRANCHISE
Immeuble 26-28 rue Marius AUFAN - 92300 LEVALLOIS PERRET	MULTIRISQUE PROTECTION IMMOBILIERE indice 2007 : 741,70	
Courtier : GRAS SAVOYE Compagnie : AGF COURTAGE N°police : 34450696 Echéance au 1er janvier - reconduction annuelle résiliable avec 2 mois de préavis Prime 2007 : 1 732,21€	INCENDIE ET RISQUES ANNEXES : sans limitation de somme ATTENTATS AUTRES DOMMAGES MATERIELS : idem CATASTROPHES NATURELLES : selon arrêté RESPONSABILITE CIVILE IMMEUBLE : 4 573 470€ AUTRES GARANTIES : explosion, tempête, grêle, dégâts des eaux, vol et défense & recours EXTENSION : reconstruction, dégâts des eaux et vol	néant 10% Dom. fixée par arrêté néant
Immeuble 6, place de la République Dominicaine- 75017 Paris	MULTIRISQUE IMMEUBLE indice 2007 : 741,70	
Courtier : GRAS SAVOYE Compagnie : AGF IART N°police : 40985727 Echéance au 1er janvier - reconduction annuelle résiliable avec 2 mois de préavis Prime 2007 : 16 707,25€	INCENDIE ET RISQUES ANNEXES : sans limitation de somme ATTENTATS AUTRES DOMMAGES MATERIELS : idem CATASTROPHES NATURELLES : selon arrêté RESPONSABILITE CIVILE IMMEUBLE : à hauteur de 4 573 470€ AUTRES GARANTIES : tempête, grêle, dégâts des eaux, vol et défense & recours EXTENSION : reconstruction, dégâts des eaux et vol	néant néant fixée par arrêté néant
Immeuble 23, av. des Champs Elysées - 75008 Paris	MULTIRISQUE IMMEUBLE indice 2007 : 741,70	
Courtier : Cabinet BARDIN Compagnie : AXA COURTAGE N°police : 37503540080087H Echéance au 1er janvier - reconduction annuelle résiliable avec 2 mois de préavis Prime 2007 : 5 917,31€	INCENDIE ET RISQUES ANNEXES : valeur de reconstruction à neuf CATASTROPHES NATURELLES : idem EVENEMENTS CLIMATIQUES : idem RESPONSABILITE EN QUALITE DE PROPRIETAIRE : 6 100 000€ AUTRES GARANTIES : dommages électriques, bris de machine, dégâts des eaux, canalisations enterrées et refoulement d'égouts, vol, vandalisme, bris de glace, défense recours, contenu dans les parties communes, pertes liquides et effondrement EXTENSION : incendie et risques annexes, événements climatiques, dégâts des eaux, vol et vandalisme	néant fixée par arrêté 10% de l'indemn. néant

BIEN	GARANTIES PRINCIPALES	FRANCHISE
Immeuble 86, avenue Henri Martin - 75016 PARIS	MULTIRISQUE IMMEUBLE indice 2007 : 741,70 Propriétaire non occupant	
Courtier : GRAS SAVOYE Compagnie : AGF N°police : 34427922 Echéance au 1er janvier - reconduction annuelle résiliable avec 2 mois de préavis Prime 2007 : 2 686,08€	INCENDIE ET RISQUES ANNEXES : sans limitation de somme ATTENTATS AUTRES DOMMAGES MATE RIELS : idem CATASTROPHES NATURELLES : selon arrêté RESPONSABILITE CIVILE IMMEUBLE : 4 600 000€ AUTRES GARANTIES : explosion, tempête, grêle, dégâts des eaux, vol et défense & recours EXTENSION : reconstruction, dégâts des eaux et vol	néant 10% Dom. fixée par arrêté néant
Immeuble 18, avenue Winston Churchill - 94220 CHARENTON	MULTIRISQUE IMMEUBLE indice 2007 : 741,70 Propriétaire non occupant	
Courtier : GRAS SAVOYE Compagnie : AGF N°police : 41620168 Echéance au 26 juin - reconduction annuelle résiliable avec 2 mois de préavis Prime 29/06/06 au 26/06/07 : 4873,96€	INCENDIE ET RISQUES ANNEXES : sans limitation de somme ATTENTATS AUTRES DOMMAGES MATE RIELS : idem CATASTROPHES NATURELLES : selon arrêté RESPONSABILITE CIVILE IMMEUBLE : 4 600 000€ AUTRES GARANTIES : explosion, tempête, grêle, dégâts des eaux, vol et défense & recours EXTENSION : reconstruction, dégâts des eaux et vol	néant néant fixée par arrêté néant
Immeuble 9, rue Faustin Hélie - 75116 PARIS	MULTIRISQUE IMMEUBLE indice 2007 : 741,70	
Courtier : Cabinet BARDIN Compagnie : AXA N°police : 3750354062387 Echéance au 1er janvier - reconduction annuelle résiliable avec 2 mois de préavis Prime 2007 : 1989,83€	INCENDIE ET RISQUES ANNEXES : valeur de reconstruction à neuf CATASTROPHES NATURELLES : idem RESPONSABILITE EN QUALITE DE PROPRIETAIRE : 9 520 441€ AUTRES GARANTIES : bris de glaces, explosions, dégâts des eaux dont infiltrations façades, refoulements des égouts, recherche des fuites, vols, attentats et vandalisme sur le bâtiment, détournement des loyers, perte de liquide, dommages électriques, tempêtes, grêle, choc véhicule EXTENSION : incendie et risques annexes, évènements climatiques, dégâts des eaux, vol et vandalisme	néant 380 € néant

BIEN	GARANTIES PRINCIPALES	FRANCHISE
Immeuble 120-122 avenue Ledru Rollin - 75011 PARIS	MULTIRISQUE IMMEUBLE indice 2007 : 741,70	
Courtier : Cabinet BARDIN Compagnie : AXA N°police : 37503158558487 Echéance au 1er janvier - reconduction annuelle résiliable avec 2 mois de préavis Prime 2007 : 5880,71€	INCENDIE ET RISQUES ANNEXES : valeur de reconstruction à neuf CATASTROPHES NATURELLES : idem RESPONSABILITE EN QUALITE DE PROPRIETAIRE : sans limitation AUTRES GARANTIES : explosions, dégâts des eaux dont infiltrations façades, refoulements des égouts, recherche des fuites, vols, attentats et vandalisme sur le bâtiment, détournement des loyers, perte de liquide, dommages électriques, tempêtes, grêle, choc véhicule EXTENSION : incendie et risques annexes, évènements climatiques, dégâts des eaux, vol et vandalisme	néant 10% de l'indemn. néant
Immeuble 125-131 avenue Ledru Rollin - 75011 PARIS	MULTIRISQUE IMMEUBLE indice 2007 : 741,70	
Courtier : Cabinet BARDIN Compagnie : AXA N°police : 3750367859787 Echéance au 1er janvier - reconduction annuelle résiliable avec 2 mois de préavis Prime 2007 : 5796,96€	INCENDIE ET RISQUES ANNEXES : valeur de reconstruction à neuf CATASTROPHES NATURELLES : idem RESPONSABILITE EN QUALITE DE PROPRIETAIRE : sans limitation AUTRES GARANTIES : dommages électriques, explosions, dégâts des eaux dont infiltrations façades, refoulements des égouts, recherche des fuites, vols, attentats et vandalisme sur le bâtiment, détournement des loyers, perte de liquide, dommages électriques, tempêtes, grêle, choc véhicule EXTENSION : incendie et risques annexes, évènements climatiques, dégâts des eaux, vol et vandalisme	néant 10% de l'indemn. néant

5 INFORMATIONS CONCERNANT L'EMETTEUR

5.1 Histoire et évolution de la Société

5.1.1 Dénomination sociale

La Société a pour dénomination sociale IMMOBILIERE DASSAULT. Elle portait auparavant la dénomination de Société Financière et Industrielle de Lens – Finalens. La dénomination sociale a été modifiée par une décision prise lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 17 décembre 1999.

5.1.2 Registre du Commerce et des Sociétés

La Société est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 783 989 551. Le numéro SIRET de la Société est le 783 989 551 144 12 et son code activité est le 741 J.

5.1.3 Date de constitution et durée de la Société

La Société a été constituée le 11 mars 1929 pour une durée de 99 ans sous la forme d'une société anonyme, primitivement régie par la loi du 24 juillet 1867. Les statuts ont été mis en harmonie avec les dispositions du Code de commerce et de la loi n°2001-420 du 15 mai 2001, par décision prise lors de l'Assemblée générale extraordinaire du 6 juin 2002.

Le changement de gouvernance voté lors de l'Assemblée Générale des actionnaires du 29 juin 2006 a entraîné une refonte totale des statuts.

5.1.4 Siège social, forme juridique et législation applicable

Le siège social de IMMOBILIERE DASSAULT est situé au 9 Rond Point des Champs Elysées - Marcel Dassault, 75008 Paris. Son numéro de téléphone est : +33 (1) 53 76 93 00.

Depuis une Assemblée Générale Extraordinaire du 29 juin 2006, IMMOBILIERE DASSAULT a pris la forme de société anonyme à directoire et conseil de surveillance.

La Société est soumise au droit français.

5.1.5 Organisation opérationnelle

Le Directoire d'IMMOBILIERE DASSAULT était composé de trois membres à la date de clôture de l'exercice et est composé de quatre membres à la date d'enregistrement du présent document. Le Directoire est responsable de l'ensemble des décisions adoptées par la Société IMMOBILIERE DASSAULT, dans tous les domaines.

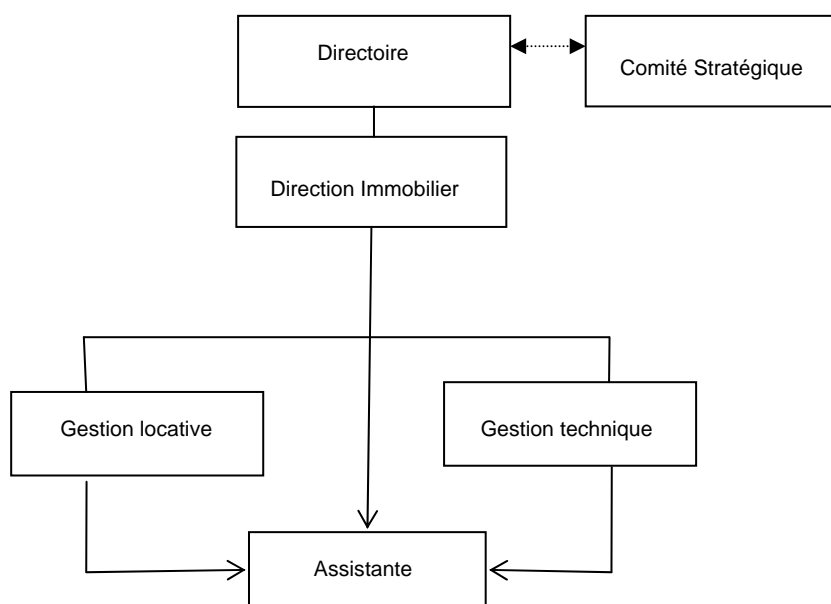
Par ailleurs, les salariés sont au nombre de huit à la clôture de l'exercice, quatre gardiens et quatre personnes en charge de la gestion locative, technique et administrative de la Société.

La Société IMMOBILIERE DASSAULT a conclu, en outre, avec la Société GROUPE INDUSTRIEL MARCEL DASSAULT une convention de prestations de services techniques et matérielles principalement d'ordre immobilier et financier. L'ensemble des missions réalisées dans ce cadre est instruit et supervisé par IMMOBILIERE DASSAULT.

5.1.6 Historique de la Société

IMMOBILIERE DASSAULT a constitué un patrimoine immobilier à compter de la fin de l'année 1999, dès lors que cette société a été contrôlée par le Groupe GROUPE INDUSTRIEL MARCEL DASSAULT.

Ci-joint l'organigramme fonctionnel :



A cette date, le Groupe GROUPE INDUSTRIEL MARCEL DASSAULT recherchait une coquille cotée pour développer au sein d'une structure cotée, une foncière propriétaire d'un parc immobilier diversifié.

IMMOBILIERE DASSAULT (initialement dénommée Finalens) a été constituée en 1929 par la Société des Mines de Lens. Après avoir exercé une activité industrielle, elle est devenue holding détenant des participations industrielles, qui ont été cédées au fil du temps.

Lors de l'acquisition par le Groupe GROUPE INDUSTRIEL MARCEL DASSAULT, auprès de TOTAL, elle n'avait plus d'activité.

La SARL IMMOBILIERE ARGENTEUIL LE PARC, filiale à 99,9% de la Société GROUPE INDUSTRIEL MARCEL DASSAULT a acquis en octobre 1999, 91,58% du capital de la Société FINALENS et a lancé une garantie de cours sur les actions résiduelles.

La Société FINALENS a été rebaptisée IMMOBILIERE DASSAULT et a procédé à des investissements immobiliers.

Les Sociétés Foncière, Financière et de Participations (FFP)¹ et Valmy FFP² sont entrées dans le capital de la Société IMMOBILIERE DASSAULT en 2006 de la façon suivante :

- Le 29 juin 2006, Valmy FFP a reçu 153.120 actions IMMOBILIERE DASSAULT émises à son profit en échange d'un apport immobilier (cf 5.2.1).
- Le 4 juillet 2006, FFP a acquis auprès de la Compagnie Financière Edmond de Rothschild 57.100 actions IMMOBILIERE DASSAULT.

Au terme de ces deux opérations, ces deux sociétés détenaient 19,60% du capital et 14,95% des droits de vote d'IMMOBILIERE DASSAULT.

Le cours de l'action de la Société IMMOBILIERE DASSAULT a évolué positivement sur l'année 2006. L'action se traite à un niveau proche de l'ANR par action de la Société.

(1) : FFP, Société cotée qui appartient en majorité au Groupe familial Peugeot.

(2) : Valmy FFP est une filiale à 100% de FFP

5.2 Investissements

5.2.1 Principaux investissements réalisés par la Société

- 51 avenue Hoche Paris 8^{ème}, vendu par GIMD à la Société par acte du 22 décembre 1999, avec entrée en jouissance au 1^{er} janvier 2000, pour un prix de 5 564 389 euros.
- 6 place de la république Dominicaine Paris 17^{ème}, vendu par GIMD à la Société par acte du 20 janvier 2000 avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2000, pour un prix de 25 047 374 euros.
- 23 avenue des Champs Elysées Paris 8^{ème}, vendu par la Société Immobilière du Rond Point des Champs Elysées par acte du 18 mai 2000 avec entrée en jouissance immédiate, pour un prix de 12 653 268 euros.

IMMOBILIERE DASSAULT a par la suite acquis des lots de copropriété dans un autre immeuble, situé 26/28 rue Marius AUFAN à Levallois Perret, vendu par la Société civile Immobilière du 26/28 rue Marius AUFAN par acte du 21 décembre 2000 avec entrée en jouissance immédiate, pour un prix de 4 344 796,99 euros.

Aux termes d'un traité d'apport en date du 26 avril 2006, approuvé par l'Assemblée Générale des Actionnaires du 29 juin 2006, les immeubles suivants ont été apportés à IMMOBILIERE DASSAULT, avec entrée en jouissance au 1^{er} juillet 2006 :

1) Par le GROUPE INDUSTRIEL MARCEL DASSAULT

- 86 avenue Henri Martin – Paris 16^{ème}
- 9 rue Faustin Hélie – Paris 16^{ème}
- 120 avenue Ledru Rollin – Paris 11^{ème}
- 127-131 avenue Ledru Rollin – Paris 11^{ème}

2) Par la société VALMY – FFP

- 18 avenue Winston Churchill – Charenton-le-Pont (94)
- Un emplacement de parking, résidence de l'Estournel – Charenton-le-Pont
- Des parts indivises d'un restaurant inter-entreprises, place de la Coupole – Charenton-le-Pont

5.2.2 Investissements projetés

La Société envisage d'accroître progressivement son portefeuille immobilier dans une optique patrimoniale à moyen et long terme et dans une optique de rendement.

A cet effet, la société a signé deux promesses de vente fin mars 2007 portant sur deux immeubles se situant dans des quartiers stratégiques de grande renommée :

- 1 immeuble 36 avenue Pierre 1^{er} de Serbie, Paris 8^{ème}
- 1 immeuble 83 avenue Charles de Gaulle, Neuilly sur Seine (Hauts de Seine)

Le 1^{er} immeuble d'une superficie de 1.716 m² est entièrement loué à la société Leonard Fashion, designer et créateur de prêt-à-porter de renommée mondiale.

Le second immeuble de construction récente possède une superficie de 1.650m². Son taux d'occupation actuel est proche de 85 %.

Le prix d'achat de ces deux biens immobiliers s'élève à 37,6 M€ (hors droits).

6 APERÇU DES ACTIVITES

6.1 Principales activités

IMMOBILIERE DASSAULT est une société foncière qui a vocation à investir sur Paris et sa banlieue La Société souhaite pratiquer une politique continue d'accroissement de son patrimoine immobilier, toujours dans une logique de développement patrimonial à moyen et long terme, axée prioritairement sur des immeubles de bureaux tout en visant à conserver une politique d'acquisition de patrimoine de qualité.

A la date du présent document de référence, le patrimoine géré par IMMOBILIERE DASSAULT est composé de huit actifs immobiliers dont une description détaillée est faite au chapitre 8 (PROPRIETES IMMOBILIERES) du présent document.

Au 31 Décembre 2006 l'actif net réévalué (le détail de l'ANR figure au point 20.3) de la Société ressortait à 110,32 millions d'euros (47 % en Habitation et Professionnels et 53 % en Bureaux et Activité), et à 102,87 euros par action. Le taux d'occupation des immeubles était de 96 % pour les immeubles d'habitation, mixte ou professionnel et de 98 % pour les bureaux et le recouvrement annuel atteignait 96 %.

Tableau récapitulatif des loyers, charges et résultats au titre des exercices 2006 et 2005, en € :

	Exercice 2006		Exercice 2005	
	Bureaux et Activité	Habitation et Professionnels	Bureaux et Activité	Habitation et Professionnels
Loyers	2.457.351	1.771.631	1 325.034	1 556.765
Charges refacturées	292.931	208.680	105.940	151.662
Charges sur immeubles	- 411.906	- 461.409	337.859	418.904
(1)	2.338.376	1.518.903	1.093.115	1.289.523

(1) Hors amortissement

6.2 Principaux marchés

Le parc immobilier de la Société est actuellement réparti entre Paris et sa banlieue. Les résultats dégagés sont principalement issus de ses immeubles parisiens. Les opérations d'apport en nature indiquées au point 5.2.1 (*principaux investissements réalisés par la Société*) n'ont pas modifié sensiblement le marché géographique sur lequel opère IMMOBILIERE DASSAULT. La répartition

des résultats provenant de chaque type de marché s'est toutefois infléchi en faveur de la banlieue du fait de l'apport de l'immeuble de bureaux de Charenton le Pont. Au 31 décembre 2006, les loyers annuels ht/hc quittancés pour la banlieue représentaient environ 24 % du total quittancé contre 12 % avant cet apport.

Description du marché de l'immeuble Champs Elysées (source DTZ Eurexi octobre 2006) :

Cet immeuble de bureaux se situe dans le « Quartier central des affaires », faisant lui-même partie de « Paris Centre Ouest », secteur traditionnel de localisation des entreprises. Ce quartier conserve une place de leader en Ile de France, les transactions réalisées au cours du 1^{er} semestre 2006 représentant près de 2/3 des transactions réalisées sur le marché parisien. Le « Quartier central des affaires » représente à lui seul plus de 80 % de la demande placée de « Paris Centre Ouest ». Parallèlement, l'offre était en recul au 1^{er} semestre 2006 par rapport au semestre correspondant de 2005 et corrélativement, pendant la même période, les valeurs locatives « prime » sont reparties à la hausse.

En conclusion, cet immeuble bénéficie d'un emplacement particulièrement privilégié compte tenu d'une part du fait que le 8^{ème} arrondissement demeure l'arrondissement le plus actif de ce secteur, et d'autre part du fait de la renommée internationale de l'avenue des Champs Elysées, notamment en matière de marché de bureaux.

Description du marché de l'immeuble République Dominicaine (source CBRE décembre 2006) :

L'immeuble est situé face au Parc de Monceau, dans un quartier résidentiel de grand standing, principalement constitué d'immeubles haussmanniens regroupant des appartements à usage d'habitation ou professionnel ainsi que des bureaux. Ce secteur est très prisé par les familles eu égard au Parc de Monceau et aux quartiers commerçants à proximité.

Cet immeuble devrait donc rester particulièrement prisé, tant à la location qu'à la vente, notamment compte tenu de sa grande qualité et de sa localisation particulièrement bonne.

Description du marché des immeubles Faustin-Hélie et Henri-Martin (source AtisReal Expertise novembre 2006) :

Les immeubles sont situés dans le secteur de la Muette pour le premier, à proximité immédiate de la Chaussée de la Muette et de la rue de Passy et au nord du 16^{ème} pour le second, qui bénéficie d'une adresse prestigieuse. Ces quartiers de la Capitale restent tous deux très prisés pour de l'habitation.

Description du marché des immeubles 120 et 127/129/131 avenue Ledru-Rollin (source AtisReal Expertise novembre 2006) :

Les immeubles sont situés à égale distance de la rue du Faubourg Saint Antoine et de la Place Voltaire, le 1^{er} étant à usage de locaux d'activité et bureaux et le second de bureaux.

2006 constitue une année record en matière d'investissement en immobilier d'entreprise, traduisant un taux de vacance dans ce secteur se situant très en dessous de la zone de fluidité. Toutefois, les valeurs locatives de seconde main dans ce secteur n'ont pas sensiblement évolué depuis le début de l'année 2006, malgré une diminution de l'offre disponible.

Description du marché de l'immeuble Marius AUFAN (source DTZ Eurexi (octobre 2006)) :

L'activité économique de Levallois regroupe environ 58 000 emplois répartis dans plus de 6 300 établissements. Cette commune fait partie du « Secteur des affaires de l'ouest », qui est la partie la plus dense en ce qui concerne l'immobilier de bureaux (il regroupe les communes jouxtant la Défense et celles de la périphérie ouest de Paris). A la fin du 1^{er} semestre 2006 qui a été très dynamique, le parc tertiaire de Levallois-Perret représentait plus de 16 % du parc du « Secteur des affaires de l'ouest » contre 12 % au 1^{er} semestre 2005. L'offre disponible a sensiblement décru au cours de la même période, sans incidence notable sur les valeurs locatives à Levallois-Perret, la pénurie frappant principalement les offres de grandes surfaces.

Cet immeuble de bureaux bénéficie d'une bonne desserte, et la commune constitue depuis plusieurs années un pôle d'attraction en matière de bureaux et se caractérise par la présence de nombreuses entreprises d'importances nationale et internationale, ce qui constitue un véritable atout.

Description du marché de l'immeuble Le Chanzy à Charenton le Pont (source Atisreal expertise (novembre 2006)) :

La commune de Charenton Le Pont possède un marché tertiaire restreint mais identifié et dynamique, une majorité d'entreprises du secteur relevant du domaine bancaire et financier.

L'offre disponible a fortement décru au 3^{ème} trimestre 2006 par rapport au 3^{ème} trimestre 2005 ramenant le taux de vacance à un niveau acceptable. La fourchette des loyers des immeubles de seconde main qui avait fortement évolué entre 2003 et 2005 est restée stable en 2006.

Concurrence de la Société :

La Société, dans le cadre de ses projets de développement, a fait face à une forte concurrence tout au long de l'année 2006 avec d'autres SIIC et investisseurs sur un marché de bureaux très actif en région Ile de France.

Le marché des bureaux parisiens, particulièrement dynamique en 2006, se classe au second rang européen après Londres. L'année 2006 a été marquée par une très forte demande, tant de la part des acteurs traditionnels, que des fonds d'investissement français et internationaux, ou des sociétés foncières dont la plupart a opté pour le régime SIIC.

Selon CBRE, « une demande exprimée a été soutenue et solide tout au long de l'année 2006. On a ainsi constaté :

- Un volume de transaction record, avec plus de 2,9 millions de m² placés, soit une progression de 30% par rapport à 2005.
- Plus de 3.200 transactions réalisées au cours de l'année 2006, dont 84 supérieures à 5.000 m² pour plus de 1 million de m².
- Paris a totalisé près de 1.600 transactions et 1 million de m².
- Avec 2,5 millions de m² disponibles au 1^{er} janvier 2007, l'offre immédiate poursuit son ajustement à la baisse.

Au final, une demande placée qui pourrait être comprise entre 2,3 et 2,6 millions de m² en 2007 et un taux de vacance qui passera certainement sous la barre de 5% ».

En 2007, l'offre de capitaux prêts à s'investir dans l'immobilier devrait toujours dépasser l'offre de biens. Le segment de marché sur lequel se positionne (taille de 25 Millions d'euros maximum par bien immobilier) IMMOBILIERE DASSAULT est cependant moins compétitif, les grands investisseurs recherchant des tailles plus importantes alors que les particuliers recherchent de petits immeubles. Certains acteurs immobiliers peuvent être considérés comme concurrents de notre Société. Parmi eux, on peut citer la Foncière des 6^{ème} et 7^{ème} ou Icade Foncière des Piémonts.

Il est cependant impossible, compte tenu du positionnement très spécifique d'IMMOBILIERE DASSAULT, de mentionner un rang dans un classement quelconque.

Dans ce contexte, la Société a été et reste très vigilante sur les conditions d'acquisition et de rentabilité locative des actifs immobiliers susceptibles de l'intéresser, ceci dans un marché où des opérateurs disposent d'une surface financière et d'un patrimoine plus significatifs et, pour certains, d'une capacité de promotion propre, leur permettant d'intervenir sur le marché à des conditions de prix risquant de ne pas correspondre à ses propres objectifs de développement et de résultat futur.

Dans un marché très concurrentiel caractérisé par l'accroissement des prix d'acquisitions et la rareté des actifs susceptibles de l'intéresser, la Société est néanmoins parvenue à atteindre et poursuivre ses objectifs de développement (voir 5.2 Investissements)

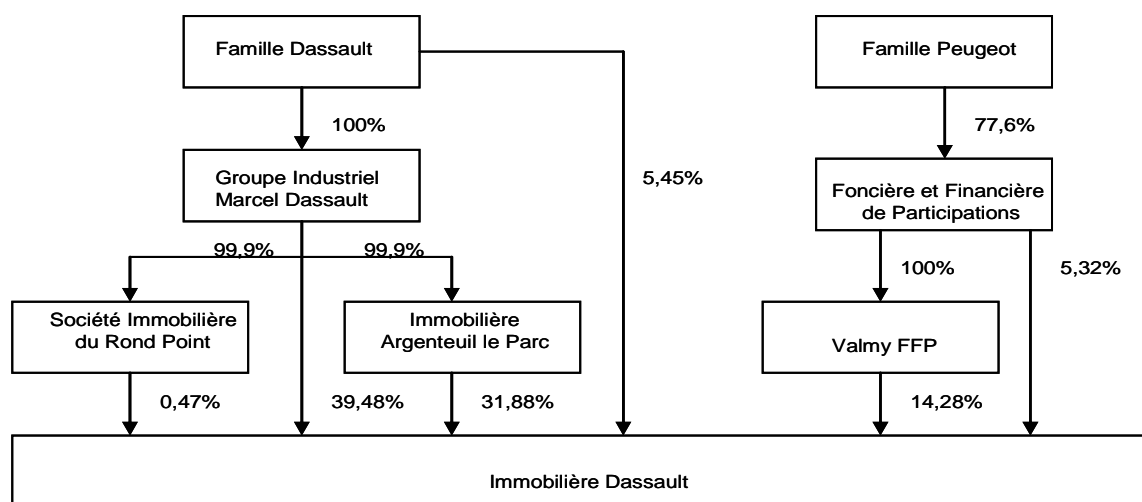
7 ORGANIGRAMME

7.1 Place de la Société au sein du groupe

A la date du 1^{er} janvier 2007, la Société est contrôlée principalement par plusieurs entités appartenant au groupe familial Dassault.

Elle est également détenue directement et indirectement à hauteur de 19,60% par la Société Foncière, Financière et de Participations – FFP contrôlée par le Groupe familial Peugeot.

L'organigramme simplifié est le suivant (participations en capital) :



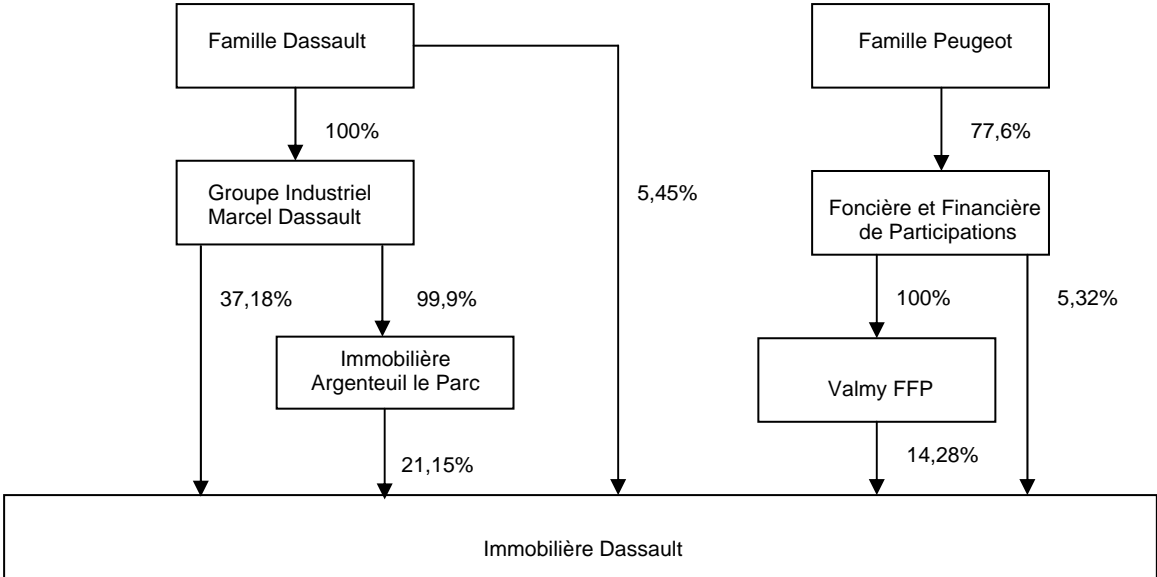
En date du 5 avril 2007, la Société IMMOBILIERE ARGENTEUIL LE PARC, filiale à 99,99% de la Société GIMD a cédé 115.000 titres IMMOBILIERE DASSAULT sous forme d'un placement réalisé par une société de Bourse auprès d'une quinzaine d'investisseurs institutionnels. A l'issue de cette opération, le capital flottant d'IMMOBILIERE DASSAULT a donc été élargi, passant de 3,2% à 13,9%.

La famille DASSAULT a ainsi franchi de concert le seuil des 2/3 du capital, et détient en date du 5 avril 66,55% du capital de la Société.

Postérieurement à cette opération, en date du 9 mai 2007, GIMD, agissant de concert avec IMMOBILIERE ARGENTEUIL LE PARC, a franchi le seuil des 2/3 des droits de vote suite à la cession de 29.743 actions par GIMD.

Le Groupe familial DASSAULT a ainsi procédé, d'ores et déjà, à une partie importante des opérations nécessaires pour remplir les critères du SIIC 4.

Organigramme simplifié à la date du 9 mai 2007 :



7.2 Filiales

A la date d'enregistrement du présent document de référence la Société ne détient aucune participation dans le capital d'autres sociétés.

8 PROPRIETES IMMOBILIERES

8.1 *Etat récapitulatif des propriétés immobilières de la Société*

La Société détenait quatre actifs immobiliers jusqu'au 14 février 2006, date à laquelle a été vendu l'immeuble situé 51 Avenue Hoche, 75008 Paris, à un prix de 9 108 000 euros (prix net vendeur après versement des honoraires de commercialisation). Cet immeuble avait été cédé le 22 décembre 1999 par GIMD à la Société, avec entrée en jouissance à compter du 1^{er} janvier 2000. Il s'agissait d'un hôtel particulier à usage de bureaux commerciaux, élevé sur caves, rez-de-jardin et rez-de-chaussée, 4 étages et combles, et auquel étaient adjointes 12 places de parking.

Comme indiqué à l'article 5-2 du présent document, cinq immeubles supplémentaires sont entrés dans le patrimoine de la société à effet du 1^{er} juillet 2006.

A la date d'enregistrement du présent document de référence, IMMOBILIERE DASSAULT détient huit actifs immobiliers situés aux adresses suivantes :

- Paris 17^{ème} – 6 Place de la République Dominicaine
- Paris 8^{ème} – 23 Avenue des Champs Elysées
- Levallois-Perret – 26/28 rue Marius AUFAN
- Paris 16^{ème} – 86 avenue Henri Martin
- Paris 16^{ème} – 9 rue Faustin Hélie
- Paris 11^{ème} – 120 avenue Ledru Rollin
- Paris 11^{ème} – 127-131 avenue Ledru Rollin
- Charenton-le-Pont (94) – 18 avenue Winston Churchill

Ces huit actifs immobiliers présentent les caractéristiques suivantes :

- Immeuble République Dominicaine :

Cet ensemble immobilier, détenu en pleine propriété par Immobilière Dassault, est à usage principal d'habitation. D'une surface utile de 6 828,20 m², il dispose d'un sous-sol de parkings, d'un niveau de caves, d'un rez-de-chaussée et de 6 étages.

- Immeuble Champs Elysées :

Cet ensemble immobilier est détenu en pleine propriété par la Société. Il s'agit d'un immeuble d'une surface utile de 1 785 m², composé d'un sous-sol, d'un rez-de-chaussée surélevé et de 4 étages, à usage exclusif de bureaux commerciaux. Le locataire unique de l'immeuble est la société Thai Airways.

- Immeuble Marius AUFAN :

Cet ensemble immobilier se situe à Levallois-Perret (Hauts de Seine). La Société est titulaire de lots de copropriété qui se situent dans deux bâtiments de l'immeuble, pour une surface globale de 1280m². Les premiers lots se situent dans le bâtiment B, composé d'un rez de chaussée et de 5 étages, et sont à usage exclusif de bureaux. Les autres lots, situés dans les sous-sols du bâtiment C, sont constitués de 31 emplacements à usage de parking.

-Immeuble Henri Martin

Cet ensemble immobilier, détenu en pleine propriété par la société est à usage exclusif d'habitation. D'une surface utile de 627,60 m², il dispose de deux niveaux de parkings en sous-sol, d'un niveau de caves, d'un rez-de-chaussée et de 7 étages, le dernier étant en retrait avec terrasse privative.

-Immeuble Faustin Hélie

Cet ensemble immobilier, détenu en pleine propriété par la société, est à usage exclusif d'habitation. D'une surface utile de 694 m², il dispose d'un niveau de caves en sous-sol, de places de parkings au rez-de-chaussée, et de six étages le dernier étant en retrait avec terrasse privative.

-Immeuble 120 Ledru Rollin

Cet ensemble immobilier, détenu en pleine propriété par la société, est à usage d'activité. D'une surface utile de 1865 m², il dispose d'un rez-de-chaussée et de six étages.

-Immeuble 127-131 Ledru Rollin

Cet ensemble immobilier, détenu en pleine propriété par la société, est à usage exclusif de bureaux. D'une surface utile de 4298 m², il dispose d'un rez-de-chaussée avec cour privative et de six étages.

-Immeuble le Chanzy

Cet ensemble immobilier, détenu en pleine propriété par la société est à usage exclusif de bureaux. D'une surface utile de 4 308 m², il dispose de deux niveaux de parkings en sous-sol, d'un rez-de-chaussée et de sept étages.

Le siège social de la Société ne supporte pas de loyer. La Société a pris à bail à titre d'établissement secondaire, 170 m² environ de bureaux au 39, rue Marbeuf 75008, à effet du 15 avril 2007. Le loyer ht/hc de la première année du bail, franchise déduite, est de 70125 euros.

8.2 Questions environnementales

8.2.1 Réglementation relative à la prévention des risques pour la santé liés à l'amiante

Le décret n°96-97 du 7 février 1996, modifié par le décret n°97-855 du 12 septembre 1997, le décret n°2001-840 du 13 septembre 2001 et enfin le décret n°2002-839 du 3 mai 2002, impose aux propriétaires d'immeubles bâtis dont le permis de construire a été délivré avant le 1^{er} juillet 1997, de faire rechercher la présence d'amiante par un contrôleur technique habilité et d'établir un « dossier technique amiante » par immeuble avant le 31 décembre 2005.

Il résulte de ces interventions que de l'amiante a été détecté, en bon état de conservation, et aucune préconisation particulière n'a été faite par le professionnel.

Les « dossiers techniques amiante » sont disponibles dans les locaux de Immobilière Dassault.

8.2.2 Réglementation relative au respect de la sécurité des personnes

Concernant les ascenseurs, des expertises ont été diligentées par un professionnel habilité, qui a remis ses rapports et préconisations conformément à la loi du 2 juillet 2003 dite « loi de Robien ».

Des appels d'offres ont été lancés et les travaux de mise en conformité nécessaires seront réalisés dans les délais prescrits.

8.2.3 Réglementation relative à l'Etat des risques naturels et technologiques (PPRn)

En application des articles L 125-5 et R 125-26 du code de l'environnement le bailleur doit annexer à titre d'information à tous nouveau locataire d'un immeuble situé dans le périmètre d'un PPRn prescrit par le Préfet un état desdits risques.

IMMOBILIERE DASSAULT annexe ces Etats à tous les nouveaux baux concernés.

8.2.4 Réglementation relative au saturnisme

La Loi du 9 août 2004 relative à la politique de santé publique a renforcé le dispositif de lutte contre le saturnisme. Elle a institué un Constat de risque d'accessibilité au plomb (CREP) qui devra obligatoirement être produit, à compter du 12 août 2008, en cas de location de locaux d'habitation construits avant le 1^{er} janvier 1949.

Cette législation ne concerne que l'immeuble de la Place de la République Dominicaine.

8.2.5 Réglementation relative au diagnostic de performance énergétique.

La loi de simplification du droit du 9 décembre 2004 a institué un dossier de diagnostic de performance énergétique à annexer au contrat de bail. Ce dossier doit être fourni par le bailleur et s'appliquera notamment aux locaux soumis à la loi du 6 juillet 1989.

Il doit être établi par un spécialiste et mentionner la quantité d'énergie consommée ou estimée dans un bâtiment par rapport à des valeurs de référence.

Conformément à la réglementation, Immobilière Dassault annexera ce dossier à tout nouveau bail à usage d'habitation, à compter du 1^{er} juillet 2007, date d'entrée en vigueur de cette disposition.

9 EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT

9.1 Chiffres comparés entre les 31 décembre 2004, 31 décembre 2005 et 31 décembre 2006

En €	31/12/2006	31/12/2005	31/12/2004
Chiffre d'affaires net	4 730 594	3 139 401	3 330 353
<i>Croissance</i>	+50,7%	- 5,7%	+ 1,4%
Résultat d'exploitation	921 829	607 181	959 057
<i>En % du CA</i>	52,3%	19,3%	28,8%
Résultat financier	64 738	- 262 219	- 216 910
Résultat courant avant impôt	986 567	344 962	742 146
Résultat net de l'exercice	809 101	259 049	485 856
<i>En % du CA</i>	17,10%	8,3%	14,6%

Source : comptes sociaux audités de la Société

Les engagements hors bilan figurent de façon exhaustive dans l'annexe des comptes annuels.

9.2 Faits marquants et évolution du résultat sur l'exercice 2004

Le patrimoine de IMMOBILIERE DASSAULT est resté inchangé au cours de l'exercice 2004. Comme chaque année, une expertise externe a été réalisée pour chacun des immeubles composant le patrimoine. Cette étude fait apparaître une valorisation du patrimoine de 29% par rapport au prix d'acquisition et une hausse de 11% par rapport à l'évaluation 2003. Des travaux d'entretien réguliers, notamment au 6 place de la République Dominicaine, ont notablement augmenté la valeur de cet immeuble. Au 31 décembre 2004, le taux d'occupation des immeubles était de 96%.

L'activité immobilière a généré au 31 décembre 2004 un chiffre d'affaires de 3 330 353 euros, soit une hausse de 47 511 euros par rapport au 31 décembre 2003, principalement due à l'indexation des loyers.

Pour les mêmes périodes de référence, les charges d'exploitation ont diminué de 270 298 euros, ce qui s'explique principalement par l'absence de travaux de ravalement sur les immeubles durant cet exercice.

Le résultat d'exploitation s'établit à 959 057 euros, soit une hausse de 313 990 euros. Le résultat financier est de - 216 911 euros, soit une variation positive de 64 383 euros par rapport au résultat financier constaté au 31 décembre 2003. Le résultat net est de 485 856 euros.

9.3 Faits marquants et évolution du résultat sur l'exercice 2005

Le patrimoine de IMMOBILIERE DASSAULT est resté inchangé au cours de l'exercice 2005. Cependant, l'immeuble situé au 51 avenue Hoche - Paris 8^{ème} a fait l'objet d'une promesse de vente le 24 novembre 2005, qui s'est concrétisée le 14 février 2006.

Une expertise externe a été réalisée pour chacun des trois immeubles restant en patrimoine en fin d'année. Cette étude fait apparaître une valorisation du patrimoine de 41% par rapport au prix d'acquisition et une hausse de 10% par rapport à l'évaluation 2004.

Au 31 décembre 2005, le taux d'occupation des immeubles était de 89% et le recouvrement annuel atteignait 99 %. Les derniers bureaux vacants de l'immeuble Marius-Aufan ont été reloués début février 2005. Le seul immeuble vacant au 31 décembre 2005 était l'immeuble sis 51 avenue Hoche. Au 6 place de la République Dominicaine, quatre appartements ont été reloués, dont deux après travaux de réhabilitation. 250 000 euros environ ont été investis dans ces réhabilitations et dans la réfection complète de la chaufferie.

En ce qui concerne la gestion de la Société, ses actionnaires ont décidé en décembre 2005 d'augmenter le capital social par incorporation de réserves, pour pouvoir opter, le cas échéant, pour le régime SIIC, option qui a d'ailleurs été prise le 12 avril 2006, avec effet rétroactif au 1er Janvier 2006.

Le résultat d'exploitation de la société est cette année directement impacté par l'application à compter du 1^{er} janvier 2005, de la méthode comptable des composants issue des règlements CERS, entraînant une augmentation des dotations aux amortissements.

Par ailleurs, l'immeuble sis 51 avenue Hoche, vacant depuis le 1er janvier 2005, n'a généré aucun loyer. L'objectif initial était, soit de rénover et de climatiser cet immeuble afin de procéder à sa remise en location à un prix de marché, soit de le céder. Finalement, la décision de vendre l'immeuble a été prise le 24 novembre 2005 avec effet au 14 février 2006, pour un prix de 9 108 000 euros (prix net vendeur après versement des honoraires de commercialisation). Les frais d'étude engagés au 51 avenue Hoche ainsi que les travaux de réhabilitation des appartements au 6 place de la République Dominicaine ont impacté le résultat de la Société.

L'activité immobilière a généré au 31 décembre 2005 un chiffre d'affaires de 3 139 401 euros, soit une baisse de 190 952 euros par rapport au 31 décembre 2004.

Ceci exposé, pour les mêmes périodes de référence, les charges d'exploitation ont augmenté de 172 744 euros. Le résultat d'exploitation s'établit à 607 181 euros, contre 959 057 euros au 31 décembre 2004, soit une baisse de 351 876 euros.

Le résultat financier est de - 262 219 euros, soit une variation négative de 45 309 euros par rapport au résultat financier constaté au 31 décembre 2004. Le résultat net est de 259 049 euros contre 485 856 euros au 31 décembre 2004, soit une baisse de 226 807 euros.

9.4 Faits marquants et évolution du résultat sur l'exercice 2006

Patrimoine

Le patrimoine de IMMOBILIERE DASSAULT a profondément été modifié au cours de l'exercice 2006.

L'immeuble situé au 51 avenue Hoche Paris 8^{ème} a été cédé en février 2006, et a dégagé une plus value comptable nette de commission de 4.188.787 euros.

En date du 29 juin 2006, la société dénommée Groupe industriel Marcel Dassault, société par actions simplifiée dont le siège social est à Paris (8ème), 9 rond-point des Champs Elysées Marcel Dassault, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 400 628 079, a apporté à la société IMMOBILIERE DASSAULT les quatre immeubles dont la désignation suit :

a) Un immeuble à usage de bureaux situé à Paris (11ème arrondissement), 127 à 131 avenue Ledru Rollin, pour une valeur de 15.330.000 euros hors droits;

b) Un immeuble à usage d'activités situé à Paris (11ème arrondissement), 120 et 122 avenue Ledru Rollin, pour une valeur de 3.950.000 euros hors droits;

c) Un immeuble à usage d'habitation situé à Paris (16ème arrondissement), 86 avenue Henri Martin, pour une valeur de 4.600.000 euros hors droits;

d) Un immeuble à usage d'habitation situé à Paris (16ème arrondissement), 9 rue Faustin Hélie, pour une valeur de 3.500.000 euros hors droits;

En date du 29 juin 2006, la société civile dénommée Valmy FFP, société civile immobilière dont le siège social est à Paris (16ème), 75 avenue de la Grande Armée, 75016 Paris, immatriculée au registre du commerce sous le numéro 378 290 332, a apporté à la société IMMOBILIERE DASSAULT un immeuble de bureaux situé à Charenton-le-Pont (94220), 18 Quai Winston Churchill.

Ces apports d'une valeur totale de 41.180.000 euros ont été rémunérés par une augmentation de capital réservée à GIMD (303.800 actions nouvelles) et à Valmy FFP (153.120 actions nouvelles). Ils ont fait l'objet d'un document E enregistré à l'AMF sous le numéro E.06-087.

Activités

La société IMMOBILIERE DASSAULT est donc devenue propriétaire des Immeubles apportés à compter du jour de réalisation des apports, soit le 29 juin 2006 et en a la jouissance à compter du 01 juillet 2006, notamment par la perception des loyers des baux en cours à ladite date.

Le Chiffre d'affaires (4.730.593 euros) est donc naturellement en hausse (+50,7%) par rapport au précédent exercice. A périmètre constant, il progresse néanmoins de 3,67%.

L'excédent brut d'exploitation de l'exercice ressort à 3.330.880 euros. Compte tenu des coûts non récurrents liés à la réorganisation de la société au 1er semestre 2006 (202.000 €) et des dotations aux amortissements 2.303.337 euros, le résultat d'exploitation ressort à 921.829 euros en progression de près de 52% par rapport à l'exercice précédent.

Le résultat financier de l'exercice 2006 est positif, contrairement aux exercices précédents. En effet, la vente de l'immeuble du 51 avenue Hoche a permis à la société IMMOBILIERE DASSAULT, dès le mois de février, de rembourser totalement l'avance en compte courant que lui avait consentie la société GIMD. Depuis cette date, les liquidités détenues par IMMOBILIERE DASSAULT sont gérées par GIMD et rémunérées dans le cadre de convention d'avance en compte courant ou de convention de trésorerie.

Au 31 décembre 2006, le montant total placé auprès de GIMD s'élève à 3.900.000 euros.

Le résultat exceptionnel de l'exercice 2006 s'élève à 4.273.984 euros. Il provient essentiellement de la vente de l'immeuble 51 av Hoche.

L'impôt sur les bénéfices ressort à 4.451.450 euros. Il s'agit principalement de l'impôt libératoire résultant de l'option par Immobilière Dassault, le 12 avril 2006, pour le régime SIIC à effet du 1^{er} janvier 2006.

10 TRESORERIE ET CAPITAUX

10.1 Chiffres comparés sur les trois derniers exercices

En €	31/12/06	31/12/05	31/12/04
Capitaux propres (a)	75 035 372	33 046 271	32 787 223
Dettes financières (b)	1 034 027	340 572	429 425
Autres dettes compte courant GIMD (avances faites à ID)	0	8 135 457	10 112 199
Valeurs mobilières de placement et disponibilités	0	7 318	77 740
Autres créances Compte courant GIMD (liquidités placées chez GIMD)	3.900.000	700.000	-

(a) la variation entre 2005 et 2006 se rapporte essentiellement aux apports tels que décrits au point 9.4.

(b) principalement constitués des dépôts de garantie reçus des locataires.

10.2 Tableau de financement et de variation de trésorerie au 31 décembre 2006

TABLEAU DE FINANCEMENT modèle NPC

<i>Emplois</i>	<i>Exercice N</i>	<i>Exercice N-1</i>	<i>Ressources</i>	<i>Exercice N</i>	<i>Exercice N-1</i>
Distributions mises en paiement en cours d'exercice			Capacité d'autofinancement de l'exercice	(1 166 764)	1 985 579
Acquisitions élmts actif immob.			Cessions élmts actif immobilisé		
- Immobilisations incorporelles	720		- Immobilisations incorporelles		
- Immobilisations corporelles	41 777 478	318 064	- Immobilisations corporelles	9 200 000	
- Immobilisations financières	372 802		- Immobilisations financières	296 428	
Charges à répartir sur plusieurs exercices		(108 618)	Augmentation capitaux propres		
Réduction capitaux propres		10 093 380	- Capital ou apports	11 148 848	10 093 380
			- Autres capitaux propres	30 031 152	
Rembours dettes financières	8 034 006	2 114 518	Augmentation dettes financières	636 327	50 626
TOTAL EMPLOIS	50 185 007	12 417 344	TOTAL RESSOURCES	50 145 990	12 129 585
RESSOURCE NETTE			EMPLOI NET	39 017	287 759

<i>Variation du fonds de roulement net global</i>	<i>Besoins (B)</i>	<i>Dégagements (D)</i>	<i>Solde N (D-B)</i>	<i>Solde N-1</i>
VARIATIONS EXPLOITATION				
Variations des actifs d'exploitation				
- Créances clients, comptes rattachés et autres créances	3 548 981			
Variations des dettes d'exploitation				
- Dettes fournisseurs, comptes rattachés et autres dettes		316 162		
TOTAUX EXPLOITATION	3 548 981	316 162		
A VARIATION NETTE EXPLOITATION			(3 232 820)	212 820
VARIATIONS HORS EXPLOITATION				
Variations des autres débiteurs				
Variations des autres créditeurs		3 173 384		
TOTAUX HORS EXPLOITATION		3 173 384		
B VARIATION NETTE HORS EXPLOITATION			3 173 384	29 477
TOTAL [A+B] DEGAGEMENT NET DE FONDS DE ROULEMENT			(59 436)	242 296
VARIATIONS TRESORERIE				
Variations des disponibilités		7 318		
Variations concours bancaires courants, soldes crédit. banque		91 135		
TOTAUX TRESORERIE		98 452		
C VARIATION NETTE TRESORERIE			98 452	45 463
VARIATION FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL [A+B+C] : RESSOURCE NETTE			39 017	287 759

10.3 Tableau de financement et de variation de trésorerie au 31 décembre 2005

TABLEAU DE FINANCEMENT modèle NPC

Emplois	Exercice N	Exercice N-1	Ressources	Exercice N	Exercice N-1
Distributions mises en paiement en cours d'exercice			Capacité d'autofinancement de l'exercice	1 985 579	2 164 494
Acquisitions éléments actif immob.			Cessions éléments actif immobilisé		
- Immobilisations incorporelles	318 064		- Immobilisations incorporelles		
- Immobilisations corporelles			- Immobilisations corporelles		
- Immobilisations financières			- Immobilisations financières		
Charges à répartir sur plusieurs exercices	(108 618)		Augmentation capitaux propres		
Réduction capitaux propres	10 093 380	544 857	- Capital ou apports	10 093 380	
Rembourst dettes financières	2 114 518	1 535 868	- Autres capitaux propres		
			- Augmentation dettes financières	50 626	55 692
TOTAL EMPLOIS	12 417 344	2 080 725	TOTAL RESSOURCES	12 129 585	2 220 186
RESSOURCE RECETTE		139 461	EMPLOI NET	287 759	

Variation du fonds de roulement net global	Besoins (B)	Dégagements (D)	Solde N (D-B)	Solde N-1
VARIATION D'EXPLOITATION				
Variations des actifs d'exploitation				
- Stocks et en-cours				
- Avances et acomptes versés sur commandes				
- Créances clients, comptes rattachés et autres créances		485 723		
Variation des dettes d'exploitation				
- Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
- Dettes fournisseurs, comptes rattachés et autres dettes	272 903			
TOTAUX EXPLOITATION	272 903	485 723		
VARIATION HORS EXPLOITATION			212 280	(186 242)
Variations des autres débiteurs				
Variations des autres créditeurs		6 219		
		23 258		
TOTAUX HORS EXPLOITATION		29 477		
B VARIATION NETTE HORS EXPLOITATION			29 477	
TOTAL [A+B] DEGAGEMENT NET DE FONDS DE ROULEMENT			242 296	(186 242)
VARIATIONS TRESORERIE				
Variations des disponibilités		70 422		
Variations concours bancaires courants, soldes crédit, banque	24 960			
TOTAUX TRESORERIE	24 960	70 422		
C VARIATION NETTE TRESORERIE			45 463	46 782
VARIATION FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL [A+B+C] : RESSOURCE NETTE			287 759	(139 461)

10.4 Tableau de financement et de variation de trésorerie au 31 décembre 2004

I. Ressources :	Exercice N	Exercice N-1	II. Emplois	Exercice N	Exercice N-1
Résultat net comptable avant rémunération de l'exploitant	485 856	238 882	Prélèvements sur le capital-Dividendes		
Dotation aux amortissements et provisions	1 678 638	1 677 044	Achats d'éléments de l'actif immobilisé		
Reprises sur charges calculées			Charges à répartir sur plusieurs exercices		
Subventions d'investissement inscrites au compte de résultat			Réduction de capital et prélèvement taxe sur réserves plus-values à long terme	544 857	
Moins-values et plus-values sur cession d'actif			Remboursement des dettes financières	1 535 868	2 841 891
Capacité d'autofinancement	2 164 494	1 915 926			
Retraits de l'exploitant à déduire					
Autofinancement net	2 164 494	1 915 926			
Prix de cessions ou réductions d'éléments de l'actif immobilisé					
Augmentation de capital-Appports					
Augmentation des dettes financières	55 692	19 026			
Subventions d'investissements reçues					
TOTAL DES RESSOURCES	2 220 186	1 934 952	TOTAL DES EMPLOIS	2 080 725	2 841 891
III. Variation ou fonds de roulement net global	139 461	- 906 939			

	Début exercice	Fin exercice	Evolution	Variation
			N	N - 1
Actif circulant :				
Stocks				
Clients	58 114	59 063	- 949	18 533
Autres créances	335 329	1 232 686	- 897 356	1 261 223
Dettes (hors emprunts et concours bancaires) :				
Fournisseurs	197 061	175 109	- 21 952	- 50 281
Fournisseurs d'immobilisation	3 230	361	- 2 869	- 4 862
Autres dettes (1)	172 175	909 059	736 884	- 167 348
I. Besoin ou ressources en FR	20 978	207 219	186 242	- 1 057 265
II. Fonds roulement net global	114 621	254 081	139 461	- 906 939
III. Trésorerie (disponible-concours bancaires)	93 644	46 862	46 782	- 150 326

(1) Y compris intérêts courus sur emprunt

10.5 Conditions d'emprunt et structure de financement

IMMOBILIERE DASSAULT dispose d'un excédent de trésorerie de 3.802.947 euros au 31/12/2006 :

- 3.900.000 euros placés auprès de GIMD en avance en compte courant ou convention de trésorerie,
- - 97.053 euros de découvert bancaire.

Les dettes financières comprennent en outre 936.974 euros correspondant aux dépôts de garantie reçus des locataires.

IMMOBILIERE DASSAULT prévoit d'acquérir de nouveaux immeubles.

Les acquisitions seront réalisées par utilisation de la trésorerie existante et par recours à l'emprunt bancaire.

Il peut être également envisagé d'avoir recours aux actionnaires de la société et au marché.

10.6 Restrictions à l'utilisation des capitaux ayant influé sur les opérations de la Société

Il n'y a, à la connaissance de la Société, aucune restriction à l'utilisation des capitaux ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur les opérations de la Société.

11 RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES

La Société ne participe à aucune activité de recherche et de développement et ne possède aucun brevet.

La marque « IMMOBILIERE DASSAULT » a été déposée, en date du 8 février 2007, en classes 9,16,35,36,37 et 42, en France.

12 INFORMATIONS SUR LES TENDANCES

Pour les principales tendances ayant affecté le résultat opérationnel en cours, voir chapitre 9 « Examen de la situation financière et du résultat ».

La Société a communiqué sur les opérations intervenues depuis la clôture du 31 décembre 2006 :

- Communiqué du 29 mars 2007 :

« La signature fin mars 2007 des deux promesses de vente d'immeubles représentant un engagement de 37,6 M€ (hors droits) (investissements détaillés au paragraphe 5.2) concrétise la première phase d'investissement de la Société et vient s'ajouter aux opérations d'apports réalisées en juin 2006. En renforçant son cœur de patrimoine, IMMOBILIERE DASSAULT engage une réelle dynamique de croissance qui devrait se concrétiser dès l'exercice 2007 par un accroissement significatif des revenus et un impact favorable sur la valorisation. IMMOBILIERE DASSAULT démontre ainsi sa capacité à générer des opérations créatrices de valeur. Cette opération renforce l'objectif d'IMMOBILIERE DASSAULT de doubler la taille de son patrimoine d'ici 2010. »

- Communiqué du 5 avril 2007 :

« La Société IMMOBILIERE DASSAULT annonce qu'à l'issue d'un placement privé réalisé ce jour, IMMOBILIERE ARGENTEUIL LE PARC, filiale à 99,99% du GROUPE INDUSTRIEL MARCEL DASSAULT, a procédé à la cession de 115.000 actions IMMOBILIERE DASSAULT au prix de 105 euros. Cette cession représente 10,7% du capital d'IMMOBILIERE DASSAULT, soit un montant total de l'opération de 12 millions d'euros.

Ce placement a été réalisé par Oddo & Cie auprès d'une quinzaine d'investisseurs institutionnels en France et à l'étranger.

A l'issue de cette opération, le capital flottant d'IMMOBILIERE DASSAULT a donc été élargi, passant de 3,2% à 13,9%.

Ce placement concrétise la volonté et les engagements d'IMMOBILIERE DASSAULT d'accroître la liquidité de son titre et de diversifier son actionariat. »

- Communiqué du 3 mai 2007 :

« En date du 19 avril 2007, la Société Thaï Airways, locataire de l'immeuble situé 23 avenue des Champs Elysées, Paris 8^{ème}, a donné congé pour le 19 octobre 2007, terme du bail.

IMMOBILIERE DASSAULT qui envisageait cette possibilité depuis plusieurs mois, étudie actuellement différentes hypothèses de commercialisation, soit en bureaux, soit en commerce, soit mixte. A l'issue d'une durée d'immobilisation à définir, rendue nécessaire par le réaménagement de l'immeuble, une revalorisation du loyer devrait être obtenue compte tenu de sa localisation exceptionnelle sur les Champs Elysées. »

13 PREVISIONS OU ESTIMATIONS DU BENEFICE

Néant.

14 ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

14.1 Informations générales relatives aux dirigeants

Depuis l'Assemblée Générale des Actionnaires du 29 juin 2006, la société IMMOBILIERE DASSAULT a pris la forme d'une société anonyme à directoire et conseil de surveillance.

14.1.1 Composition du Conseil de Surveillance

Nom et prénom ou dénomination sociale du membre	Date de naissance	Dates de nomination	Fonction principale exercée dans la Société
Immobilière Argenteuil le Parc, représentée par Claude Dassault	24 avril 1920	29 juin 2006	membre du CS
Groupe Industriel Marcel Dassault, représentée par Carole Fiquemont	3 juin 1965	29 juin 2006	membre du CS
Nicole Dassault	23 février 1931	29 juin 2006	Vice-présidente et membre du CS
Laurent Dassault	7 juillet 1953	29 juin 2006	Président et membre du CS
Financière Edmond de Rothschild, représentée par Guy Grymberg	28 mars 1944	29 juin 2006 Démissionnaire CS du 31 août 2006	membre du CS
Julien Dassault	27 mai 1979	29 juin 2006	membre du CS
FFP, représentée par Frédéric Banzet	16 septembre 1958	29 juin 2006	membre du CS
Benoît Fournial	08 juillet 1956	Coopté le 31 août 2006	membre du CS (remplacement de la Financière Rothschild)

- Président du conseil de surveillance : Monsieur Laurent Dassault, nommé lors du conseil du 29 juin 2006.
- Vice-présidente : Madame Nicole Dassault, nommée lors du conseil du 29 juin 2006.

14.1.2 Détention d'actions Immobilière Dassault par les membres du Conseil de Surveillance

Les membres du Conseil de Surveillance détiennent au 31 décembre 2006 des actions Immobilière Dassault selon la répartition suivante :

- GIMD : 423.418 actions
- Immobilière Argenteuil Le Parc : 341.838 actions
- Foncière Financière et de Participations : 57.100 actions
- M. Benoît FOURNIAL : 50 actions
- M. Laurent DASSAULT : 58.395 actions
- M. Julien DASSAULT : 50 actions
- Mme Nicole DASSAULT : 50 actions

14.1.3 Nature des liens familiaux unissant les membres du Conseil et les dirigeants

Laurent Dassault, Nicole Dassault et Julien Dassault font tous trois partie de la famille Dassault.

14.1.4 Composition du Directoire

Nom et prénom ou dénomination sociale du membre	Date de naissance	Dates de nomination	Fonction principale exercée dans la Société
Olivier Costa de Beauregard	17 mars 1960	29 juin 2006	Président et membre du directoire
Josée Sulzer	12 avril 1961	29 juin 2006	membre du directoire
Bruno Grimal	12 novembre 1946	29 juin 2006	Membre du directoire
Isabelle Gence	7 octobre 1957	16 février 2007	membre du directoire

- Président du directoire : Monsieur Olivier Costa de Beauregard, nommé lors du conseil de surveillance du 29 juin 2006.

14.1.5 Expérience des dirigeants en matière de gestion

Monsieur Laurent Dassault a été membre du Conseil d'administration de la Société entre 2003 et 2006.

Après avoir obtenu une licence en droit à Assas et avoir été diplômé de l'Ecole Supérieure Libre de Sciences Commerciales Appliquées (1977), il a exercé diverses fonctions au sein du milieu bancaire jusqu'en 1990, et effectuée depuis lors divers mandats dans de nombreuses sociétés, nationales et internationales.

Monsieur Olivier Costa de Beauregard, ancien élève de l'Ecole Normale Supérieure et de l'Ecole Nationale d'Administration, est Inspecteur des Finances Honoraire. Conseiller Technique du Cabinet du Premier Ministre de 1993 à 1995, il a ensuite exercé des fonctions de direction dans les Groupes AXA puis HSBC France, avant de rejoindre le Groupe Industriel Marcel Dassault, dont il est le Directeur Général Délégué depuis décembre 2005.

14.1.6 Principaux mandats confiés et fonctions exercés en dehors de la Société

Tableau récapitulatif des mandats et fonctions exercés en dehors de la Société :

Nom - Prénom	Mandats en cours – Société Fonction	Mandats exercés en 2006 et au cours des 5 exercices précédents
Dassault Laurent	<p><u>France</u></p> <p>Château Dassault (SAS): - Président</p> <p>Château la Fleur Mérissac (SCEA): - Gérant</p> <p>GIMD (SAS): - Vice-Président</p> <p>Société de véhicules électriques SAS : - administrateur</p> <p>Dassault Systèmes SA : -administrateur</p> <p>Sogitec industries SA : -administrateur</p>	<p><u>France</u></p> <p>Dassault Systèmes SA : -administrateur</p> <p>Sogitec Industries SA : - administrateur</p> <p>Generali France SA : - administrateur</p> <p>Société de véhicules électriques SAS : - administrateur</p> <p>Péchel industries SAS : -administrateur</p> <p>La Fédération continentale : -administrateur</p> <p><u>Etranger</u></p> <p>Dassault Belgique Aviation : - Président Directeur Général</p>

	<p>Comité de développement du Groupe Artcurial : - Président</p> <p>ARQANA: -membre du Conseil de surveillance</p> <p><u>Etranger</u></p> <p>Dassault Belgique Aviation : -Président Directeur Général</p>	<p>Terramaris SA : - administrateur</p> <p>Kudelski SA : - administrateur</p> <p>Banque privée Edmond de Rothschild Luxembourg SA : - administrateur</p> <p>Power Corporation du Canada : - administrateur</p> <p>Industrial procurement services : - administrateur</p> <p>Nafco – national aerospace fastener co. : -administrateur</p> <p>Chenfeng machinery : -administrateur</p> <p>Assicurazioni generali Spa : -administrateur</p> <p>La compagnie nationale a portefeuille : -administrateur</p> <p>Fingen SA : Administrateur</p> <p>Harmonie : -administrateur</p> <p>Bss Investment SA : -administrateur</p> <p>Dassault investissements Sarl : -Gérant</p> <p>Château Dassault Sarl : - Gérant</p> <p>Château la fleur Mérissac Sarl : - Gérant</p> <p>Aero precision repair & overhaul company "a-pro" : -member of the board of directors</p> <p>Genset Singapore : -member of the board of directors</p> <p>Syntek capital SA : -member of the advisory board</p> <p>21 Central partners (groupe Benetton) : -membre du Conseil de surveillance</p> <p>Eurazeo SA : -membre du Conseil de surveillance</p> <p>SR Téléperformance : - membre du Conseil de surveillance</p> <p>Dassault investment fund inc. Quebec : -Président</p> <p>Vina totihue s.a. : -Président</p> <p>Vina Dassault san Pedro / Chillil : -Président</p> <p>Midway Aircraft Corporation USA : -Chairman</p> <p>Dassault falcon jet do brasil : -Chairman</p> <p>Péchel Industries SAS :</p>
--	---	---

	<p>-membre du conseil de surveillance</p> <p>KLEMURS (commandite par actions) : -membre du conseil de surveillance</p> <p>Dolmea real estate : -administrateur</p>	<p>Saggel Holding : -membre du Conseil de Surveillance (et avant Président du Directoire)</p> <p>KLEMURS (commandite par actions) : -membre du conseil de surveillance</p> <p>Dolmea real estate : -administrateur</p> <p>Compagnie de Romas sarl, associée de Saggel Management SCA (avant transformation en SAS) : -Gérant</p> <p>Saggel – Transactions : -administrateur</p> <p>Sotragim : -administrateur</p> <p>Abigest SAS : -membre du Comité de surveillance</p> <p>Foncière Masséna : -membre du Conseil de surveillance</p> <p>Société Anonyme d'Habitations à Loyer Modéré de Paris et ses Environs- SAPE : - membre du Conseil de surveillance</p>
Costa de Beauregard Olivier	<p>GIMD : - directeur général délégué - membre du conseil de surveillance</p> <p>SOCPRESSE : - administrateur</p> <p>SA LE FIGARO : -administrateur</p> <p>THALES : - administrateur</p> <p>Dassault Belgique aviation : -administrateur délégué</p> <p>Artcurial SA : - représentant permanent de GIMD au conseil</p> <p>Dassault Développement : -représentant permanent de GIMD au conseil</p> <p>ADENCLASSIFIEDS : - membre du conseil de surveillance</p> <p>Journal des Finances : - membre du conseil de surveillance</p> <p>Dassault Multimédia SAS : -Président</p>	<p>GIMD : - directeur général délégué - membre du conseil de surveillance</p> <p>SOCPRESSE : - administrateur</p> <p>SA LE FIGARO : -administrateur</p> <p>Dassault Belgique aviation : -administrateur délégué</p> <p>Artcurial SA : - représentant permanent de GIMD au conseil</p> <p>Dassault Développement : -représentant permanent de GIMD au conseil</p> <p>ADENCLASSIFIEDS : - membre du conseil de surveillance</p> <p>Journal des Finances : - membre du conseil de surveillance</p> <p>Dassault Multimédia SAS : -Président</p> <p>Credit commercial de France : -Directeur général</p> <p>Netvalor S.A : -Président Directeur Général</p> <p>Delaroche S.A : - Président Directeur Général</p> <p>Banque Dupuy, De Parseval :</p>

		-membre du Conseil de surveillance Banque ACCORD : -administrateur LOXXIA : -administrateur A.G.I.R : -administrateur Groupe Progres S.A : -administrateur Le Bien Public : -administrateur Les journaux de Saone et Loire : -administrateur Publiprint province n°1 : -administrateur S.C.P.I : -Gérant LE DAUPHINE LIBERE : -représentant permanent de SOCPRESSE au conseil -LYON MATIN : -représentant permanent de DELAROCHE au Conseil
Sulzer Josée	NOAM Monétaire (ex Placement Monétaire) : - administrateur Groupama Institution Dynamique : - administrateur MO Sélect + : -Présidente du Conseil d'administration	Placement Monétaire : - administrateur Groupama Institution Dynamique : - administrateur MO Sélect + : -Présidente du Conseil d'administration Placement Obligation : -administrateur L.Invest Sicav : -Présidente du Conseil d'administration Saint Honoré Convertibles : -administrateur
Grimal Bruno	Seritair SA : - administrateur SAS Maisons Modulaires : - Président	Seritair SA : - administrateur SAS Maisons Modulaires : - Président Orlovski SA : -représentant permanent de GIMD
Gence Isabelle	Néant	
Dassault Julien	Néant	Néant

A la connaissance de la Société, ni les membres du conseil de surveillance, ni les membres du Directoire de la Société n'ont fait l'objet d'une condamnation pour fraude prononcée au cours des cinq dernières années. Aucun d'eux n'a participé en qualité de dirigeant à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation au cours des cinq dernières années et aucun d'eux n'a fait l'objet d'une incrimination et/ou sanction publique officielle prononcée par une autorité statutaire ou réglementaire. Aucun de ces membres n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ni empêché

d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années.

14.2 *Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration et de direction générale*

A la date du présent document de référence, il n'existe aucun conflit d'intérêt potentiel entre les devoirs, à l'égard de la Société, de l'un quelconque des membres du Conseil de surveillance ou membre du Directoire, et leurs intérêts privés et/ou d'autres devoirs.

15 REMUNERATIONS ET AVANTAGES

Selon l'article 18 des statuts de la Société, les membres du Conseil de Surveillance sont rémunérés par des jetons de présence qui peuvent leur être alloués par l'Assemblée générale, conformément à la loi. Le Conseil de Surveillance lors de sa première réunion le 29 juin 2006 a décidé de ne pas rémunérer dans l'immédiat les fonctions des membres du Directoire. Le Conseil de Surveillance, lors de sa réunion du 31 août 2006 a décidé d'allouer aux membres du comité stratégique une rémunération exceptionnelle d'un montant de 2000 euros par séance pour l'exercice 2006.

15.1 Rémunérations des membres du Directoire, du conseil de surveillance et du Comité stratégique

Mandataire social	Rémunération fixe	Rémunération variable	Jetons de présence	Avantage en nature	Rémunérations versées par les sociétés qui contrôlent au sens de l'article L 233-16 du code de commerce
Laurent Dassault	9147 (a)		4543		-
Nicole Dassault		-	2114		-
Julien Dassault	-	-	1686	-	-
IALP représentée par Claude Dassault	-	-	-	-	-
GIMD représentée par Carole Fiquemont			2543		-
Benoit Fournial	-	-	2286	-	-
Financière Edmond de Rothschild représentée par Guy Grimberg	-	-	1829	-	-
FFP représentée par Frédéric Banzet	-	-	3000	-	-
Olivier Costa de Beauregard	-	-	-	-	270.908
Josée Sulzer	-	-	-	-	121.756
Bruno Grimal	26.654 (b)	-	-	-	-
Isabelle Gence	-	-	-	-	-

(a) En tant que Président Directeur Général jusqu'au 30/06/2006

(b) En tant que Directeur Immobilier depuis le 01/07/2006

Monsieur Laurent DASSAULT a perçu une rémunération brute pour l'exercice de ses fonctions de PDG de 18.294 euros au titre de l'exercice 2005.

15.2 Sommes provisionnées aux fins de versement de pensions, retraites ou autres avantages

Les engagements seuls susceptibles d'être à la charge de la Société figurent en engagements hors bilan (pour un montant de 10.024 euros).

16 FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

Depuis l'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 juin 2006, IMMOBILIERE DASSAULT a pris la forme d'une société anonyme à directoire et conseil de surveillance.

16.1 Fonctionnement du Directoire

Selon les statuts de la société IMMOBILIERE DASSAULT, les membres du directoire sont nommés par le conseil de surveillance pour une durée de quatre ans et rééligibles.

Ces membres doivent être des personnes physiques, mais ne sont pas obligatoirement choisis parmi les actionnaires.

A la date d'enregistrement du présent document de référence, le directoire se compose de quatre membres qui se réunissent aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige.

16.1.1 Président du Directoire

Le conseil de surveillance nomme un président parmi les membres du directoire.

Cette qualité a été conférée à Monsieur Olivier Costa de Beauregard, lors de la réunion du conseil de surveillance du 29 juin 2006.

Aux termes de la loi, le Président représente la société dans ses rapports avec les tiers et exerce tous les pouvoirs appartenant au directoire dans sa collégialité.

Il organise et dirige les travaux de celui-ci, dont il rend compte au conseil de surveillance au moins quatre fois par an dans un rapport trimestriel et à l'Assemblée Générale des Actionnaires dans un rapport annuel préalablement examiné par le conseil de surveillance.

16.1.2 Attributions du Directoire

Les pouvoirs du Directoire sont ceux qui lui sont conférés par la loi.

Pouvoirs généraux :

Le directoire détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre.

Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Certaines décisions, dont la liste figure au point 16.1.5, sont également soumises à l'accord préalable du conseil de surveillance.

Dans les rapports avec les tiers, la société est engagée même par les actes du directoire qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Le directoire a la faculté de déléguer partie de ses pouvoirs qu'il jugera utile.

Pouvoirs spéciaux :

Le directoire est habilité pour prendre les mesures nécessaires au bon fonctionnement des assemblées d'actionnaires.

16.1.3 Délibérations du Directoire

Les membres du directoire sont convoqués aux séances par tous moyens y compris verbalement, par le président ou deux de ses membres.

En cas d'absence du président, le directoire choisit, pour chaque séance, un président parmi les membres présents. Le directoire désigne également son secrétaire, qui peut être pris en dehors des actionnaires.

Les délibérations sont soumises aux conditions de quorum et de majorité prévues par la loi. En cas de partage des voix, celle du président est prépondérante.

Les procès verbaux sont dressés et les copies ou extraits des délibérations sont délivrés et certifiés conformément à la loi.

16.1.4 Limitations apportées aux pouvoirs du Directoire

Outre les autorisations préalables expressément prévues par la loi notamment aux articles L.225-35 et L.225-38 du Code de commerce, les statuts peuvent prévoir que pour certains actes importants le directoire doit obtenir préalablement l'autorisation du conseil de surveillance.

Cette procédure a été prévue pour les actions suivantes :

- acquérir ou céder par quelque mode que ce soit tout bien ou droit immobilier
- acquérir ou céder, en totalité ou partiellement, une participation
- créer une filiale, adhérer à un GIE
- constituer de cautions, aval ou autres garanties ou sûretés
- contracter des emprunts et prêts au-delà d'une somme de 200 000 euros par opération
- convoquer les actionnaires en assemblées générales à l'effet de statuer sur la désignation de membres du conseil de surveillance

Le directoire devra également soumettre pour approbation au conseil de surveillance :

- le budget annuel et les documents de gestion prévisionnelle
- toute proposition de distribution de dividendes aux actionnaires

16.2 *Fonctionnement du Conseil de Surveillance*

Selon les statuts de la société IMMOBILIERE DASSAULT, le conseil de surveillance peut être composé de trois à dix huit membres.

Ils sont nommés par l'Assemblée Générale Ordinaire, pour une durée de six ans au plus et sont rééligibles.

Ces membres peuvent être des personnes physiques ou morales, mais doivent obligatoirement détenir au moins cinquante titres de la société.

A la date d'enregistrement du présent document de référence, le conseil de surveillance se compose de sept membres (dont l'un est un professionnel de l'immobilier extérieur à la société) qui se réunissent au moins quatre fois par an, plus si l'intérêt de la société l'exige.

16.2.1 Président du Conseil de surveillance

Le conseil de surveillance élit un président parmi ses membres.

Cette qualité a été conférée à Monsieur Laurent Dassault, lors de la réunion du conseil de surveillance du 29 juin 2006.

Aux termes de la loi, le Président est chargé de convoquer le conseil et d'en diriger les débats.

En cas d'absence ou d'empêchement du Président, la séance du conseil est présidée par le vice-président.

Cette qualité a été conférée à Madame Nicole Dassault, lors de la réunion du conseil de surveillance du 29 juin 2006.

16.2.2 Attributions du Conseil de surveillance

Les pouvoirs du conseil de surveillance sont ceux qui lui sont conférés par la loi.

Le conseil de surveillance exerce le contrôle permanent de la gestion de la société par le directoire.

Il autorise les opérations spéciales visées ci-dessus.

Il autorise les conventions réglementées.

A toute époque de l'année, il opère les contrôles qu'il juge opportuns et se fait communiquer les documents qu'il estime utiles à l'accomplissement de sa mission.

Après clôture de l'exercice social, il vérifie et contrôle les comptes et présente à l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires ses observations sur le rapport annuel du directoire.

16.2.3 Délibérations du Conseil de surveillance

Le Président convoque les membres du conseil de surveillance aux séances par écrit trois jours à l'avance, ou verbalement et sans délai si tous ses membres y consentent.

La validité du quorum requiert la présence effective de la moitié au moins des membres du conseil.

En cas d'absence du Président, le conseil est présidé par la Vice-Présidente.

Les délibérations sont soumises aux conditions de quorum et de majorité prévues par la loi. En cas de partage des voix, celle du Président est prépondérante.

Les procès verbaux sont dressés et les copies ou extraits des délibérations sont délivrés et certifiés conformément à la loi.

16.2.4 Comité stratégique

Un comité stratégique a été créé par décision du conseil de surveillance du 31 août 2006, aux fins de faciliter le travail du conseil avec le directoire et d'assister le conseil dans ses choix d'investissement et de stratégie.

Les membres de ce comité devront analyser les dossiers d'investissement proposés par le directoire, afin d'émettre une recommandation au conseil de surveillance.

Ce comité est actuellement composé de trois membres :

- Monsieur Laurent Dassault
- Monsieur Frédéric Banzet
- Monsieur Benoît Fournial

16.3 **Contrats de service**

La Société n'a pas conclu de contrat de service liant les membres du Conseil ou du Directoire à la Société et prévoyant l'octroi d'avantages.

16.4 **Comités d'audit et de rémunération**

La Société ne dispose d'aucun comité spécialisé à la date d'enregistrement du présent document de référence.

16.5 **Règles relatives au gouvernement d'entreprise**

16.5.1 Rapport sur les procédures de contrôle interne

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE RELATIF AU CONTRÔLE INTERNE

Madame, Monsieur,

L'article L.225-68 du Code de Commerce, fait obligation au Président du Conseil de surveillance de présenter un rapport complémentaire, joint au rapport de gestion du Directoire qui rend compte des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la société.

I – LES TRAVAUX DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

a) Composition du Conseil de surveillance

Votre Conseil comprend sept membres nommés par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 juin 2006 pour une durée de six années. Monsieur Benoît FOURNIAL est une personnalité indépendante au sens où il n'entretient aucune relation de quelque nature que ce soit avec la société ou sa direction qui puisse compromettre l'exercice de sa liberté de jugement. Cinq membres représentent directement les intérêts de la famille DASSAULT au travers des sociétés et personnes physiques actionnaires. Mr Banzet représente la société FFP, société filiale du groupe familial Peugeot.

Monsieur Benoît FOURNIAL, membre indépendant apporte aux délibérations du Conseil et à ses travaux son expérience en matière immobilière. Sa venue a favorisé la gouvernance du Conseil, s'agissant d'une personne étrangère aux groupes Dassault et Peugeot.

Monsieur Laurent Dassault exerce la fonction de Président du Conseil de surveillance et du Comité stratégique d'IMMOBILIERE DASSAULT SA et ses autres mandats sont listés au point 14.1.4.

La bonne gouvernance d'entreprise est assurée par la diversité des compétences et des expériences des membres du Conseil, leur disponibilité et leur implication.

Enfin, l'ensemble des membres du conseil d'Immobilier Dassault exerce d'autres mandats dont le détail est plus amplement énuméré dans le document de référence.

b) Rôle du Conseil de surveillance

Les attributions du conseil sont définies au point 16.2.2 « attributions du Conseil de surveillance »

c) Mode d'organisation et de fonctionnement du Conseil de surveillance

Ces aspects sont déjà explicités au point 16.2. du présent document de référence.

Le Président ou la Vice-Présidente en cas d'absence ou d'empêchement, convoque le Conseil et en dirige les débats. L'ordre du jour est préparé par le Conseil de surveillance en concertation avec le Directoire.

Au cours de l'exercice 2006, le Conseil d'administration s'est réuni 4 fois.
Après le changement de mode d'administration intervenu le 29 juin 2006, le Conseil de surveillance s'est réuni 3 fois.

La création d'un Comité stratégique composé de 3 membres du Conseil de surveillance a été décidée lors de la réunion du Conseil de surveillance du 31 août 2006. Son rôle est de faciliter le travail du Conseil avec le Directoire et d'assister le Conseil dans ses choix d'investissements et stratégiques. Ses membres sont aussi chargés d'analyser les dossiers d'investissement proposés par le Directoire, afin d'émettre une recommandation au Conseil.

Le Conseil de surveillance ne comporte pas de règlement intérieur. Les règles de fonctionnement découlent de la loi et des statuts.

Pour leur permettre de préparer utilement les réunions, le Président s'est efforcé de communiquer aux membres les documents et informations nécessaires trois jours au moins avant les séances. De plus le Président a fait suite aux demandes des membres portant sur l'obtention d'éléments complémentaires.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Surveillance sont établis à l'issue de chaque réunion et communiqués sans délai à tous les membres et aux Commissaires aux Comptes.

d) Rémunération des membres du Conseil de surveillance

Ce point est traité au point 15.1 du doc de référence.

II – PROCEDURES DE CONTRÔLE INTERNE MISES EN PLACE PAR LA SOCIETE

a) Le contrôle interne: définition et objectifs

Le contrôle interne en vigueur dans la société est un ensemble de processus mis en œuvre par la Direction destiné à fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs suivants :

- conformité des activités de la société avec les lois, règlements et normes applicables à la société ;
- adéquation du niveau de risques aux objectifs et bénéfices attendus ;
- protection du patrimoine de la société et sauvegarde de ses actifs.
- fiabilité des informations comptables, financières et de gestion communiquées en interne et en externe ;

Ainsi, le contrôle interne aide l'entreprise à atteindre ses objectifs stratégiques en prévenant tant que possible risques et aléas. Cependant, comme tout système de contrôle, il ne peut fournir une garantie absolue que ces risques seront totalement éliminés.

b) Dispositif de contrôle interne

- **Acteurs et organisation des procédures de contrôle interne**

Le contrôle interne n'est pas simplement un ensemble de normes et de procédures ; il est conçu pour être l'affaire de tous au sein de la société. A ce titre, il concerne non seulement les organes de direction, mais aussi l'ensemble des collaborateurs de la société par leurs actions quotidiennes.

Chaque fonction de l'entreprise (immobilière, financière, comptable, juridique, fiscale, informations au marché) assurée par des collaborateurs de l'entreprise ou au travers de la convention de prestations de service telle que décrite au paragraphe 19.2) se réunit périodiquement pour s'assurer du bon fonctionnement des processus, de l'avancement des actions, de l'anticipation des actions à conduire.

Des rapports périodiques sont établis : (actualisés à date et prospectifs)

- technique : travaux, entretien,
- locatif : renouvellement des baux, commercialisation,
- juridique : gestion des contentieux, procédures d'impayés, communication juridique et au marché nécessaire,
- financier : gestion de la trésorerie,
- comptables.

La société dispose d'une comptabilité analytique par site permettant de réaliser un contrôle budgétaire précis et d'analyser les écarts entre budget et réalisation.

L'intervention d'acteurs externes complète ces dispositions internes. Parmi les principaux, nous pouvons évoquer :

- Les Commissaires aux Comptes de la société qui effectuent chaque année un contrôle de la société dans le cadre de leur mission légale d'audit des comptes individuels ;
- les experts ou prestataires qualifiés qui procèdent à des contrôles techniques ou à la maintenance des installations dans le cadre de la gestion immobilière :
 - sur la sécurité incendie ;
 - sur les risques pour la santé liés à l'amiante et au risque d'exposition au plomb ;
 - sur la sécurité des personnes en ce qui concerne la vérification des ascenseurs ;
 - et d'une façon plus générale sur un certain nombre d'installations techniques.
- les experts qui procèdent annuellement à la valorisation des actifs du portefeuille ;
- et si besoin l'assistance de conseils externes spécialisés (avocats, notaires, ...).

L'ensemble de ces informations ainsi que les travaux du comité stratégique sont soumis au Directoire et au Conseil de Surveillance.

Cette organisation conduit à une participation de l'ensemble des organes de gestion et de contrôle de la société.

➤ **Description des procédures de contrôle interne mis en place pour pallier les risques**

Les principaux facteurs de risque sont énumérés au chapitre 4 du présent document de référence.

Autorisation des opérations de développement

Les projets d'acquisition d'actifs sont systématiquement présentés au sein du comité stratégique. Ce comité composé de trois membres issus du Conseil de surveillance a pour rôle d'assister le Conseil dans ses choix d'investissements et stratégiques. Il analyse l'opportunité de ces opérations. Le Directoire ne peut par ailleurs, sans l'autorisation préalable du Conseil réaliser les opérations suivantes : acquérir ou céder par quelque mode que ce soit tout bien ou droit immobilier, acquérir ou céder, en totalité ou partiellement, une participation, créer de filiale, adhérer à un GIE.

Risques liés à la protection des actifs

Au-delà de la couverture assurance des actifs (analysée dans le chapitre « facteurs de risques » au point 4.3 « Assurances et couvertures des risques »), la société fait procéder régulièrement à la vérification de la conformité des installations techniques pouvant avoir des conséquences sur l'environnement ou la sécurité des personnes (équipements de lutte contre les incendies, ventilation, production d'air conditionné, installations électriques, ascenseurs....).

En matière de risques sur la santé (plomb, amiante...), un suivi des risques comprenant un plan de surveillance des points critiques, les actions correctives en cas d'anomalies est en place.

Risques liés à la gestion locative des actifs

Les propositions de locations sont rédigées par les spécialistes de la direction immobilière sur la base d'un bail-type. Pour les offres de location les plus importantes en valeur, les conditions et clauses particulières donnent lieu à un accord préalable du Président du Directoire.

Le nombre relativement peu important de locataires ne permet pas une forte dispersion du risque d'insolvabilité. Le choix du locataire est donc primordial dès la signature du contrat de bail.

Les locataires remettent à la signature des contrats de bail des sécurités financières sous forme de dépôt de garantie, de garantie à première demande ou de cautionnement représentant de 3 à 6 mois de loyer.

S'agissant de la facturation des éléments financiers des contrats de bail ainsi que l'organisation et les contrôles de la facturation et du recouvrement des loyers et des charges elle est réalisée par la direction immobilière. Les retards de règlement donnent systématiquement lieu à des relances et sont assortis de pénalités.

Risques juridiques

Les risques juridiques sont suivis au sein de la direction immobilière et en collaboration avec la direction comptable, juridique et fiscale de GIMD. Ils s'assurent du bon respect des réglementations applicables aux opérations de la Société et de la protection juridique des intérêts de la société dans les contrats de bail et autres contrats. Les collaborateurs se font assister en tant que de besoin par des experts externes (avocats, notaires...).

Outre la préparation des réunions des organes sociaux, ils visent à la prévention des risques de toute nature, notamment pénaux et contractuels en assurant :

*la veille juridique notamment concernant les obligations spécifiques aux sociétés cotées en Bourse,

*l'assistance à la négociation de contrats et le support au traitement de dossiers contentieux,

*la mise en place de procédures (délégations de pouvoirs, politique contractuelle).

Le Président du Conseil de surveillance

**Rapport des Commissaires aux Comptes établi
en application de l'article L225-235 du Code de commerce
sur le rapport du Président du Conseil de surveillance de la société Immobilière Dassault
pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration
et au traitement de l'information comptable et financière**

Exercice clos le 31 décembre 2006

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société Immobilière Dassault et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président du Conseil de Surveillance de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2006.

Il appartient au Président du Conseil de Surveillance de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de surveillance et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la société.

Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations données dans le rapport du Président du Conseil de Surveillance concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux selon la doctrine professionnelle applicable en France. Celle-ci requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations données dans le rapport du Président du Conseil de Surveillance, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des objectifs et de l'organisation générale du contrôle interne, ainsi que des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, présentés dans le rapport du Président ;
- prendre connaissance des travaux sous-tendant les informations ainsi données dans le rapport.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, contenues dans le rapport du Président du Conseil de surveillance, établi en application des dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce.

Courbevoie et Neuilly, le 10 mai 2007

Les Commissaires aux Comptes

Mazars & Guérard

Deloitte & Associés

Manuela BAUDOIN-REVERT

Dominique JUMAUCOURT

16.5.2 Déclaration relative au gouvernement d'entreprise

Compte tenu de la taille de la société et après :

- l'adoption du mode d'administration de la société en Directoire et Conseil de Surveillance et
- la création d'un Comité Stratégique,

le Conseil de Surveillance n'a pas estimé nécessaire à ce jour de nouvelle évolution.

17 SALARIES

17.1 *Ressources humaines*

L'effectif moyen de la Société au 31 décembre 2006 était de 6 salariés.

17.2 *Participations et stock-options des administrateurs et dirigeants*

A la date d'enregistrement du présent document de base, la Société n'a consenti aucune option.

En revanche, Monsieur Laurent Dassault est d'ores et déjà actionnaire de la Société, à hauteur de 5,44% du capital.

17.3 *Participations des salariés*

Par une décision du 14 mars 2006, la Société a mis en place un Plan d'Epargne en Entreprise au profit de ses salariés.

18 PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

18.1 Actionnaire majoritaire

La Société IMMOBILIERE DASSAULT est contrôlée par plusieurs entités faisant partie du Groupe familial DASSAULT.

Elle ne peut être contrôlée par un autre actionnaire non membre du Conseil de Surveillance.

Au 31 décembre 2005, ces entités détenaient conjointement 86,51% du capital, cette détention a été portée à 77,28% au 31 décembre 2006 et à 63,79% au 9 mai 2007.

Cette diminution de détention du capital provient de la volonté du Groupe familial DASSAULT d'accroître la liquidité du titre IMMOBILIERE DASSAULT, et de respecter à terme, les termes du régime SIIC 4, tout en conservant le contrôle de la Société.

Tableau récapitulatif de la répartition de l'actionnariat d'IMMOBILIERE DASSAULT au 31/12/2006

	Nombre d'actions				Droits de vote			
	Porteur	Nominatif	total	%	Porteur	Nominatif	total	%
Immobilier Argenteuil Le Parc	8 224	333 614	341 838	31,88%	8 224	667 228	675 452	48,02%
GIMD	119 568	303 850	423 418	39,48%	119 568	303 900	423 468	30,11%
Société Immobilière du Rond Point	5 022	0	5 022	0,47%	5 022	0	5 022	0,36%
Famille Dassault	58 345	150	58 495	5,45%	58 345	300	58 645	4,17%
Sous-total Dassault	191 159	637 614	828 773	77,28%	191 159	971 428	1 162 587	82,66%
Valmy	0	153 120	153 120	14,28%	0	153 120	153 120	10,89%
FFP	0	57 100	57 100	5,32%	0	57 100	57 100	4,06%
Sous-total groupe FFP	0	210 220	210 220	19,60%	0	210 220	210 220	14,95%
Immobilier Dassault Contrat de Liquidité	442	0	442	0,04%	0	0	0	0,00%
Autres Publics	32 595	340	32 935	3,07%	33 035	678	33 713	2,40%
Total	224 196	848 174	1 072 370	100,00%	224 194	1 182 326	1 406 520	100,00%

Tableau récapitulatif de la répartition de l'actionnariat d'IMMOBILIERE DASSAULT au 09/05/2007

	Nombre d'actions				Droits de vote			
	Porteur	Nominatif	total	%	Porteur	Nominatif	total	%
Immobilier Argenteuil Le Parc	0	226 838	226 838	21,15%	0	453 676	453 676	34,91%
GIMD	94 847	303 850	398 697	37,18%	94 847	303 900	398 747	30,68%
Société Immobilière du Rond Point	0	0	0	0,00%	0	0	0	0,00%
Famille Dassault	58 345	150	58 495	5,45%	58 345	300	58 645	4,51%
Sous-total Dassault	153 192	530 838	684 030	63,79%	153 192	757 876	911 068	70,10%
Valmy	0	153 120	153 120	14,28%	0	153 120	153 120	11,78%
FFP	0	57 100	57 100	5,32%	0	57 100	57 100	4,39%
Sous-total groupe FFP	0	210 220	210 220	19,60%	0	210 220	210 220	16,17%
Immobilier Dassault Contrat de Liquidité	265	0	265	0,02%	265	0	265	0,02%
Autres Publics	177 459	396	177 855	16,59%	177 795	396	178 191	13,71%
Total	330 916	741 454	1 072 370	100,00%	330 987	968 492	1 299 744	100,00%

Il n'existe pas de nantissement ou autre garantie sur les actions au nominatif pur d'IMMOBILIERE DASSAULT et sur les actifs de la Société.

18.2 Droits de vote

Selon l'article 8 des statuts de la Société, un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital social qu'elles représentent, est attribué :

- à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire ;
- aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire, en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfice ou prime d'émission, à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

A la date du présent document de référence, les actions nouvelles attribuées à GIMD et à Valmy FFP au cours de l'été 2006 ont été inscrites au nominatif mais ne disposent pas (détention d'une durée de moins de deux ans) de droits de vote double.

18.3 Déclaration relative au contrôle de la Société par l'actionnaire majoritaire

A la date du 1^{er} janvier 2007, la Société est contrôlée, au sens de l'article L.233-3 du Code de commerce, par le groupe familial Dassault, ce contrôle étant constitué :

- d'une part, au travers du contrôle que celui-ci exerce sur GIMD, elle-même actionnaire de la Société à hauteur de 39,48% du capital social ;
- d'autre part, par le contrôle que GIMD exerce sur (i) la société Immobilière Argenteuil le Parc, elle-même détenant 31,88% du capital de Immobilière Dassault et (ii) la Société Immobilière du Rond Point, elle-même détenant 0,47% du capital de IMMOBILIERE DASSAULT ;
- enfin, par la participation directe du groupe familial Dassault au sein de la Société, à hauteur de 5,45%.

Compte tenu du caractère familial de la Société, les décisions relatives à la gestion de celle-ci sont prises dans l'intérêt de celle-ci et de ses actionnaires, sans que ce contrôle ne soit donc exercé de manière abusive.

18.4 Accords portant sur le contrôle de la Société

A la date du présent document de référence, à la connaissance de la Société, aucun accord dont la mise en œuvre pourrait à une date ultérieure entraîner un changement de contrôle de la Société n'a été conclu.

18.5 Pactes d'actionnaires

Le 22 mai 2006 la société GROUPE INDUSTRIEL MARCEL DASSAULT, la société IMMOBILIERE ARGENTEUIL LE PARC d'une part et la SOCIETE FONCIERE, FINANCIERE ET DE PARTICIPATIONS – FFP et la société VALMY FFP d'autre part, ont signé un pacte

d'actionnaires dans lequel elles définissent les conditions et modalités de leur relation pour la période pendant laquelle elles seraient actionnaires de la Société, tant concernant l'organisation de la sociétés que les transferts d'actions.

Ce pacte prévoit que les lignes directrices suivantes devront être suivies par les parties signataires du pacte :

- Maintient de la Société comme société cotée à Euronext Paris ;
- Respect du délai de conversion pour les immeubles apportés à la Société par GIMD et FFP en régime fiscal de faveur d'imposition des plus values ;
- Politique d'investissement axée sur l'acquisition d'immeubles de bureaux ou de logements, à Paris ou en proche banlieue parisienne ;
- Exclusion des immeubles industriels affectés à l'activité des sociétés actionnaires ou de leurs filiales ;
- Objectif d'investissement de quatre immeubles d'une valeur proche de 25 millions d'euros jusqu'en 2010 soit l'acquisition d'un immeuble par an à compter de 2007 ;
- Utilisation de la dette pour financer les investissements à hauteur de 50% à 100% de la valeur de l'investissement réalisé. Le niveau de dette bancaire ne devra cependant pas excéder 50% de la valeur totale des actifs de la Société.

Il a été conclu pour une durée de cinq ans.

Son contenu détaillé figure sur le site de l'AMF sous le numéro 206C1389.

19 OPERATIONS AVEC DES APPARENTES

19.1 Conventions libres

Il existe une convention intragroupe de gestion de trésorerie à court terme. Le compte courant de trésorerie se montait à 900 000 euros au 31 décembre 2006.

19.2 Conventions réglementées

Aux termes de l'article L.225-38 du Code de commerce, toute convention intervenant directement ou par personne interposée entre la société et son directeur général, son directeur général délégué, l'un de ses administrateurs, l'un de ses actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10%, ou la société la contrôlant, doit être soumise à l'autorisation préalable du conseil d'administration.

Le conseil de surveillance du 29 juin 2006 a mis fin à la convention de gestion existant entre IMMOBILIERE DASSAULT et le GROUPE DASSAULT depuis le 1^{er} janvier 2000.

Il a autorisé la conclusion d'une convention de prestations de services entre IMMOBILIERE DASSAULT et la société GROUPE INDUSTRIEL MARCEL DASSAULT, à effet rétroactif du 1^{er} juillet 2006, pour une durée indéterminée.

Le montant de la rémunération se monte à 75 000 euros HT/an.

Aux termes de cette convention, GIMD effectue pour le compte de la société IMMOBILIERE DASSAULT un certain nombre de prestations matérielles et techniques, principalement d'ordre immobilier et financier.

Le conseil de surveillance a décidé, lors de sa réunion du 31 août 2006, de créer un comité stratégique, chargé de l'épauler sur les dossiers d'investissement et de stratégie. Il est composé de trois membres du conseil :

Monsieur Laurent Dassault
Monsieur Frédéric Banzet
Monsieur Benoît Fournial

Il a été décidé que ce comité serait rémunéré sur la base de 2000 euros par membre et par séance.

L'octroi de cette rémunération exceptionnelle relevant des conventions réglementées visées à l'article L225-86 du code de commerce, elle devra être approuvée par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Par ailleurs, le conseil de surveillance du 18 novembre 2006 a autorisé la conclusion d'une convention d'avance en compte courant, entre la société IMMOBILIERE DASSAULT et la société GROUPE INDUSTRIEL MARCEL DASSAULT, prenant effet rétroactivement le 1^{er} septembre 2006, pour une durée de trois ans renouvelable.

Au 1^{er} septembre 2006, IMMOBILIERE DASSAULT a accordé à GIMD une avance en compte courant de trois millions d'euros, ce montant pouvant être réajusté.

Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés

Exercice clos le 31 décembre 2006

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés dont nous avons été avisés.

En application de l'article L. 225-88 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil de surveillance.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions et engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-58 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice

▪ Convention de prestations de services :

Convention de prestations de services conclue entre la société Immobilière Dassault et le Groupe Industriel Marcel Dassault, prenant effet le 1^{er} juillet 2006 pour une durée indéterminée et permettant à la société Immobilière Dassault d'avoir recours au Groupe Industriel Marcel Dassault pour la réalisation des prestations suivantes : recherche d'actifs, gestion, et communication financière, moyennant une rémunération annuelle 75 000 euros HT.

Le montant de la rémunération versée par votre société au titre de l'exercice 2006 s'élève à 37 500 euros HT.

Cette convention a été autorisée par le Conseil de Surveillance du 29 juin 2006.

Administrateurs et dirigeants concernés : Monsieur Laurent DASSAULT – Madame Nicole DASSAULT – Monsieur Claude DASSAULT.

▪ Convention d'avance en compte courant :

Convention d'avance en compte courant entre votre Société et le Groupe Industriel Marcel Dassault, prenant effet le 1^{er} septembre 2006 pour une durée de trois ans.

L'avance est rémunérée au taux moyen mensuel de l'Euribor 12 mois, augmenté d'une marge de 0,20 % l'an.

Au 31 décembre 2006, l'avance s'élève à 3 millions d'euros et a donné lieu à la prise en compte de produits financiers au titre de l'exercice 2006, pour un montant de 40 937 euros HT.

Cette convention a été autorisée par le Conseil de Surveillance du 18 novembre 2006.

Administrateurs et dirigeants concernés : Monsieur Laurent DASSAULT – Madame Nicole DASSAULT – Monsieur Claude DASSAULT.

▪ Création d'un Comité Stratégique :

Création d'un Comité Stratégique destiné à assister la société Immobilière Dassault sur les dossiers d'investissement et de stratégie. Ce comité stratégique est composé de 3 membres :

Monsieur Laurent DASSAULT – Monsieur Frédéric BANZET – Monsieur Benoît FOURNIAL.

Ce comité est rémunéré sur la base de 2000 euros par membre et par réunion du comité. Le montant de la rémunération versée par votre société au titre de l'exercice 2006 s'élève à 6 000 euros HT

Cette convention a été autorisée par le Conseil de Surveillance du 31 août 2006.

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, en application des dispositions de l'article R225-57 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution de des conventions et des engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

▪ **Convention de gestion :**

Convention de gestion conclue entre votre société et le Groupe Industriel Marcel Dassault, prenant effet le 1^{er} janvier 2000 pour une durée indéterminée et permettant d'avoir recours aux compétences du personnel du groupe dans les domaines administratifs, financiers, juridiques, comptables et immobiliers.

Cette convention a pris fin par décision du Conseil de Surveillance du 29 juin 2006.

Le montant de la rémunération versée par votre société s'élève à 61 965 euros HT au titre de l'exercice 2006.

▪ **Convention d'avance en compte courant :**

Convention d'avance en compte courant conclue le 18 février 2005 entre votre Société et le Groupe Industriel Marcel Dassault.

L'avance a été intégralement remboursée au premier semestre 2006.

Le montant de la rémunération versée par votre société s'élève à 38 426 euros HT au titre de l'exercice 2006.

Courbevoie et Neuilly, le 10 mai 2007

Les Commissaires aux Comptes

Mazars & Guérard

Deloitte & Associés

Manuela BAUDOIN-REVERT

Dominique JUMAUCOURT

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Exercice clos le 31 décembre 2005

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées dont nous avons été avisés.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence de conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article 92 du décret du 23 mars 1967, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions autorisées au cours de l'exercice

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention visée à l'article L.225-38 du Code de commerce.

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, en application du décret du 23 mars 1967, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice :

- **Convention de gestion :**

Convention de gestion conclue entre la société Immobilière Dassault et le Groupe Industriel Marcel Dassault, prenant effet le 1^{er} janvier 2000 pour une durée indéterminée et permettant d'avoir recours aux compétences du personnel du groupe dans les domaines administratifs, financiers, juridiques, comptables et immobiliers.

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 14 mars 2000. Le montant de la rémunération versée par votre société s'élève à 134 milliers d'euros TTC au titre de l'exercice 2005.

Convention non autorisée préalablement

Nous vous présentons également notre rapport sur les conventions visées à l'article L. 225-42 du Code de commerce.

En application de l'article L. 225-240 du Code de commerce, nous vous signalons que ces conventions n'ont pas fait l'objet d'une autorisation préalable de votre Conseil d'Administration.

Il nous appartient, sur la base des informations qui nous ont été données, de vous communiquer, les caractéristiques et les modalités essentielles de ces conventions, ainsi que les circonstances en raison desquelles la procédure d'autorisation n'a pas été suivie, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article 92 du décret du 23 mars 1967 d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

▪ **Convention d'avance en compte courant avec la société Groupe Industriel Marcel Dassault :**

Une convention d'avance en compte courant et des avenants ont été conclus entre votre société et le Groupe Industriel Marcel Dassault au cours des exercices antérieurs, afin d'assurer le financement de l'acquisition de deux immeubles : l'un sis 23 avenue des Champs Elysées à Paris 8^{ème} et l'autre sis 26/28 rue Marius AUFAN à Levallois Perret.

Une nouvelle convention d'avance en compte courant a été signée le 18 février 2005, ce qui a mis fin à la convention et aux avenants antérieurs.

L'avance en compte courant qui était de 10 000 000 d'euros au 31/12/2004 a été ramenée à 8 000 000 d'euros au 01/01/2005, et est rémunérée au taux moyen mensuel de l'Euribor 12 mois, augmenté d'une marge de 0.90 % l'an.

Au 31 décembre 2005, l'avance est de 8 000 000 d'euros et a donné lieu à la prise en charge d'intérêts, au titre de l'exercice 2005, pour un montant de 266 milliers d'euros.

Cette nouvelle convention, qui n'a pas fait l'objet d'une autorisation préalable par votre Conseil d'Administration du fait d'un oubli, a été approuvée lors de la réunion de votre conseil d'Administration du 11 avril 2006. Administrateurs et dirigeants concernés : Monsieur Laurent DASSAULT - Madame Nicole DASSAULT - Monsieur Claude DASSAULT

Fait à Paris la Défense et Neuilly sur Seine, le 12 avril 2006

Les commissaires aux comptes

Mazars & Guérard

Deloitte & Associés

Manuela BAUDOIN-REVERT

Dominique JUMAUCOURT

Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées

Exercice clos le 31 décembre 2004

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées dont nous avons été avisés.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence de conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui actionnaires ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article 92 du décret du 23 mars 1967, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions autorisées au cours de l'exercice

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention visée à l'article L.225-38 du Code de commerce.

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, en application du décret du 23 mars 1967, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice :

Convention de gestion :

Convention de gestion conclue entre la société Immobilière Dassault et le Groupe Industriel Marcel Dassault, prenant effet le 1er janvier 2000 pour une durée indéterminée et permettant d'avoir recours aux compétences du personnel du groupe dans les domaines administratifs, financiers, juridiques, comptables et immobiliers.

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 14 mars 2000. Le montant de la rémunération versée par votre société s'élève à 136 378,78 euros au titre de l'exercice 2004.

Convention d'avance en compte courant :

Convention d'avance en compte courant conclue entre la société Immobilière Dassault et le Groupe Industriel Marcel Dassault pour l'acquisition d'un immeuble sis 23 avenue des Champs Elysées à Paris 8ème en date du 18 mai 2000, et autorisée par le Conseil d'Administration du 5 mai 2000.

La convention a fait l'objet d'un avenant intervenu pour l'acquisition d'un immeuble sis 26/28 rue Marius AUFAN à Levallois Perret en date du 21 décembre 2000, et autorisée par le Conseil d'Administration du 15 décembre 2000.

Au 31 décembre 2004, l'avance était de 10 112 198,89 euros et a donné lieu à la prise en charge d'intérêts au titre de l'exercice 2004 pour un montant de 228 996,58 euros.

Fait à Paris la Défense et Neuilly sur Seine, le 24 mai 2005

Les commissaires aux comptes

**DELOITTE TOUCHE
TOHMATSU**

Philippe MOURARET

MAZARS & GUERARD

Manuela BAUDOIN-REVERT

20 INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE LA SOCIETE

Les informations financières historiques du présent document de référence sont constituées des comptes sociaux 2006, 2005 et 2004 de la Société. IMMOBILIERE DASSAULT ne détenant aucune filiale, celle-ci ne publie donc pas de comptes consolidés.

20.1 Informations financières historiques

20.1.1 Comptes sociaux au 31 décembre 2006

I. Bilan actif

BILAN ACTIF

Rubriques	Montant Brut	Amortissements	31/12/2006	31/12/2005
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Concessions, brevets et droits similaires	720	63	657	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	11 411 038		11 411 038	7 967 595
Constructions	72 966 786	8 567 377	64 399 410	33 448 601
Installations techniques, matériel, outillage	615	615		
Autres immobilisations corporelles	3 411	75	3 336	
Immobilisations en cours	154 225		154 225	
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Autres immobilisations financières	76 375		76 375	
ACTIF IMMOBILISE	84 613 170	8 568 130	76 045 040	41 416 196
Avances et acomptes versés sur commandes				
CREANCES				
Créances clients et comptes rattachés	307 471		307 471	62 762
Autres créances	4 002 298		4 002 298	729 755
Capital souscrit et appelé, non versé				
DIVERS				
Disponibilités				7 318
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	39 020		39 020	5 697
ACTIF CIRCULANT	4 348 789		4 348 789	805 530
TOTAL GENERAL	88 961 959	8 568 130	80 393 829	42 221 727

II. Bilan passif

BILAN PASSIF

<i>Rubriques</i>	31/12/2006	31/12/2005
Capital social ou individuel (dont versé 26 165 828)	26 165 828	15 016 980
Primes d'émission, de fusion, d'apport	31 632 887	1 601 735
Ecarts de réévaluation (dont écart d'équivalence : Réserve légale	1 501 698	1 501 698
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées (dont rés. Prov. fluctuation cours)	8 082	8 082
Autres réserves (dont achat œuvres originales artistes)	13 524 396	13 524 396
Report à nouveau	1 393 381	1 134 332
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	809 101	259 049
CAPITAUX PROPRES	75 035 372	33 046 271
Provisions pour risques Provisions pour charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES FINANCIERES		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	97 053	5 918
Emprunts et dettes financières divers (dont empr. participatifs)	936 974	334 654
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	412 446	211 297
Dettes fiscales et sociales	3 749 283	459 486
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	121 548	23 910
Autres dettes	41 152	8 140 190
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance		
DETTES	5 358 457	9 175 455
TOTAL GENERAL	80 393 829	42 221 727

Résultat de l'exercice en centimes

809 100,93

Total du bilan en centimes

80 393 828,82

III. Compte de résultat

COMPTE DE RESULTAT (en liste)

<i>Rubriques</i>	<i>France</i>	<i>Exportation</i>	31/12/2006	31/12/2005
Ventes de marchandises Production vendue de biens Production vendue de services	4 730 594		4 730 594	3 139 401
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	4 730 594		4 730 594	3 139 401
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges Autres produits			20 030 4 287	19 577 1 984
PRODUITS D'EXPLOITATION			4 754 910	3 160 962
Autres achats et charges externes Impôts, taxes et versements assimilés Salaires et traitements Charges sociales			934 610 328 349 178 302 68 888	587 613 224 325 43 671 13 590
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements Autres charges			2 303 338 19 594	1 678 583 6 000
CHARGES D'EXPLOITATION			3 833 081	2 553 781
RESULTAT D'EXPLOITATION			921 829	607 181
PRODUITS FINANCIERS				
Autres intérêts et produits assimilés			103 164	3 567
PRODUITS FINANCIERS			103 164	3 567
Intérêts et charges assimilées			38 426	265 786
CHARGES FINANCIERES			38 426	265 786
RESULTAT FINANCIER			64 738	(262 219)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			986 567	344 962

COMPTE DE RESULTAT (suite)

<i>Rubriques</i>	31/12/2006	31/12/2005
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	1	95 997
Produits exceptionnels sur opérations en capital	9 200 780	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	9 200 782	95 997
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	0	7
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	4 926 797	47 948
CHARGES EXCEPTIONNELLES	4 926 797	47 955
RESULTAT EXCEPTIONNEL	4 273 984	48 042
Impôts sur les bénéfices	4 451 450	133 955
TOTAL DES PRODUITS	14 058 855	3 260 526
TOTAL DES CHARGES	13 249 754	3 001 477
BENEFICE OU PERTE	809 101	259 049

IV. Annexe aux comptes sociaux

Informations générales.

La société IMMOBILIERE DASSAULT est cotée sur l'Eurolist de la bourse de paris (Code ISIN : FR0000033243).

La société a été constituée le 12 mars 1929 pour 99 ans. La date d'expiration sera le 11 mars 2028.

L'exercice a une durée de 12 mois

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Régime des sociétés d'investissements immobiliers cotées « SIIC »

En date du 12 avril 2006, la société IMMOBILIERE DASSAULT a opté pour le régime fiscal des Sociétés d'Investissements Immobiliers Cotées « SIIC » visé à l'article 208 C du code général des impôts, avec effet à compter du 01 janvier 2006.

Ce changement de régime fiscal entraîne l'imposition immédiate de certains résultats : taxation des plus-values latentes sur immeubles, des bénéfices en sursis d'imposition et les bénéfices d'exploitation non encore taxés et un impôt libératoire au taux de 16,5% sur les plus values latentes sur immeubles et 33,1/3% sur les autres natures de résultat. La société a décidé de ne pas réévaluer les immeubles détenus au 1^{er} janvier 2006.

L'impôt libératoire est donc comptabilisé en charge de l'exercice et s'élève à 4.431.079 euros.

Les SIIC sont soumises à l'obligation de distribution des catégories de produits suivants pour être exonérées d'IS:

- distribution de 85% des bénéfices provenant de la location d'immeuble;

- distribution de 50% des plus-values, nées après l'option SIIC, de cession d'immeubles ou de participation ou filiale dans une société à l'objet identique.

Cession d'immeuble

En date du 14 février 2006, la société a vendu l'immeuble situé au 51 avenue Hoche.
Cet immeuble a généré une plus value comptable nette de commission de 4.188.787 euros.

Modification du mode d'administration et de direction

En date du 29 juin 2006, l'assemblée générale extraordinaire, a décidé de modifier à compter de ce jour le mode d'administration et de direction de la société par adoption de la formule de société anonyme à directoire et conseil de surveillance régie par les articles L 225-57 à L 225-93 du Code de commerce.

Apports d'immeubles

En date du 29 juin 2006, la société dénommée Groupe industriel Marcel Dassault, société par actions simplifiée dont le siège social est à Paris (8ème), 9 rond-point des Champs Elysées Marcel Dassault, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 400 628 079, a apporté à la société IMMOBILIERE DASSAULT les quatre immeubles dont la désignation suit :

a) Un immeuble à usage de bureaux situé à Paris (11ème arrondissement), 127 à 131 avenue Ledru Rollin, pour une valeur de 15.330.000 euros hors droits;

b) Un immeuble à usage d'activités situé à Paris (11ème arrondissement), 120 et 122 avenue Ledru Rollin, pour une valeur de 3.950.000 euros hors droits;

c) Un immeuble à usage d'habitation situé à Paris (16ème arrondissement), 86 avenue Henri Martin, pour une valeur de 4.600.000 euros hors droits;

d) Un immeuble à usage d'habitation situé à Paris (16ème arrondissement), 9 rue Faustin Hélie, pour une valeur de 3.500.000 euros hors droits;

Soit un total d'apport de 27 380 000 € rémunéré par l'attribution au profit de la société Groupe industriel Marcel Dassault de 303 800 actions nouvelles de la société IMMOBILIERE DASSAULT, d'une valeur nominale de 24,40 € chacune à titre d'augmentation de son capital social.

En date du 29 juin 2006, la société civile dénommée Valmy FFP, société civile immobilière dont le siège social est à Paris (16ème), 75 avenue de la Grande Armée, 75016 Paris, immatriculée au registre du commerce sous le numéro 378 290 332, a apporté à la société IMMOBILIERE DASSAULT un immeuble de bureaux situé à Charenton-le-Pont (94220), 18 Quai Winston Churchill.

Lequel apport a été évalué dans sa totalité à la somme de 13 800 000 € rémunéré par l'attribution au profit de la société Valmy FFP de 153 120 actions nouvelles de la société IMMOBILIERE DASSAULT, d'une valeur nominale de 24,40 € chacune à titre d'augmentation de son capital social.

La société IMMOBILIERE DASSAULT est donc devenue propriétaire des Immeubles apportés à compter du jour de réalisation des apports, soit le 29 juin 2006 et en a la jouissance à compter du 01 juillet 2006, notamment par la perception des loyers des baux en cours à ladite date.

Ces opérations d'apport ont fait l'objet d'un document E enregistré à l'AMF sous le numéro E.06-087.

En synthèse, ces opérations d'apport :

- ont impacté le bilan de la façon suivante :

- Immobilisations corporelles (intégrant les frais et droits de mutation sur les apports)	+ 41.612.910 €
- Capital :	+ 11.148.848 €
- Prime d'apport	+ 30.031.152 €
- Trésorerie	+ 432.910 €

- ont modifié la répartition du capital de notre société :

- entrée de VALMY FFP à hauteur de 14,28% en capital
- la détention directe et indirecte de Groupe Industriel Marcel Dassault (Groupe Industriel Marcel Dassault, Société Immobilière du Rond Point et Immobilière Argenteuil Le Parc) passant en capital de 75,93% au 31/12/2005 à 71,95% au 29/06/2006.

Règles et méthodes comptables

(en application du code de commerce - art. 9, 11 et 7, 21, 24).

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Immobilisations corporelles

- Frais d'acquisitions des immeubles (CRC 04-06) :

A compter du 01 janvier 2005, IMMOBILIERE DASSAULT s'est conformé à la nouvelle définition du coût d'entrée des actifs, le coût d'acquisition inclut les frais et droits de mutation liés aux achats ou apports. Ces frais sont affectés aux rubriques gros oeuvre des immeubles concernés.

- Application de la méthode des composants (CRC 02-10) :

IMMOBILIERE DASSAULT a adopté la méthode de réallocation des valeurs nettes comptables figurant au bilan du 31 décembre 2004 afin de reconstituer les composants de l'actif immobilisé pour la partie constructions.

Les composants suivants sont distingués, leur coût étant évalué sur une base réelle lorsque l'information est disponible, ou à défaut en utilisant ces critères de répartition :

- | | |
|---|------|
| - gros oeuvre | 50 % |
| - façades, étanchéités, couvertures | 15 % |
| - installations générales et techniques | 20 % |
| - agencements et aménagements | 15 % |

L'amortissement des immeubles est réalisé, par composant, selon le mode linéaire, sur les durées suivantes :

- gros oeuvre 40 à 80 ans selon la nature des immeubles
- façades, étanchéités, couvertures 20 à 30 ans selon la nature des immeubles
- installations générales et techniques 20 ans
- agencements et aménagements 12 ans

Une provision pour dépréciation est constituée, ligne à ligne, lorsque la valeur d'expertise interne ou externe de l'immeuble est inférieure à la valeur nette comptable de l'immeuble.

Les travaux de construction, de rénovation lourde, de modernisation conséquente ainsi que la remise en état tout corps d'état d'appartements ou de locaux lors de la relocation, sont immobilisés.

En revanche, les travaux d'entretien qui garantissent une conservation optimale du patrimoine immobilier (ravalement), les travaux périodiques d'entretien sont comptabilisés en charges de l'exercice.

Actions propres

Les opérations réalisées pour le compte d'IMMOBILIERE DASSAULT par son intermédiaire financier dans le cadre d'un contrat de liquidité sont enregistrées dans les comptes suivants:

- les actions propres détenues sont comptabilisées en compte 277100 "actions propres"
- les espèces en compte 276100 "autres créances diverses immobilisées"

Les résultats réalisés lors de l'achat et la vente des actions propres sont comptabilisées, suivant qu'il s'agit d'une perte ou d'un gain, en compte 678300 "Mali s/rachat d'actions propres" ou 778300 "Boni s/rachat d'actions propres".

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est constituée en cas de difficulté de recouvrement.

Impôts société

La société a opté pour le régime SIIC à effet du 01 janvier 2006.

IMMOBILISATIONS

<i>Rubriques</i>	<i>Début d'exercice</i>	<i>Réévaluation</i>	<i>Acquisit. apports</i>
AUTRES POSTES D'IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			720
Terrains	7 967 595		5 247 905
Constructions sur sol propre	39 902 245		36 371 937
Constructions sur sol d'autrui			
Constructions installations générales, agencements, aménagements	456 347		
Installations techniques, matériel et outillage industriels	615		
Matériel de bureau, informatique, mobilier			3 411
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			154 225
Avances et acomptes			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	48 326 803		41 777 478
Prêts et autres immobilisations financières			372 802
IMMOBILISATIONS FINANCIERES			372 802
TOTAL GENERAL	48 326 803		42 151 001

<i>Rubriques</i>	<i>Virement</i>	<i>Cession</i>	<i>Fin d'exercice</i>	<i>Valeur d'origine</i>
AUTRES POSTES IMMOB. INCORPORELLES			720	
Terrains		1 804 463	11 411 038	
Constructions sur sol propre		3 763 743	72 510 439	
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales, agencements, aménagements			456 347	
Installations techniques, matériel et outillage industriels			615	
Matériel de bureau, informatique, mobilier			3 411	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours			154 225	
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		5 568 206	84 536 076	

Prêts et autres immobilisations financières		296 428	76 375	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES		296 428	76 375	
TOTAL GENERAL		5 864 634	84 613 170	

AMORTISSEMENTS

<i>Rubriques</i>	<i>Début d'exercice</i>	<i>Dotations</i>	<i>Reprises</i>	<i>fin d'exercice</i>
AUTRES IMMO. INCORPORELLES		63		63
Terrains				
Constructions sur sol propre	6 655 280	2 275 009	645 815	8 284 474
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions inst. générales, agencements	254 711	28 191		282 902
Installations techniques, matériel et outillage	615			615
Matériel de bureau, informatique, mobilier		75		75
Emballages récupérables, divers				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	6 910 607	2 303 275	645 815	8 568 067
TOTAL GENERAL	6 910 607	2 303 338	645 815	8 568 130

<i>Ventilation des dotations</i>	<i>Linéaires</i>	<i>Dégressifs</i>	<i>Exceptionnels</i>	<i>Dotations déroga.</i>	<i>Reprises déroga.</i>
AUT. IMMO. INCORPORELLES	63				
Terrains					
Constructions sur sol propre	2 275 009				
Constructions sur sol d'autrui					
Constructions et installations	28 191				
Install. techniques, outillage					
Matériel bureau et informatique	75				
Emballages récupérables					
IMMO. CORPORELLES	2 303 275				
TOTAL GENERAL	2 303 338				

PROVISIONS

<i>Rubriques</i>	<i>Début d'exercice</i>	<i>Dotations</i>	<i>Reprises</i>	<i>Fin d'exercice</i>
Provisions sur comptes clients	1 594		1 594	
TOTAL GENERAL	1 594		1 594	
Dotations et reprises d'exploitation			1 594	

CREANCES ET DETTES

<i>ETAT DES CREANCES</i>	<i>Montant brut</i>	<i>1 an au plus</i>	<i>plus d'un an</i>
Autres immobilisations financières	76 375	76 375	
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	307 471	307 471	
Créance représentative de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux			
Etat, autres collectivités : impôt sur les bénéfices			
Etat, autres collectivités : taxe sur la valeur ajoutée	24 211	24 211	
Etat, autres collectivités : autres impôts, taxes, versements assimilés			
Etat, autres collectivités : créances diverses			
Groupe et associés	3 978 087	3 978 087	
Débiteurs divers			
Charges constatées d'avance	39 020	39 020	
TOTAL GENERAL	4 425 163	4 425 163	
Montant des prêts accordés en cours d'exercice			
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés			

<i>ETAT DES DETTES</i>	<i>Montant brut</i>	<i>1 an au plus</i>	<i>plus d'1 an, -5 ans</i>	<i>plus de 5 ans</i>
Emprunts et dettes à 1 an maximum à l'origine	97 053	97 053		
Emprunts et dettes à plus d' 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers	936 974		936 974	
Fournisseurs et comptes rattachés	412 446	412 446		
Personnel et comptes rattachés	10 189	10 189		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	60 616	60 616		
Etat : impôt sur les bénéfices	3 598 432	1 383 158	2 215 274	
Etat : taxe sur la valeur ajoutée	55 096	55 096		
Etat : obligations cautionnées				
Etat : autres impôts, taxes et assimilés	24 950	24 950		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	121 548	121 548		
Groupe et associés	2 543	2 543		
Autres dettes	38 609	38 609		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL GENERAL	5 358 457	2 206 208	3 152 248	
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				
Emprunts, dettes contractés auprès d'associés				

EXPLICATIONS CONCERNANT CERTAINS POSTES DU BILAN

Immobilisations corporelles :

Le patrimoine de IMMOBILIERE DASSAULT est composé de huit immeubles :

PARIS

- trois immeubles à usage principal d'habitation (République Dominicaine, Avenue Henri Martin et Avenue Faustin Helie);
- trois immeubles de bureaux ou d'activité (avenue des Champs Elysées et avenue Ledru Rollin)

Proche banlieue

- un immeuble de bureaux à Charenton Le pont;
- des lots de copropriété de bureaux à Levallois.

Immobilisations financières :

Les immobilisations financières sont constituées d'actions propres obtenues dans le cadre d'un contrat de liquidité avec la société ODDO & cie.

Au 31/12/2006, le contrat de liquidité est constitué de :

- 442 titres pour une valeur de 43.029 €
- et d'espèces pour 33.346 €

Autres créances :

Elles correspondent principalement pour 900.000 € à la trésorerie placée chez Groupe Industriel Marcel Dassault dans le cadre de la convention de trésorerie, pour 3.000.000 € à l'avance en compte courant consentie à Groupe Industriel Marcel Dassault et pour 78.087 € aux intérêts liés à la trésorerie placée et à cette avance.

Capitaux propres :

Les capitaux propres sont en augmentation de 41.989.101 €. Cette variation s'explique de la manière suivante :

- augmentation liée au bénéfice de l'exercice 2006 : 809.101 €
- augmentation de capital dans le cadre des apports du 29 juin 2006 : 11.148.848 €
- prime d'apport dans le cadre des apports du 29 juin 2006 : 30.031.152 €

Dettes financières :

Elles correspondent au solde créditeur de banque pour 97.053 € et aux dépôts de garantie reçus des locataires pour 936.974 €.

Dettes fiscales et sociales :

Elles correspondent essentiellement :

- à l'impôt libératoire (3.322.911 €) au taux de 16,5% sur les plus values latentes sur immeubles dans le cadre du passage au régime SIIC, à régler par quart au 15 décembre 2007, 2008 et 2009;
- au solde de l'exit tax (272.429 €) à régler le 15 mars 2007;
- au solde d'impôt sur les sociétés de l'exercice 2006 : 3.092 €.

DETAIL DES CHARGES A PAYER

DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	340 631
Fournisseurs - factures non parvenues	340 631
DETTES SUR IMMOBILISATIONS	88 438
Fournisseurs - factures non parvenues	88 438
DETTES FISCALES ET SOCIALES	41 906
Dettes sur provisions congés à payer	10 189
Charges sociales sur congés à payer	4 915
Organismes sociaux - Charges à payer	2 175
Etat - Charges à payer	24 627
AUTRES DETTES	41 152
Créditeurs divers - Charges à payer	18 000
Clients - avoirs à établir	23 152
TOTAL DES CHARGES A PAYER	512 127

DETAIL DES PRODUITS A RECEVOIR

CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	110 375
Clients Groupe - Factures à établir	31 319
Clients Hors Groupe - Factures à établir	79 057
AUTRES CREANCES	78 087
Débiteurs divers - Produits à recevoir	78 087
TOTAL DES PRODUITS A RECEVOIR	188 462

DETAIL DES CHARGES ET PRODUITS**CONSTATES D'AVANCE**

Charges constatées d'avance	39 020
Produits constatés d'avance	
TOTAL DES CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	39 020

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Catégories de titres	Nombre de titres			Valeur nominale
	à la clôture de l'exercice	créés pendant l'exercice	remboursés pendant l'exercice	
Actions ordinaires	1 072 370	456 920		24,40

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

<i>Situation à l'ouverture de l'exercice</i>		<i>Solde</i>
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice		33 046 271
<i>Variations en cours d'exercice</i>	<i>En moins</i>	<i>En plus</i>
Variations du capital		11 148 848
Variations des primes liées au capital		30 031 152
Variations des réserves, report à nouveau		
Variations des subventions d'investissement		
Variations des provisions réglementées		
Contrepartie de réévaluations		
Résultat de l'exercice		809 101
Dividendes versés au cours de l'exercice		
Mouvements de l'exercice		41 989 101
<i>Situation à la clôture de l'exercice</i>		<i>Solde</i>
Capitaux propres avant répartition à la clôture de l'exercice		75 035 372

ELEMENTS RELEVANT DE PLUSIEURS POSTES DE BILAN

<i>Rubriques</i>	<i>Entreprises liées</i>	<i>Participations</i>
ACTIF CIRCULANT		
Avances et acomptes versés sur commandes		
Créances clients et comptes rattachés	62 130	
Autres créances		
	3 978 087	
DETTES		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	146 709	
Autres dettes	5 615	

EFFECTIF MOYEN

<i>Effectifs</i>	<i>Personnel salarié</i>	<i>Personnel à disposition de l'entreprise</i>
Cadres	2	
Employés	4	
TOTAL	6	

Charges et produits concernant les entreprises liées

PRODUITS	Montant
Chiffre d'affaires	-5 941
Produits financiers	103 164
Transfert de charges	21 283
TOTAL	118 505

Charges	Montant
Personnel détaché	99 465
Autres achats et charges externes	44 184
Autres impôts et taxes	8 659
Charges d'intérêts	38 426
Jetons de présence	2 543
Charge de personnel (refacturation visite médicale+tickets restaurant)	1 663
TOTAL	194 940

EXPLICATIONS CONCERNANT CERTAINS POSTES DU COMPTE DE RESULTAT

PRODUITS D'EXPLOITATION :

Loyers d'immeubles locatifs : 4.730.594 €

CHARGES D'EXPLOITATION :

Les autres achats et charges externes sont composés essentiellement de :

- matières et fournitures non stockées (eau, électricité...)	148.006 €
- charges locatives et de copropriété (y compris la contribution des revenus locatifs)	96.902 €
- entretien des immeubles :	148.464 €
- personnel détaché :	99.465 €
- honoraires, commissions, publications et frais sur titres :	399.172 €
- dont frais liés au document de référence et communication :	186.569 €
- dont la commission sur la cession de l'immeuble avenue Hoche :	92.000 €

CHARGES FINANCIERES :

Il s'agit des intérêts versés dans le cadre de l'avance en compte courant accordée par Groupe Industriel Marcel Dassault. Cette avance a été entièrement remboursée le 15 février 2006.

PRODUITS FINANCIERS :

Il s'agit des intérêts perçus dans le cadre de la convention de trésorerie du Groupe Industriel Marcel Dassault et de l'avance en compte courant consentie à Groupe Industriel Marcel Dassault.

CHARGES EXCEPTIONNELLES :

Elles correspondent essentiellement à la valeur nette comptable de l'immeuble cédé situé au 51 avenue Hoche.

PRODUITS EXCEPTIONNELS :

Il s'agit du produit de cession de l'immeuble cédé situé au 51 avenue Hoche.

ENGAGEMENTS FINANCIERS

<i>Engagements donnés</i>						
<i>Catégories d'engagements</i>	<i>Total</i>	<i>Au profit de</i>				
		<i>Dirigeants</i>	<i>Filiales</i>	<i>Participations</i>	<i>Autres entreprises liées</i>	<i>Autres</i>
Engagements en matières de pensions, retraites et indemnités	10 024					10 024
TOTAL	10 024					10 024

Engagements reçus						
Catégories d'engagements	Total	Accordés par				
		Dirigeants	Filiales	Participations	Autres entreprises liées	Autres
Cautions des locataires	1 491 431					1 491 431
TOTAL	1 491 431					1 491 431

SITUATION FISCALE DIFFEREE ET LATENTE

Rubriques	Montant
IMPOT PAYE D'AVANCE SUR : Contribution sociale de solidarité (ORGANIC)	7 439
TOTAL ALLEGEMENTS	7 439
SITUATION FISCALE DIFFEREE NETTE	(7 439)

IDENTITE DES SOCIETES MERES

CONSOLIDANT LES COMPTES DE LA SOCIETE

Dénomination sociale - siège social	Forme	Montant capital	% détenu
GROUPE INDUSTRIEL MARCEL DASSAULT 9 rond point des Champs Elysées 75008 PARIS (il s'agit de la détention directe et indirecte en capital)	SAS	512 851 968	71,87 %

TABLEAU DE FINANCEMENT modèle NPC

<i>Emplois</i>	<i>Exercice N</i>	<i>Exercice N-1</i>	<i>Ressources</i>	<i>Exercice N</i>	<i>Exercice N-1</i>
Distributions mises en paiement en cours d'exercice			Capacité d'autofinancement de l'exercice	(1 166 764)	1 985 579
Acquisitions élmts actif immob.			Cessions élmts actif immobilisé		
- Immobilisations incorporelles	720		- Immobilisations incorporelles	9 200 000	
- Immobilisations corporelles	41 777 478	318 064	- Immobilisations corporelles	296 428	
- Immobilisations financières	372 802		- Immobilisations financières		
Charges à répartir sur plusieurs exercices		(108 618)	Augmentation capitaux propres		
Réduction capitaux propres		10 093 380	- Capital ou apports	11 148 848	10 093 380
			- Autres capitaux propres	30 031 152	
Rembourst dettes financières	8 034 006	2 114 518	Augmentation dettes financières	636 327	50 626
TOTAL EMPLOIS	50 185 007	12 417 344	TOTAL RESSOURCES	50 145 990	12 129 585
RESSOURCE NETTE			EMPLOI NET	39 017	287 759

<i>Variation du fonds de roulement net global</i>	<i>Besoins (B)</i>	<i>Dégagements (D)</i>	<i>Solde N (D-B)</i>	<i>Solde N-1</i>
VARIATIONS EXPLOITATION				
Variations des actifs d'exploitation				
- Créances clients, comptes rattachés et autres créances	3 548 981			
Variations des dettes d'exploitation				
- Dettes fournisseurs, comptes rattachés et autres dettes		316 162		
TOTAUX EXPLOITATION	3 548 981	316 162		
A VARIATION NETTE EXPLOITATION			(3 232 820)	212 820
VARIATIONS HORS EXPLOITATION				
Variations des autres débiteurs				
Variations des autres créditeurs		3 173 384		
TOTAUX HORS EXPLOITATION		3 173 384		
B VARIATION NETTE HORS EXPLOITATION			3 173 384	29 477
TOTAL [A+B] DEGAGEMENT NET DE FONDS DE ROULEMENT			(59 436)	242 296
VARIATIONS TRESORERIE				
Variations des disponibilités		7 318		
Variations concours bancaires courants, soldes crédit. banque		91 135		
TOTAUX TRESORERIE		98 452		
C VARIATION NETTE TRESORERIE			98 452	45 463
VARIATION FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL [A+B+C] : RESSOURCE NETTE			39 017	287 759

V. Projet d'affectation du résultat

Résultat de l'exercice :	809 100,93 euros
Dotation à la réserve légale (5% du bénéfice) :	- 40 455,05 euros
Solde :	768 645,88 euros
Augmenté du report à nouveau antérieur :	+ 1 393 380,54 euros
Bénéfice distribuable :	2 162 026,42 euros
Bénéfice à distribuer :	868 619,70 euros
Solde affecté en report à nouveau :	1 293 406,72 euros

Cette distribution est conforme au régime SIIC.

20.1.2 Comptes sociaux au 31 décembre 2005

I. Bilan au 31 décembre 2005 (En euros)

Bilan actif.

Rubriques	Montant brut	Amortissements	31/12/05	31/12/04
Immobilisations corporelles :				
Terrains	7 967 595		7 967 595	7 967 595
Constructions	40 358 592	6 909 992	33 448 601	34 857 004
Installations techniques, matériel, outillage	615	615		64
Actif immobilisé	48 326 803	6 910 607	41 416 196	42 824 663
Créances :				
Créances clients et comptes rattachés	64 356	1 594	62 762	57 469
Autres créances	729 755		729 755	1 225 614
Divers :				
Disponibilités	7 318		7 318	77 740
Comptes de régularisation :				
Charges constatées d'avance	5 697		5 697	7 072
Actif circulant	807 125	1 594	805 530	1 367 894
Charges à répartir sur plusieurs exercices				108 619
Total général	49 133 928	6 912 201	42 221 727	44 301 176

Bilan passif.

Rubriques	31/12/05	31/12/04
Capital social ou individuel (dont versé : 15 016 980)	15 016 980	4 923 600
Primes d'émission, de fusion, d'apport	1 601 735	1 601 735
Ecart de réévaluation (dont écart d'équivalence)		788 890
Réserve légale	1 501 698	492 360
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées (dont réserves provisions fluctuation cours)	8 082	22 201 174
Autres réserves (dont achat oeuvres originales artistes)	13 524 396	2 189 989
Report à nouveau	1 134 332	103 619
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	259 049	485 856
Capitaux propres	33 046 271	32 787 222
Dettes financières :		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	5 918	30 878
Emprunts et dettes financières divers (dont emprunts participatifs)	334 654	398 547
Dettes d'exploitation :		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	211 297	175 109
Dettes fiscales et sociales	459 486	728 940
Dettes diverses :		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	23 910	361
Autres dettes	8 140 190	10 115 119
Comptes de régularisation :		
Produits constatés d'avance		65 000
Dettes	9 175 455	11 513 953
Ecart de conversion passif		
Total général	42 221 727	44 301 176
Résultat de l'exercice en centimes	259 048,96	
Total du bilan en centimes	42 221 726,70	

II. Compte de résultat (En euros)

Rubriques	France	Exportation	31/12/05	31/12/04
Production vendue de services	3 139 401		3 139 401	3 330 353
Chiffres d'affaires nets	3 139 401		3 139 401	3 330 353
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges			19 577	7 757
Autres produits			1 984	1 984
Produits d'exploitation			3 160 962	3 340 093
Autres achats et charges externes			587 613	407 577
Impôts, taxes et versements assimilés			224 325	233 010
Salaires et traitements			43 671	42 069
Charges sociales			13 590	13 743
Dotations d'exploitation :				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			1 678 583	1 677 044
Sur actif circulant : dotations aux provisions				1 594
Autres charges			6 000	6 000
Charges d'exploitation			2 553 781	2 381 037
Résultat d'exploitation			607 181	959 057
Produits financiers :				
Autres intérêts et produits assimilés			3 567	12 086
Produits financiers			3 567	12 086
Intérêts et charges assimilées			265 786	228 997
Charges financières			265 786	228 997
Résultat financier			- 262 219	- 216 910
Résultat courant avant impôts			344 962	742 146
Produits exceptionnels sur opérations de gestion			95 997	1
Produits exceptionnels			95 997	1
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion			7	2
Charges exceptionnelles sur opérations en capital			47 948	
Charges exceptionnelles			47 955	2
Résultat exceptionnel			48 042	- 1
Impôts sur les bénéfices			133 955	256 290
<i>Total des produits</i>			<i>3 260 526</i>	<i>3 352 181</i>
<i>Total des charges</i>			<i>3 001 477</i>	<i>2 866 325</i>
Bénéfice ou perte			259 049	485 856

III. Projet d'affectation du résultat (En euros)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2005, s'élevant à 259049 € au compte « report à nouveau ».

IV. Annexe aux comptes sociaux

Informations générales

La société Immobilière Dassault est cotée sur l'Eurolist de la bourse de Paris (Code Isin : FR0000033243).

La société a été constituée le 12 mars 1929 pour 99 ans. La date d'expiration sera le 11 mars 2028.

L'exercice a une durée de 12 mois.

En date du 16 décembre 2005, l'assemblée générale extraordinaire a décidé d'augmenter le capital d'une somme de 10 093 380 € pour le porter de 4 923 600 € à 15 016 980 €, par incorporation directe de pareille somme prélevée sur les comptes suivants :

— « Ecart de réévaluation », à hauteur de 788 890,13 € ;

— « Autres réserves », à hauteur de 9 304 489,87 €.

Cette augmentation de capital est réalisée au moyen de l'élévation de la valeur nominale des 615 450 actions composant le capital social de 8 € à 24,40 €.

L'assemblée décide aussi de compléter la dotation de la réserve légale d'une somme de 1 009 338 €, prélevée immédiatement sur le compte « Autres réserves », afin de porter ladite réserve légale de la somme de 492 360 € à 1 501 698 € correspondant d'ores et déjà à 10 % du montant du capital social après augmentation du capital.

**Règles et méthodes comptables.
(En application du Code de commerce - art. 9,11 et 7, 21, 24.)**

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre (*) ;
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

(*) A l'exception des effets relatifs à l'application des nouvelles règles du plan comptable général portant sur :

- la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs (règlement CRC 04-06) ;
- l'amortissement et la dépréciation des actifs (règlements CRC 02-10).

Les effets de ces nouvelles règles sont détaillés ci-dessous.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Immobilisations corporelles :

— Frais d'acquisitions des immeubles (CRC 04-06) : Jusqu'au 31 décembre 2004, ces frais figuraient en charges à répartir étalées sur cinq exercices. A compter du 1^{er} janvier 2005, Immobilière Dassault s'est conformé à la nouvelle définition du coût d'entrée des actifs, le coût d'acquisition inclut les frais et droits de mutation liés à l'achat. Les frais restant à répartir au 31 décembre 2004 (108 619 €) ont ainsi été réaffectés aux rubriques gros oeuvre des immeubles concernés.

— Première application de la méthode des composants (CRC 02-10) : Immobilière Dassault a adopté la méthode de réallocation des valeurs nettes comptables figurant au bilan du 31 décembre 2004 afin de reconstituer les composants de l'actif immobilisé pour la partie constructions.

La pondération des composants a été finalisée sur le second semestre 2005 sur la base des conclusions de rapports établis par un économiste de la construction.

Ces analyses ont permis de déterminer les critères techniques propres à chaque nature d'immeuble, le poste constructions est ainsi décomposé en :

- gros oeuvre : 50 % ;
- façades, étanchéités, couvertures : 15 % ;

— installations générales et techniques : 20 % ;

— agencements et aménagements : 15 %.

Le calcul des amortissements est prospectif sur la base des durées résiduelles d'utilisation de façon à obtenir une valeur résiduelle nulle à l'échéance du plan d'amortissement.

Il n'y a donc aucun impact sur les capitaux propres de l'exercice d'ouverture du changement de méthode.

L'amortissement des immeubles est réalisé, par composant, selon le mode linéaire, sur les durées suivantes :

— gros oeuvre : 40 à 80 ans selon la nature des immeubles ;

— façades, étanchéités, couvertures : 20 à 30 ans selon la nature des immeubles ;

— installations générales et techniques : 20 ans ;

— agencements et aménagements : 12 ans.

Les travaux de construction, de rénovation lourde, de modernisation conséquente ainsi que la remise en état tout corps d'état d'appartements ou de locaux lors de la relocation, sont immobilisés.

En revanche, les travaux d'entretien qui garantissent une conservation optimale du patrimoine immobilier (ravalement), les travaux périodiques d'entretien sont comptabilisés en charges de l'exercice.

Créances. — Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est constituée en cas de difficulté de recouvrement.

Immobilisations

Rubriques	Début d'exercice	Réévaluation	Acquisitions, apports
Terrains	7 967 595		
Constructions sur sol propre	39 642 233		318 063
Constructions installations générales, agencements, aménagements	456 347		
Installations techniques, matériel et outillage industriels	615		
Immobilisations corporelles	48 066 790		318 063
Total général	48 066 790		318 063

Rubriques	Virement	Cession	Fin d'exercice	Valeur d'origine
Terrains			7 967 595	
Constructions sur sol propre		58 050	39 902 245	
Constructions, installations générales, agencements			456 347	
Installations technique, matériel et outillages industriels			615	
Immobilisations corporelles		58 050	48 326 803	
Total général		58 050	48 326 803	

Amortissements

Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Constructions sur sol propre	5 015 818	1 649 565	10 103	6 655 280
Constructions installations générales, agencements	225 758	28 953		254 711
Installations techniques, matériel et outillage	551	64		615
Immobilisations corporelles	5 242 127	1 678 583	10 103	6 910 607
Total général	5 242 127	1 678 583	10 103	6 910 607

Ventilation des dotations	Linéaires	Dégressifs	Exceptionnels	Dotations dérogatoires	Reprises dérogatoires
Constructions sur sol propre	1 649 565				
Constructions et installations	28 953				
Installations techniques, outillage	64				
Immobilisations corporelles	1 678 583				
Total général	1 678 583				

Charges réparties sur plusieurs exercices	Début d'exercice	Augmentations	Dotations	Fin d'exercice
Charges à répartir sur plusieurs exercices	108 619	- 108 619		

Provisions

Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Provisions sur comptes clients	1 594			1 594
Total général	1 594			1 594

Créances et dettes

Etat des créances	Montant brut	1 an au plus	Plus d'un an
Autres créances clients	64 356	64 356	
Etat, autres collectivités : taxe sur la valeur ajoutée	13 422	13 422	
Etat, autres collectivités : créances diverses	848	848	
Groupe et associés	703 567	703 567	
Débiteurs divers	11 918	11 918	
Charges constatées d'avance	5 697	5 697	
Total général	799 807	799 807	

Etat des dettes	Montant brut	1 an au plus	Plus d'1 an, - 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts et dettes à 1 an maximum à l'origine	5 918	5 918		
Emprunts et dettes financières divers	334 654		334 654	
Fournisseurs et comptes rattachés	211 297	211 297		
Personnel et comptes rattachés	2 242	2 242		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	5 995	5 995		
Etat : impôt sur les bénéfices	426 256	153 828	272 428	
Etat : taxe sur la valeur ajoutée	11 116	11 116		
Etat : autres impôts, taxes et assimilés	13 878	13 878		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	23 910	23 910		
Groupe et associés	8 135 457	8 135 457		
Autres dettes	4 734	4 734		
Total général	9 175 455	8 568 373	607 082	

Explications concernant certains postes de bilan.

Autres créances. — Elles correspondent principalement pour 700 000 € à l'avance de trésorerie consentie dans le cadre de la convention de trésorerie du Groupe Industriel Marcel Dassault.

Capitaux propres. — Les capitaux propres sont en augmentation de 259 048,96 €. Cette variation s'explique de la manière suivante :

— augmentation liée au bénéfice de l'exercice 2005 : 259 048,96 €.

Dettes financières. — Elles correspondent aux dépôts de garantie reçus des locataires.

Autres dettes. — Elles correspondent principalement à l'avance en compte courant de Groupe Industriel Marcel Dassault pour 8 000 000 € et aux charges d'intérêts à payer liées à cette avance pour 135 457 €.

Détail des charges à payer

	31/12/05
Dettes fournisseurs comptes rattachés	190 140
Fournisseurs/factures non parvenues	190 140
Autres dettes	4 734
Clients - avoir à établir	4 734
Dettes fiscales et sociales	17 220
Dettes provisions pour congés à payer	2 242
Charges sociales sur congés à payer	832
Organismes sociaux - charges à payer	531
Etat - charges à payer	13 616
Autres dettes	135 457
Créiteurs divers : charges à payer	135 457
Total des charges à payer	347 551

Détail des produits à recevoir

	31/12/05
Clients et comptes rattachés	45 175
Clients hors groupe factures à établir	45 175
Autres créances	16 333
RRR à obtenir et autres avoirs non reçus	11 918
Etat - produits à recevoir	848
Débiteurs divers : produits à recevoir	3 567
Total des produits à recevoir	61 507

Détail des charges et produits constatés d'avance

	31/12/05
Charges constatées d'avance	5 697
Total des charges et produits constatés d'avance	5 697

Composition du capital social

Catégories de titres	Nombre de titres			Valeur nominale
	A la clôture de l'exercice	Créés pendant l'exercice	Remboursés pendant l'exercice	
Actions ordinaires	615 450			24,40

Eléments relevant de plusieurs postes de bilan

Rubriques	Entreprises liées	Participations	Dettes, créances en effets comm.
Actif immobilisé :			
Actif circulant :			
Autres créances	703 567		
Dettes :			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	134 548		
Autres dettes	8 135 457		

Effectif moyen

Effectifs	Personnel salarié	Personnel à disposition de l'entreprise
Cadre		1
Employé		1
Total		2

Charges et produits concernant les entreprises liées.

Produits	Montant
Produits financiers	3 567
Total	3 567

Charges	Montant
Personnel détaché	123 800
Charges d'intérêts	265 786
Cadeaux	1 047
Charge de personnel (refacturation visite médicale)	79
Total	390 712

Répartition de l'impôt sur les bénéfices.

Répartition	Résultat avant impôt	Impôt dû	Résultat net après impôt
Résultat courant	344 962	117 701	227 261
Résultat exceptionnel à court terme	48 042	16 254	31 788
Résultat comptable	393 004	133 955	259 049

Explications concernant certains postes du compte de résultat.

Produits d'exploitation. — Loyers d'immeubles locatifs : 3 139 401 €.

Charges d'exploitation. — Autres achats et charges externes :

— entretien et réparations des immeubles : 99 368 € ;

— personnel détaché : 123 800 €.

Charges financières. — Il s'agit pour 265 786 € des intérêts versés dans le cadre de l'avance en compte courant accordée par Groupe Industriel Marcel Dassault.

Produits financiers. — Il s'agit des intérêts perçus dans le cadre de la convention de trésorerie du Groupe Industriel Marcel Dassault.

Charges exceptionnelles. — Elles correspondent essentiellement à la valeur nette comptable d'installations générales et techniques mises au rebut dans l'un des immeubles.

Produits exceptionnels. — Il s'agit pour l'essentiel :

— indemnité reçue d'un locataire pour travaux d'agencements ;

— indemnité reçue dans le cadre d'une procédure judiciaire pour mauvaise réalisation de prestation.

Engagements financiers.

Engagements donnés						
Catégorie d'engagements	Total	Accordés par				
		Dirigeants	Filiales	Participations	Autres entreprises liées	Autres
Engagements en matières de pensions, retraites et indemnités	2 121					2 121
Total	2 121					2 121

Engagements reçus						
Catégorie d'engagements	Total	Au profit de				
		Dirigeants	Filiales	Participations	Autres entreprises liées	Autres
Locataires	1 367 715					1 367 715
Fournisseurs - travaux	6 351					6 351
Indemnité d'immobilisation	920 000					920 000
Total	2 294 066					2 294 066

Situation fiscale différée et latente.

Rubriques	Montant
Impôt payé d'avance sur :	
Contribution sociale de solidarité (Organic)	5 014
Total allègements	5 014
Situation fiscale différée nette	- 5 014

Identité des sociétés mères consolidant les comptes de la société.

Dénomination sociale – siège social	Forme	Montant capital	% détenu
Groupe Industriel Marcel Dassault, 9, Rond Point des Champs-Elysées, 75008 Paris, (il s'agit de la détention directe et indirecte)	S.A.	512 851 968	75,93 %

Tableau de financement modèle NPC.

	2005	2004
I. Emplois :		
Distributions mises en paiement en cours d'exercice		
Acquisitions éléments actif immobilisé :		
Immobilisations corporelles	318 064	
Charges à répartir sur plusieurs exercices	- 108 618	
Réduction capitaux propres	10 093 380	544 857
Remboursements dettes financières	2 114 518	1 535 868
Total emplois	12 417 344	2 080 725
Ressource nette		139 461
II. Ressources :		
Capacité d'autofinancement de l'exercice		
Augmentation capitaux propres :		
Capital ou apports	10 093 380	
Augmentation dettes financières	50 626	55 692
Total ressources	12 129 585	2 220 186
Emploi net	287 759	

Variation du fonds de roulement net global	Besoins (B)	Dégagements (D)	Solde 2005 (D - B)	Solde 2004
Variations exploitation :				
Créances clients, comptes rattachés et autres créances		485 723		
Variations des dettes d'exploitation :				
Dettes fournisseurs, comptes rattachés et autres dettes	272 903			
Totaux exploitation	272 903	485 723		
A) Variation nette exploitation			212 820	- 186 242
Variations hors exploitation :				
Variations des autres débiteurs		6 219		
Variations des autres créditeurs		23 258		
Totaux hors exploitation		29 477		
B) Variation nette hors exploitation			29 477	
Total (A + B) dégageement net de fonds de roulement			242 296	- 186 242
Variations trésorerie :				
Variations des disponibilités		70 422		
Variations concours bancaires courants, soldes crédit. banque	24 960			
Totaux trésorerie	24 960	70 422		
C) Variation nette trésorerie			45 463	46 782
Variation fonds de roulement net global (A + B + C) : ressource nette			287 759	- 139 461

20.1.3 Comptes sociaux au 31 décembre 2004

I. Bilan au 31 décembre 2004

Actif	31/12/04			31/12/03
	Brut	Amortissements	Net	Net
Capital souscrit non appelé				
Immobilisations incorporelles :				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Concession, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Total immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles :				
Terrains	7 967 595		7 967 595	7 967 595
Constructions	40 098 580	5 241 576	34 857 004	35 966 627
Installations techniques, matériel et outillage industriel	615	551	64	186
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations en-cours				
Avances et acomptes				
Total immobilisations corporelles	48 066 790	5 242 127	42 824 663	43 934 410
Immobilisations financières :				
Participation par M.E.				
Autres participations				
Créances rattachées à participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
Total immobilisations financières				
Actif immobilisé	48 066 790	5 242 127	42 824 663	43 934 410
Stocks et en-cours :				
Stocks de matières premières				
Stocks d'en-cours de production de biens				
Stocks d'en-cours production de services				
Stocks produits intermédiaires et finis				
Stocks de marchandises				
Total stocks et en-cours				
Créances :				
Avances, acomptes versés sur commandes				
Créances clients et comptes rattachés	59 063	1 594	57 469	58 114
Autres créances	1 225 614		1 225 614	319 417
Capital souscrit et appelé, non versé				
Total créances	1 284 676	1 594	1 283 082	377 531
Disponibilités et divers :				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	77 740		77 740	93 643
Charges constatées d'avances	7 072		7 072	15 911
Total disponibilités et divers	84 812		84 812	109 555
Actif circulant	1 369 489	1 594	1 367 895	487 087
Charges à répartir sur plusieurs exercices	108 619		108 619	675 915
Primes remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	49 544 898	5 243 721	44 301 177	45 097 412

Passif	31/12/04	31/12/03
Situation nette :		
Capital social	4 923 600	4 923 600
Primes d'émission, de fusion, d'apport...	1 601 735	1 601 735
Ecarts de réévaluation dont écart d'équivalence	788 890	788 690
Réserve légale	492 360	492 360
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées	22 201 174	22 201 174
Autres réserves	2 189 989	2 189 988
Report à nouveau	103 619	409 593
Résultat de l'exercice	485 856	238 882
	32 787 222	32 846 223
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Capitaux propres	32 787 223	32 846 223
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
Autres fonds propres		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
Provisions pour risques et charges		
Dettes financières :		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	30 878	
Emprunts et dettes financières divers	398 547	378 722
	429 425	378 722
Avances et acomptes reçus sur commandes en-cours		
Dettes diverses :		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	175 109	197 060
Dettes fiscales et sociales	728 940	40 953
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	361	3 230
Autres dettes	10 115 119	11 631 220
	11 019 529	11 872 465
Produits constatés d'avances	65 000	
Dettes	11 513 954	12 251 188
Ecarts de conversion actif		
Total général	44 301 177	45 097 412

II. Compte de résultat (En euros)

Rubriques	France	Export	31/12/04	31/12/03
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services	3 330 353		3 330 353	3 282 842
Chiffres d'affaires nets	3 330 353		3 330 353	3 282 842
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			7 757	11 576
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges			1 984	1 984
Autres produits				
Produits d'exploitation			3 340 094	3 296 402
Charges externes :				
Achats de marchandises (et droits de douane)				
Variation de stock de marchandises				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock (matières premières et approvisionnement)				
Autres achats et charges externes			407 577	693 349
			407 577	693 349
Impôts, taxes et versements assimilés			233 010	226 546
Charges de personnel :				
Salaires et traitements			42 069	41 159
Charges sociales			13 743	13 236
			55 811	54 395
Dotations d'exploitation :				
Dotations aux amortissements sur immobilisations			1 677 044	1 677 043
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant			1 594	

Dotations aux provisions pour risques et charges		
	1 678 638	1 677 043
Autre charges d'exploitation	6 000	
Charges d'exploitation	2 381 037	2 651 335
Résultat d'exploitation	959 057	645 068
Bénéfice attribué ou perte transférée		
Perte supportée ou bénéfice transféré		
Produits financiers :		
Produits financiers de participation		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	12 086	7 393
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences négatives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	12 086	7 393
Charges financières :		
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées	228 997	288 687
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	228 997	288 687
Résultat financier	- 216 911	- 281 294
Résultat courant avant impôts	742 146	363 772
Produits exceptionnels :		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	1	
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
	1	
Charges exceptionnelles :		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	2	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
	2	
Résultat exceptionnel	- 1	
Participation des salariés aux fruits de l'expansion		
Impôts sur les bénéfices	256 290	124 891
Total des produits	3 352 181	3 303 796
Total des charges	2 866 326	3 064 914
Bénéfice ou perte	485 856	238 882

III. **Projet d'affectation du résultat** (En euros)

L'assemblée générale constate que l'exercice fait apparaître un bénéfice net comptable au 31 décembre 2004 de	485 856 €
Qu'elle décide d'affecter de la façon suivante :	
- La réserve légale représentant 10 % du capital social n'a pas besoin d'être dotée	
- Report bénéficiaire de l'exercice 2003	103 619 €
Soit un bénéfice disponible de	589 475 €

Pour l'exercice 2004 et conformément aux dispositions retenues par le conseil d'administration, il est proposé cette année encore de ne pas procéder à une distribution de dividende et d'affecter le résultat disponible au report à nouveau sur l'exercice 2005.

Rappel des dividendes des trois derniers exercices :

(En euros)	2001	2002	2003
Dividende net par action	0	0	0
Impôt déjà versé au Trésor (avoir fiscal)	0	0	0
Revenu global par action	0	0	0

IV. **Annexe aux comptes sociaux**

Informations générales

IMMOBILIERE DASSAULT. — La société IMMOBILIERE DASSAULT est cotée sur l'Eurolist de la Bourse de Paris (Code Isin : FR0000033243).

La société a été constituée le 12 mars 1929 pour 99 ans. La date d'expiration sera le 11 mars 2028.

L'exercice a une durée de 12 mois.

Chiffres de l'exercice

Total du bilan (en euros)	44 301 175,77
Total des produits (en euros)	3 352 180,83
Total des charges (en euros)	2 866 325,27
Résultat net comptable	485 855,56

Règles et méthodes comptables (Code de commerce - Articles 9 et 11 - Décret n°83-1020 du 29 novembre 1983 - Articles 7, 21, 24 début, 24-1°, 24-2° et 24-3°) (Conforme au règlement n°99-03 du CRC).

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- Indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

a) Immobilisations corporelles. — Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition hors frais d'acquisition des immeubles.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

Constructions	25 ou 40 ans
Agencements et aménagements des constructions	5 ou 8 ans
Matériel divers	5 ans

Une provision pour dépréciation est constituée, ligne à ligne, lorsque la valeur d'expertise interne et externe de l'immeuble est inférieure à la valeur nette comptable de l'immeuble.

b) Créances. — Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est constituée en cas de difficulté de recouvrement.

c) Charges à répartir sur plusieurs exercices. — Les frais d'acquisitions des immeubles sont étalés sur cinq ans.

Amortissements

Situations et mouvements de l'exercice :

Immobilisations amortissables	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin exercice
Immobilisations incorporelles : Frais d'établissement, de recherche et développement Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles : Terrains				
Constructions sur sol propre	3 963 524	1 052 294		5 015 818
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales	168 428	57 330		225 758
Installations techniques et outillage industriel	428	123		551
Installations générales, agencements et divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique et mobilier				
Emballages récupérables et divers				
	4 132 380	1 109 747		5 242 127
Total général	4 132 380	1 109 747		5 242 127

Ventilations des dotations aux amortissements de l'exercice :

Immobilisations amortissables	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels
Immobilisations incorporelles : Frais d'établissement, de recherche et développement Autres immobilisations incorporelles			
Immobilisations corporelles : Terrains			
Constructions sur sol propre	1 052 294		
Construction sur sol d'autrui			
Constructions installations générales	57 330		
Installations techniques et outillage industriel	123		
Installations générales, agencements et divers			
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique et mobilier			
Emballages récupérables et divers			
	1 109 747		
Total général	1 109 747		

Mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires :

Immobilisations amortissables	Dotations	Reprises
Immobilisations incorporelles : Frais d'établissement et de recherche Autres immobilisations incorporelles Immobilisations corporelles : Terrains Constructions sur sol propre Constructions sur sol d'autrui Constructions installations générales Installations techniques et outillage industriel Installations générales, agencements et divers Matériel de transport Matériel de bureau, informatique et mobilier Emballages récupérables et divers Total général		

Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices :

Rubriques	Montant net débet exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net fin exercice
Charges à répartir sur plusieurs exercices Primes de remboursement des obligations	675 915		567 296	108 619

Etat des échéances des créances et dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
De l'actif immobilisé : Créances rattachées à des participations Prêts Autres immobilisations financières De l'actif circulant : Clients douteux ou litigieux Autres créances clients Créance représentative de titres prêtés Personnel et comptes rattachés Sécurité sociale et autres organismes sociaux Etat - Impôts sur les bénéfices Etat - Taxe sur la valeur ajoutée Etat - Autres impôts, taxes et versements assimilés Etat - Divers Groupe et associés Débiteurs divers Charges constatées d'avance Total général			
	59 063	59 063	
	12 616	12 616	
	1 209 308	1 209 308	
	3 690	3 690	
	1 284 677	1 284 677	
	7 072	7 072	
	1 291 749	1 291 749	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Auprès des établissements de crédit :				
A 1 an maximum à l'origine	30 878	30 878		
A plus d'1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers	398 547		398 547	
Fournisseurs et comptes rattachés	175 109	175 109		
Personnel et comptes rattachés	2 237	2 237		
Sécurité sociale et autres organismes	6 108	6 108		
Impôts sur les bénéfices	676 257	131 400	544 857	
Taxe sur la valeur ajoutée	26 959	26 959		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	17 380	17 380		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	361	361		
Groupe et associés	10 112 199	2 112 199	8 000 000	
Autres dettes	2 920	2 920		
Dettes représentative de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	65 000	65 000		
Total général	11 513 955	2 570 551	8 943 404	

Explications concernant certains postes du bilan

Autres créances. — Elles correspondent principalement pour 1 200 000 € à l'avance de trésorerie consentie dans le cadre de la convention de trésorerie du groupe industriel Marcel Dassault.

Capitaux propres. — Les capitaux propres sont en diminution de 59 000 €. Cette variation s'explique de la manière suivante :

Augmentation liée au bénéfice de l'exercice 2004	485 856 €
Diminution liée au prélèvement sur le report à nouveau de la taxe exceptionnelle sur les réserves des plus values à long terme - Loi de finances rectificative pour 2004	544 857 €

Dettes financières. — Elles correspondent :
— au solde de banque créditeur pour 30 878 € ;
— au dépôts de garantie reçus des locataires pour 398 546 €.

Autres dettes. — Elles correspondent principalement à l'avance en compte courant de groupe industriel Marcel Dassault pour 10 000 000 € et aux charges d'intérêts à payer liées à cette avance pour 112 199 €.

Disponibilités

Les disponibilités ont été évaluées pour leur valeur nominale.
Ce poste regroupe les comptes suivants :

Rubriques	Montant
Banque	
Caisse	
Chèques à encaisser	77 740
Total	77 740

Charges à payer

Montant des charges à payer inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	159 006
Dettes fiscales et sociales	20 473
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Disponibilités, charges à payer	
Autres dettes	112 484
Total	291 963

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Immobilisations financières :	
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances :	
Créances clients et comptes rattachés	55 201
Personnel	
Organismes sociaux	
Etat	
Divers, produits à recevoir	9 786
Autres créances	3 212
Valeurs mobilières de placement	
Disponibilités	
Total	68 199

Charges et produits constatés d'avance

Rubriques	Charges	Produits
Charges ou produits d'exploitation	7 072	- 65 000
Charges ou produits financiers		
Charges ou produits exceptionnels		
Total	7 072	- 65 000

Charges à répartir sur plusieurs exercices

Rubriques	Montant	Taux d'amortissement
Charges différées		
Frais d'acquisition des immobilisations	108 619	20
Frais d'émission des emprunts		
Charges à étaler		
Total	108 619	

Composition du capital social

Catégories de titres	Nombre	Valeur nominale
1. Actions ou parts sociales composant le capital social au début de l'exercice	615 450	8
2. Actions ou parts sociales émises pendant l'exercice		
3. Actions ou parts sociales remboursées pendant l'exercice		
4. Actions ou parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	615 450	8

Eléments relevant de plusieurs postes du bilan

Postes du bilan	Montant concernant les entreprises		Montant des dettes ou créances représentées par effets de commerce
	Liées	Avec lesquelles la société a un lien de participation	
Capital souscrit non appelé			
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles			
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles			
Participations			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres titres immobilisés			
Autres immobilisations financières			
Avances et acomptes versés sur commandes			
Créances clients et comptes rattachés			
Autres créances	1 209 308		
Capital souscrit appelé, non versé			
Valeurs mobilières de placement			
Disponibilités			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières divers			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	136 766		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	10 112 199		

Effectif moyen

Effectifs	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'entreprise
Cadres	1	
Agents de maîtrise et techniciens		
Employés	1	
Ouvriers		
Total	2	

Charges et produits concernant les entreprises liées

Produits	Montant
Produits financiers	12 086
Transferts charges (remboursement des frais sur litige d'un locataire)	2 123
Total	14 209

Charges	Montant
Personnel détaché	125 174
Charges d'intérêts	228 997
Cadeau	387
Charges de personnel (refacturation visite médicale)	77
Total	354 635

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

Répartition	Résultats avant impôts	Impôts
Résultat courant	742 146	256 290
Résultat exceptionnel (hors participation)	- 1	
Résultat comptable (hors participation)	742 146	256 290

Explications concernant certains postes du compte de résultat

Produits d'exploitation. — Loyers d'immeubles locatifs : 3 330 353 €.

Charges d'exploitation. — Autres achats et charges externes :
— Personnel détaché : 125 174 €.

Charges financières. — Il s'agit pour 228 997 € des intérêts versés dans le cadre de l'avance en compte courant accordée par groupe industriel Marcel Dassault.

Produits financiers. — Il s'agit des intérêts perçus dans le cadre de la convention de trésorerie du groupe industriel Marcel Dassault.

Engagements financiers

Engagements donnés	Montant
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions, retraites et indemnités	1 592
Autres engagements donnés	
Total	1 592

Engagements reçus	Montant
Avals et cautions et garanties	
Autres engagements reçus	1 431 762
Total	1 431 762

Accroissements et allègements dette future d'impôts

Nature des différences temporaires	Montant
Accroissements :	
Provisions réglementées :	
Amortissements dérogatoires	
Provisions pour hausse des prix	
Provisions pour fluctuation des cours	
Autres	
Total des accroissements	
Allègements :	
Provisions non déductibles l'année de leur comptabilisation :	
Pour congés payés	
Participation des salariés	
Autres	
Organic	5 352
Total des allègements	5 352
Amortissements réputés différés	
Déficits reportables	
Moins-values à long terme	

Identité des sociétés-mères consolidant les comptes de la société

Dénomination sociale	Forme	Au capital de	Ayant son siège social à
Groupe industriel Marcel Dassault	S.A.	512 851 968	Paris (08), 9, rond-point des Champs-Élysées, Marcel Dassault

Tableau de financement

	Exercice N Montant	Exercice N-1 Montant
I. Ressources :		
Résultat net comptable avant rémunération de l'exploitant	485 856	238 882
Dotations aux amortissements et provisions	1 678 638	1 677 044
Reprises sur charges calculées		
Subventions d'investissement inscrites au compte de résultat		
Moins-values et plus-values sur cession d'actif		
Capacité d'autofinancement	2 164 494	1 915 926
Retraits de l'exploitant à déduire		
Autofinancement net	2 164 494	1 915 926
Prix de cessions ou réductions d'éléments de l'actif immobilisé		
Augmentation de capital - Apports		
Augmentation des dettes financières	55 692	19 026
Subventions d'investissements reçues		
Total des ressources	2 220 186	1 934 952
II. Emplois :		
Prélèvement sur le capital - Dividendes		
Achats d'éléments de l'actif immobilisé		
Charges à répartir sur plusieurs exercices		
Réduction de capital et prélèvement taxe sur réserves plus-values à long terme	544 857	
Remboursement des dettes financières	1 535 868	2 841 891
Total des emplois	2 080 725	2 841 891
III. Variation ou fonds de roulement net global	139 461	- 906 939

Origine de la variation de trésorerie

	Début exercice	Fin exercice	Evolution	Variation
			N	N - 1
Actif circulant :				
Stocks				
Clients	58 114	59 063	- 949	18 533
Autres créances	335 329	1 232 686	- 897 356	1 261 223
Dettes (hors emprunts et concours bancaires) :				
Fournisseurs	197 061	175 109	- 21 952	- 50 281
Fournisseurs d'immobilisation	3 230	361	- 2 869	- 4 862
Autres dettes (1)	172 175	909 059	736 884	- 167 348
I. Besoin ou ressources en FR	20 978	207 219	186 242	- 1 057 265
II. Fonds roulement net global	114 621	254 081	139 461	- 906 939
III. Trésorerie (disponible-concours bancaires)	93 644	46 862	46 782	- 150 326

(1) Y compris intérêts courus sur emprunt.

20.2 Vérification des informations financières historiques

20.2.1 Rapports des Commissaires aux comptes relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2006

Rapport Général des Commissaires aux Comptes Comptes Annuels – Exercice clos le 31 décembre 2006

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2006, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société IMMOBILIERE DASSAULT SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

L'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à la dépréciation des immeubles. Nous avons examiné la cohérence des données et hypothèses retenues ainsi que la documentation fournie, et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels,
- la sincérité des informations données dans le rapport de gestion relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi qu'aux engagements consentis en leur faveur à l'occasion de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions ou postérieurement à celles-ci.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital social et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Neuilly sur Seine et Courbevoie, le, 10 mai 2007

Les commissaires aux comptes

DELOITTE &
ASSOCIES

Dominique JUMAUCOURT

MAZARS &
GUERARD

Manuela BAUDOIN-REVERT

20.2.2 Rapports des Commissaires aux comptes relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2005

Rapport général des Commissaires aux Comptes

Comptes Annuels - Exercice clos le 31 décembre 2005

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2005, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société IMMOBILIERE DASSAULT, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification des appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance

raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note de l'annexe qui expose les changements de méthodes comptables résultant de l'application, à compter du 1^{er} janvier 2005, des règlements CRC 2004-06, 2003-07 et 2002-10, relatifs aux actifs.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société nous nous sommes assurés du bien fondé du changement de méthode comptable mentionné ci-dessus et de la présentation qui en a été faite .

L'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à la dépréciation des immeubles.

Nous avons également examiné la cohérence des données et hypothèses retenues ainsi que la documentation fournie, et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion sans réserve, exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

La Défense et Neuilly, le 12 avril 2006

Les Commissaires aux Comptes

Mazars & Guérard

Deloitte & Associés

Manuela BAUDOIN-REVERT

Dominique JUMAUCOURT

20.2.3 Rapports des Commissaires aux comptes relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2004

Rapport général des Commissaires aux Comptes

Comptes Annuels - Exercice clos le 31 décembre 2004

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2004, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société IMMOBILIERE DASSAULT, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification des appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.225-235 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La note a) de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à la dépréciation des immeubles.

Nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations données dans les notes de l'annexe, examiné la cohérence des données et hypothèses retenues ainsi que la documentation fournie, et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion sans réserve, exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

La Défense et Neuilly, le 24 mai 2005

Les Commissaires aux Comptes

Mazars & Guérard

Deloitte & Associés

Manuela BAUDOIN-REVERT

Dominique JUMAUCOURT

20.3 Informations données en application de l'Annexe XIX du Règlement européen 809/2004 et des Recommandations CESR en vigueur

Les méthodes de valorisation retenues pour obtenir une valeur vénale sont, pour les bureaux, essentiellement des méthodes dites « par le revenu ». Elles s'appliquent aux immeubles loués ou susceptibles de l'être et consistent à appliquer au loyer annuel réel ou potentiel, brut ou net, un taux de rendement intégrant la fiscalité et fixé par analogie au marché de l'investissement.

Elles intègrent au besoin une optimisation des flux par la méthode des « CFA » ; (cash flow actualisés) en tenant compte des loyers quittancés ou prévus, des taux de vacance, ainsi que des charges, travaux, taxes et frais de toutes natures.

Pour les immeubles d'habitation, l'approche de la valeur vénale par la méthode du revenu est généralement pondérée par une approche par la méthode dite « par comparaison » ou « par analogie », qui consiste à définir une valeur par référence aux transactions récentes survenues dans un même marché et pour des locaux comparables.

Ces approches aboutissent toutes à la détermination de valeurs vénales hors frais et droits.

L'évaluation du patrimoine de la société IMMOBILIERE DASSAULT s'est fondée sur les valeurs d'expertise hors droits établies par trois experts immobiliers indépendants :

Le cabinet DTZ Eurexi a réalisé les expertises de la valeur vénale hors droits des immeubles sis 23 avenue des Champs Elysées - Paris 8^{ème} et 26/28 rue Marius AUFAN – Levallois-Perret (94300).

Le cabinet CB Richard Ellis a réalisé l'expertise de la valeur vénale hors droits de l'immeuble sis 6 place de la République Dominicaine - Paris 17^{ème}.

Le cabinet ATIS REAL a réalisé les expertises de la valeur vénale hors droits des immeubles sis 120 avenue Ledru Rollin – Paris 11^{ème}, 127-131 avenue Ledru Rollin – Paris 11^{ème}, 9 rue Faustin Hélie – Paris 16^{ème}, 86 avenue Henri Martin – Paris 16^{ème} et 18 avenue Winston Churchill à Charenton-le-Pont (94220).

Il en est résulté les données suivantes :

Tableau de synthèse des valeurs vénales hors droits et avant fiscalité des actifs présents au patrimoine de Immobilière Dassault au 31 décembre 2006 :

Immeuble	Date d'expertise	Valeur vénale hors droit et frais obtenue par DTZ Eurexi (€)	Méthodes retenues
Champs Elysées	31 octobre 2006	19 510.000	Revenu
Marius AUFAN	31 octobre 2006	5 100.000	Revenu
Immeuble	Date d'expertise	Valeur vénale hors droit et frais obtenue par CB Richard Ellis (€)	Méthodes retenues
République Dominicaine	15 décembre 2006	43 680.000	Revenu
Immeuble	Date d'expertise	Valeur vénale hors droit et frais obtenue par ATIS REAL (€)	Méthodes retenues
120 Ledru Rollin	16 novembre 2006	4 180.000	Revenu
127-131 Ledru Rollin	16 novembre 2006	16 350.000	Revenu
9 Faustin Hélie	21 novembre 2006	3 625 000	Revenu
86 Henri Martin	21 novembre 2006	4 800 000	Revenu
18 Winston Churchill	21 novembre 2006	14 000 000	
TOTAL		111 245 000	

Enfin, l'actif net réévalué de la société IMMOBILIERE DASSAULT au 31 décembre 2006 s'établit à 110,32 millions d'euros hors frais et droits, soit 102,87 euros par action.

20.4 Informations financières proforma

Notre société a reçu en apport le 29 juin 2006, avec jouissance au 1^{er} juillet 2006, cinq immeubles (le détail de ces apports est détaillé au paragraphe 20.1.1).

Nous avons simulé ci-après certaines données financières, en proforma, c'est-à-dire avec douze mois d'activité pour les immeubles reçus en apport (jouissance 1/1/2006) au lieu des six mois d'activité effectivement intégrés dans les comptes annuels 2006 (jouissance 1/7/2006).

Pour effectuer ces simulations en matière de Chiffre d'affaires, de Résultat d'exploitation et de Résultat net, nous avons :

- Utilisé les données réelles 2006 publiées,
- Majorées de montants identiques à ceux connus sur la période 1/7/2006 au 31/12/2006 pour les cinq immeubles et les frais de personnel ou de sous-traitance (ces données sont issues de la comptabilité analytique de la société).

(Données en M€)	Données publiées	Données proforma
Chiffre d'affaires	4,7	6,2
Résultat d'exploitation	0,9	1,1
Résultat net	0,8	1,0

Rapport des commissaires aux comptes sur l'information pro forma établie au 31 décembre 2006

Monsieur le Président,

En notre qualité de commissaire aux comptes et en application du règlement (CE) N°809/2004, nous avons établi le présent rapport sur les informations pro forma de la société IMMOBILIERE DASSAULT relatives à la période du 1er janvier au 31 décembre 2006, incluses dans le document de référence au 31 décembre 2006.

Ces informations pro forma ont été préparées aux seules fins d'illustrer l'effet que les apports des immeubles réalisés par GIMD et Valmy FFP aurait pu avoir sur le chiffre d'affaires, le résultat d'exploitation et le résultat net de la société IMMOBILIERE DASSAULT au 31 décembre 2006 si l'opération avait pris effet au 1^{er} janvier 2006. De par leur nature même, ces informations décrivent une situation hypothétique et ne sont pas nécessairement représentatives de la situation financière ou des performances qui auraient pu être constatées si les opérations ou les évènements étaient survenus à une date antérieure à celle de leur survenance réelle.

Ces informations pro forma ont été établies sous votre responsabilité en application des dispositions du règlement (CE) N°809/2004 relatives aux informations pro forma.

Il nous appartient, d'exprimer, dans les termes requis par l'annexe II point 7 du règlement (CE) N° 809/2004, une conclusion sur le caractère adéquat de l'établissement des informations pro forma.

Nous avons effectué nos travaux selon la doctrine professionnelle applicable en France. Ces travaux qui ne comportent pas d'examen des informations financières sous-jacentes à l'établissement des informations pro forma ont consisté principalement à vérifier que les bases à partir desquelles ces informations pro forma ont été établies concordent avec les

documents tels que décrits dans les notes annexes aux comptes pro forma, à examiner les éléments probants justifiant les retraitements pro forma et à nous entretenir avec la Direction de la société IMMOBILIERE DASSAULT pour collecter les informations et les explications que nous avons estimées nécessaires.

A notre avis :

- Les informations pro forma ont été adéquatement établies sur la base indiquée ;
- Cette base est conforme aux méthodes comptables de l'émetteur.

Ce rapport est émis aux seules fins du dépôt du document de référence auprès de l'AMF et ne peut être utilisé dans un autre contexte.

Fait à Neuilly sur Seine et Courbevoie, le 13 juin 2007.

Les commissaires aux comptes

**DELOITTE &
ASSOCIES**

Dominique JUMAUCOURT

**MAZARS &
GUERARD**

Manuela BAUDOIN-REVERT

20.5 *Politique de distribution des dividendes*

La Société n'a distribué aucun dividende au titre des exercices 2004 et 2005.

La société ayant opté pour le régime des SIIC le 12 avril 2006, avec effet au 1^{er} janvier 2006, ce régime a été appliqué pour la première fois sur les résultats de l'exercice 2006. Un dividende global de 868 619,70 euros sera versé en 2007 soit 0,81 euro par action (sur la base d'un capital actuel composé de 1.072.370 actions).

20.6 *Procédures judiciaires et d'arbitrage*

Il n'existe pas de procédures gouvernementales, judiciaires ou d'arbitrage ou, à la connaissance de la société, de menace de telles procédures, qui pourrait avoir d'effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société.

20.7 *Changement significatif de la situation financière ou commerciale*

A notre connaissance, aucun changement significatif n'est intervenu concernant la situation financière ou commerciale de la Société depuis la fin de l'exercice clos au 31 décembre 2006 qui ne soit pas décrit dans le présent document de base.

21 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

21.1 Capital social

21.1.1 Montant du capital social

A la date du présent document de référence, le capital social de la Société est de 26 165 828 euros.

Il est divisé en 1 072 370 actions de 24,40 euros chacune, numérotées de 1 à 1 072 370.

Les actions de la société, qu'elles soient assorties ou non d'un droit de vote double, sont entièrement souscrites et intégralement libérées.

21.1.2 Titres non représentatifs du capital

Néant

21.1.3 Titres détenus par la Société elle-même ou en son nom, ou par ses filiales

L'Assemblée Générale mixte des actionnaires de la société en date du 29 juin 2006 a autorisé le Directoire, avec faculté de délégation, pour une période de 18 mois, conformément aux articles L 225-209 et suivants du Code de commerce, à procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il déterminera, d'actions de la société dans la limite de 10 % du nombre d'actions composant le capital social actuel (désormais fixé à 26.156.828 euros, divisé en 1.072.370 actions de 24,40 euros), soit 107.237 actions.

Les acquisitions pourront être effectuées en vue de :

- Conserver les actions et les remettre ultérieurement en paiement ou à l'échange à l'occasion d'opérations de croissance externe ;
- Assurer l'animation sur le marché du titre par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI reconnue par l'Autorité des marchés financiers ;
- Assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur ;
- Annuler des actions.

Ces rachats d'actions pourront être opérés par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, et aux époques que le Directoire appréciera, y compris en période d'offre publique dans la limite de la réglementation boursière.

Le prix maximum de rachat est fixé à 117 euros par action. En cas d'opération sur le capital notamment de division ou de regroupement des actions ou d'attribution gratuite d'actions, ce montant sera ajusté dans les mêmes proportions (coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre d'actions composant le capital avant l'opération et le nombre d'actions après l'opération).

Le montant maximal de l'opération a ainsi été fixé à 12.546.729 euros.

Dans le cadre de cette autorisation, du 24 juillet 2006 jusqu'au 31 décembre 2006, puis renouvelable par tacite reconduction par périodes successives de 12 mois, la société IMMOBILIERE DASSAULT, a confié à Oddo Corporate Finance la mise en œuvre d'un contrat de liquidité sur le titre IMMOBILIERE DASSAULT conforme à la Charte de déontologie de l'AFEI approuvée par l'Autorité des Marchés Financiers par décision du 22 mars 2005.

Pour la mise en œuvre de ce contrat, 80.000 euros ont été affectés au compte de liquidité.

Au 31 décembre 2006, IMMOBILIERE DASSAULT possède en autocontrôle 442 titres dans le cadre de ce contrat de liquidité.

21.1.4 Autres titres donnant accès au capital

Néant

21.1.5 Capital autorisé mais non émis

Néant

21.1.6 Informations sur le capital de tout membre du groupe faisant l'objet d'une option prévoyant de le placer sous options

Néant

21.1.7 Evolution du capital social

Il a été créé 456 920 actions portant jouissance au 1^{er} janvier 2006, pendant l'exercice 2006 afin de rémunérer les apports effectués par les sociétés GIMD et Valmy FFP.

En 2004 et 2005, le nombre d'actions composant le capital social n'a pas évolué.

	Nombre d'instruments financiers	Capital Social	Prime d'apport
Situation de départ	615 450	15 016 980	1 601 735
Conséquence du nbre total d'instruments financiers créés	456 920	11 148 848	30 031 152
Situation après l'opération	1 072 370	26 165 828	31 632 887

21.2 **Acte constitutif et statuts**

21.2.1 Objet social de IMMOBILIERE DASSAULT

Suivant l'article 3 des statuts :

La société a pour objet de faire en France et à l'étranger toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières ou immobilières pour elle-même ou pour le compte de tiers, et notamment :

- l'acquisition, la construction, la propriété, la gestion, l'administration, l'exploitation par bail, location ou autrement, de tous immeubles ou biens et droits immobiliers ; toutes opérations destinées à mettre en valeur le patrimoine immobilier et la prise de participation dans toutes sociétés détentrices d'un patrimoine immobilier ou administrant de tels biens ;
- la prise d'intérêts dans toutes opérations ou affaires financières, commerciales, industrielles ou foncières, soit directement, soit par achats ou par constitution et

gestion d'un portefeuille de titres ou valeurs de toutes sortes, françaises et étrangères, soit par souscription ou par voie d'apports, soit sous toutes autres formes ;

- la création de sociétés nouvelles ; l'augmentation de capital, la fusion, l'achat, la vente et l'affermage de tout ou partie de l'actif de sociétés existantes ;
- la création, la souscription ou l'acquisition, la gestion, l'émission, la cession ou la vente au comptant, à terme ou suivant toutes modalités, de tous bons, obligations ou titres, hypothécaires ou autres, de toutes parts d'intérêts, valeurs ou autres droits sociaux ; la garantie et l'aval d'obligations souscrites par les tiers en euros ou en monnaie étrangère ;
- toutes opérations d'escompte, de reports, prêts, crédits, avances ou autres et d'une manière générale toutes opérations de finance ou de trésorerie ;
- l'obtention, l'acquisition, l'exploitation, soit directement, soit indirectement, ainsi que la cession de toutes concessions, autorisations, licences ou brevets ;
- la participation directe ou indirecte à la constitution, la représentation, l'exploitation, la gestion et l'administration de toutes affaires, entreprises, associations, sociétés, de tous syndicats ou groupements.

21.2.2 Dispositions relatives aux membres des organes d'administration et de direction générale

Il est renvoyé au chapitre 16 du présent document de référence.

21.2.3 Droits, privilèges et restrictions attachés aux actions existantes

Suivant l'article 8 des statuts :

Outre le droit de vote qui lui est attribué par la loi, chaque action donne droit à une quotité, proportionnelle au nombre et à la valeur nominale des actions existantes, de l'actif social, des bénéfices ou du boni de liquidation.

Afin que toutes les actions reçoivent, sans distinction, la même somme nette et puissent être cotées sur la même ligne, la société prend à sa charge, à moins d'une prohibition légale, le montant de tout impôt proportionnel qui pourrait être dû par certaines actions seulement, notamment à l'occasion de la dissolution de la société ou d'une réduction de capital. Toutefois, il n'y aura pas lieu à cette prise en charge lorsque l'impôt s'appliquera dans les mêmes conditions à toutes les actions d'une même catégorie, s'il existe plusieurs catégories d'actions auxquelles sont attachés des droits différents.

Chaque fois qu'il est nécessaire de posséder un certain nombre d'actions pour exercer un droit, il appartient aux propriétaires qui ne possèdent pas ce nombre de faire leur affaire du groupement d'actions requis.

Un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital social qu'elles représentent, sera attribué :

- à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire ;

- aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire, en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfice ou prime d'émission, à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Le droit de vote double cessera de plein droit pour toute action convertie au porteur ou transférée en propriété. Néanmoins, n'interrompt pas le délai ci-dessus fixé ou conserve le droit acquis, tout transfert par acte de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux et de donation entre vifs, au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible.

La fusion de la société est sans effet sur le droit de vote double qui peut être exercé au sein de la société absorbante si les statuts de celle-ci l'ont institué.

Suivant l'article 23 des statuts :

Chaque exercice social, d'une durée d'une année, commence le 1^{er} janvier et expire le 31 décembre.

Le compte de résultat qui récapitule les produits et charges de l'exercice fait apparaître par différence, après déduction des amortissements et des provisions, le bénéfice de l'exercice.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice diminué des pertes antérieures et des sommes portées en réserve en application de la loi et des statuts et augmenté du report bénéficiaire.

Ce bénéfice est réparti entre tous les actionnaires, proportionnellement au nombre d'actions appartenant à chacun d'eux.

Toutefois, après prélèvement des sommes portées en réserve, en application de la loi, l'assemblée générale peut prélever toutes sommes qu'elle juge à propos d'affecter à la dotation de tous fonds de réserve facultatifs, ordinaires ou extraordinaires, ou de reporter à nouveau.

Les dividendes sont prélevés par priorité sur les bénéfices de l'exercice. L'assemblée générale peut, en outre, décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition, en indiquant expressément les postes de réserve sur lesquels les prélèvements sont effectués.

Hors le cas de réduction de capital, aucune distribution ne peut être faite aux actionnaires lorsque les capitaux propres sont ou deviendraient à la suite de celle-ci inférieurs au montant du capital augmenté des réserves que la loi ou les statuts ne permettent pas de distribuer. L'écart de réévaluation n'est pas distribuable. Il peut être incorporé en tout ou en partie au capital.

Les pertes, s'il en existe, sont, après l'approbation des comptes par l'assemblée générale, reportées à nouveau pour être imputées sur les bénéfices des exercices ultérieurs jusqu'à extinction.

21.2.4 Actions nécessaires pour modifier les droits des actionnaires

Toute modification des droits des actionnaires est soumise aux prescriptions légales, les statuts ne prévoyant pas de dispositions spécifiques.

21.2.5 Assemblées générales

Suivant l'article 22 des statuts :

Les assemblées d'actionnaires sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par la loi.

Les réunions ont lieu soit au siège social, soit dans un autre lieu précisé dans l'avis de convocation.

Tout actionnaire peut participer, personnellement ou par mandataire, aux assemblées sur justification de son identité et de la propriété de ses titres, sous la forme soit d'une inscription nominative, soit du dépôt de ses titres au porteur aux lieux mentionnés dans l'avis de convocation. Le délai au cours duquel ces formalités doivent être accomplies expire cinq jours francs avant la date de réunion de l'assemblée.

Les assemblées sont présidées par le président du conseil d'administration ou, en son absence, par un administrateur spécialement délégué à cet effet par le conseil. A défaut, l'assemblée élit elle-même son président.

Le vote a lieu à main levée. Toutefois, le scrutin secret est de droit s'il est réclamé par les membres du bureau ou par des actionnaires représentant au moins le dixième du capital social.

Les procès-verbaux d'assemblées sont dressés et leurs copies sont certifiées et délivrées conformément à la loi.

21.2.6 Dispositions ou conventions relatives au changement de contrôle.

Néant.

21.2.7 Franchissement de seuils statutaires

Suivant l'article 7 paragraphes 4 et 5 de statuts :

Chaque actionnaire venant à détenir directement ou indirectement au sens de l'article L 233-7 du code de commerce, un nombre d'actions représentant un pourcentage de participation au moins égal à 2,5 % du capital social ou à un multiple de ce pourcentage est tenu de déclarer à la société par lettre recommandée avec accusé de réception, le nombre d'actions qu'il possède.

Cette déclaration devra être effectuée conformément à la législation en vigueur, et le défaut de notification sera assorti des sanctions de l'article L 233-14 du code de commerce à la demande consignée dans le procès-verbal de l'assemblée générale d'un ou plusieurs actionnaires détenant 5 % au moins du capital de la société.

21.2.8 Modifications du capital social

Néant.

22 DIFFUSION ET ARCHIVAGE DE L'INFORMATION REGLEMENTEE

La diffusion pan européenne par voie électronique de toute l'information réglementée « brute » et en temps réel sera effectuée par « Les échos Wires » qui est un diffuseur professionnel agréé par l'AMF.

L'archivage de l'information réglementée se fera sur le site internet de la société dont l'adresse est : www.immobiliere-dassault.com.

23 CONTRATS IMPORTANTS

Contrats importants autres que ceux conclus dans le cadre normal des affaires, à la date de publication du présent document de référence.

La société a signé deux promesses de vente fin mars 2007 portant sur deux immeubles se situant dans des quartiers stratégiques de grande renommée :

- 1 immeuble 36 avenue Pierre 1^{er} de Serbie, Paris 8^{ème},
- 1 immeuble 83 avenue Charles de Gaulle, Neuilly sur Seine (Hauts de Seine).

Le 1er immeuble d'une superficie de 1.716 m² est entièrement loué à la société Léonard Fashion, designer et créateur de prêt-à-porter de renommée mondiale.

Le second immeuble de construction récente possède une superficie de 1.650m². Son taux d'occupation actuel est proche de 85%.

Le prix d'achat de ces deux biens immobiliers s'élève à 37,6 M€ (hors droits).

Ces deux acquisitions seront financées par utilisation de la trésorerie existante et par recours à l'endettement bancaire qui devrait prendre la forme d'un crédit revolving.

Une opération de couverture de taux d'intérêt a été également conclue pour protéger partiellement la dette d'une évolution défavorable des taux d'intérêts.

La convention réglementée que lie IMMOBILIERE DASSAULT à GIMD n'est pas un contrat important dans le cadre de l'activité d'IMMOBILIERE DASSAULT.

Le détail de cette convention figure dans la rubrique « Conventions Réglementées » en page 63.

Cette facturation intervient à prix coûtant.

24 INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DECLARATIONS D'EXPERTS ET DECLARATIONS D'INTERET

Les sociétés d'expertise immobilière retenues pour l'expertise en valeur vénale des actifs de la Société IMMOBILIERE DASSAULT n'ont aucun lien capitalistique ou juridique avec cette dernière ou le Groupe DASSAULT. Elles ont attesté avoir réalisé leur expertise immobilière en toute indépendance.

25 DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

Pendant la durée de validité du présent document de référence, les statuts, les procès verbaux des Directoires, Conseils de surveillance et des assemblées générales et autres documents sociaux de la Société, ainsi que les informations financières historiques et toute évaluation ou déclaration établies par un expert à la demande de la Société devant être mis à la disposition des actionnaires, conformément à la législation applicable, peuvent être consultés au siège social de la Société.

26 INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS

A la date du document de base, la Société ne détient aucune participation d'autres sociétés dans le capital.